



N°3/2003



Bulletin

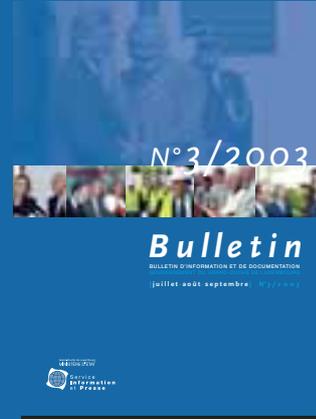
BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[juillet-août-septembre] N°3/2003

Grand-Duché de Luxembourg
MINISTÈRE D'ÉTAT



Service
Information
et **Presse**



Bulletin d'information et de documentation

GOVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

IMPRESSUM

PHOTOS

Photothèque S.I.P.
Ministère des Affaires étrangères
Ministère de la Culture
Tom Wagner

LAYOUT

Repères Communication, Sandweiler

REDACTION

Service Information et Presse - Cellule édition

IMPRESSION

Imprimerie Fr. Faber

PUBLICATION

Service Information et Presse
3, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg
www.gouvernement.lu

A la UNE

- Visite officielle du Premier ministre de la République française, M. Jean-Pierre Raffarin
11 juillet 2003 8
- Visite officielle à Luxembourg du Premier ministre de la République slovaque Mikulas Dzurinda
26 septembre 2003 14

Chroniques

D'ACTUALITE

- Projet de budget pour 2004
31 juillet 2003 23
- Débat parlementaire sur les résultats de la Convention sur l'avenir de l'Europe
1^{er} juillet 2003 25
- Visite de S.A.R. le Grand-Duc au Japon
1-5 septembre 2003 26
- Mme Lydie Polfer et M. Fernand Boden à la 5^e Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún
10-12 septembre 2003 31
- Le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer à l'Assemblée générale de l'ONU à New York
22-25 septembre 2003 32
- Le Premier ministre Juncker et le ministre du Trésor et du Budget Frieden aux assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale
20-24 septembre 2003 33
- Le ministre des Transports Henri Grethen présente un nouveau programme de mesures destinées à intensifier la lutte contre les accidents de la route
17 septembre 2003 35
- Le ministre des Transports M. Henri Grethen visite deux chantiers de la Ligne à Grande Vitesse Est-européenne
27 août 2003 38

- Visite à Luxembourg du Président de la République de Bénin, Mathieu Kérékou
11 septembre 2003 39
- Visite officielle à Luxembourg de la directrice exécutive du FNUAP, Thoraya Ahmed Obaid
24-25 septembre 2003 40
- Déplacement officiel de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Salzbourg à l'occasion de l'ouverture des «Salzburger Festspiele»
26-28 juillet 2003 41

Regard

SUR LES ACTIVITES GOUVERNEMENTALES

Premier ministre

- Le Premier ministre Jean-Claude Juncker au sujet du projet de Constitution de l'UE
1^{er} juillet 2003 45
- Jean-Claude Juncker salue l'initiative franco-allemande pour relancer la croissance en Europe
19 septembre 2003 45
- Réunion conjointe des conseils des ministres luxembourgeois et sarrois à Sarrebruck
30 septembre 2003 46

Affaires étrangères

- Mme Lydie Polfer à un colloque portant sur la diversité linguistique au sein de l'Union européenne
4 juillet 2003 47
- Visite officielle à Luxembourg de Pat Cox, président du Parlement européen
8 juillet 2003 48

Visite de travail de Mme Lydie Polfer
à Washington : rencontre avec Colin Powell
16 juillet 2003

49

Mme Lydie Polfer à la réunion informelle
des ministres des Affaires étrangères de l'UE
5-6 septembre 2003

50

Visite à Luxembourg du président
de l'Assemblée de l'Union de l'Europe
occidentale, Marcel Glesener
15 septembre 2003

51

Agriculture

Visite officielle du ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture et du Développement rural
Fernand Boden en Slovaquie
2-4 septembre 2003

52

Coopération au développement

Présentation du Rapport mondial du PNUD
sur le développement humain 2003
14 juillet 2003

53

Présentation du rapport annuel 2002
de la coopération luxembourgeoise
au développement
18 septembre 2003

55

Culture

Le Centre national de l'audiovisuel présente
les projets et chantiers numériques en cours
23 juillet 2003

56

La ministre Erna Hennicot-Schoepges en visite
officielle à Budapest
10-11 août 2003

57

La ministre Erna Hennicot-Schoepges
à la conférence ministérielle de la Francophonie
sur la société de l'information
4-5 septembre 2003

58

Signature des statuts de l'Institut culturel
franco-germano-luxembourgeois Pierre Werner
12 septembre 2003

58

La ministre Erna Hennicot-Schoepges présente
le portail web de l'Institut européen des itinéraires
culturels devant le Conseil de l'Europe
23 septembre 2003

59

Signature des statuts
«Luxembourg et Grande Région,
Capitale européenne de la culture, 2007» ASBL
29 septembre 2003

60

Éducation nationale

Echange de coopération transfrontalière
d'instituteurs de l'enseignement primaire
entre la Sarre et le Luxembourg
8 septembre 2003

61

La rentrée scolaire 2003-2004
12 septembre 2003

62

Présentation de la campagne de promotion
de la lecture : *Lies dech duerch d'Liewen*
26 septembre 2003

64

Enseignement supérieur

La ministre Hennicot-Schoepges rencontre
André Rossinot, maire de Nancy,
et les présidents des universités lorraines
2 septembre 2003

65

Environnement

Présentation de la brochure «L'Environnement
en chiffres 2002-2003»
30 juillet 2003

66

Enquête publique Cattenom
25 septembre 2003

67

Famille et jeunesse

Présentation des résultats d'une étude d'impact
du programme «Jeunesse»
30 septembre 2003

68

Finances

- Le Luxembourg approuve les nouvelles recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)
25 juillet 2003 70
- Conseil Affaires économiques et financières de l'UE
Juillet-Septembre 70

Médias et communication

- Le ministre délégué aux Communications M. François Biltgen fait le bilan sur l'industrie cinématographique luxembourgeoise
3 juillet 2003 72

Migrations

- Le Luxembourg salue les propositions de la Commission en matière de biométrie
25 septembre 2003 73

Recherche

- Lancement officiel du portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche
2 juillet 2003 74
- Présentation des premiers résultats de recherche du Fonds national de la recherche (FNR)
7 juillet 2003 75
- Visite de Mme Erna Hennicot-Schoepges auprès de son homologue bavarois M. Hans Zehetmaier
3-4 août 2003 77

Transports

- M. Henri Grethen présente la campagne «Mettez la ceinture! C'est la loi»
9 juillet 2003 78
- Ouverture officielle de l'autoroute reliant le Luxembourg à la Sarre
24 juillet 2003 78

- Construction d'une antenne ferroviaire entre Belval-usines et Belvaux-mairie
5 août 2003 79

- Projet Eurocap-Rail: le ministre des Transports Henri Grethen fait le point avec le Vice-Premier ministre belge Johan Vande Lanotte
22 septembre 2003 82

Travail et emploi

- Le ministre du Travail et de l'Emploi M. François Biltgen présente le projet de loi relative à la lutte contre le chômage social
16 juillet 2003 82
- Mme Marie-Josée Jacobs et M. François Biltgen lancent la campagne «Dans le milieu du travail aussi, la différence est dans votre regard»
23 juillet 2003 84
- Comité de conjoncture
Juillet-Septembre 85

Les travaux

- DU CONSEIL
DE GOUVERNEMENT 91

Les DISCOURS

- Intervention de Lydie Polfer au sujet de la diversité des langues et de l'élargissement de l'Union européenne, Grenoble, France
4 juillet 2003 101
- Discours de la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges lors de la conférence ministérielle de la Francophonie sur la société de l'information – Rabat, Maroc
4-5 septembre 2003 105

Déclaration de Mme Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, à la 5 ^e Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún 10-12 septembre 2003	106
Allocution de Mme Lydie Polfer devant la 58 ^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies, New York 22-25 septembre 2003	108
Discours de la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges lors de la présentation devant le Conseil de l'Europe du portail web de l'Institut européen des instituts culturels 23 septembre 2003	112

La CHRONOLOGIE

117

A la



UNE



11 juillet 2003



Visite officielle
de Monsieur Jean-Pierre Raffarin,
Premier ministre de la

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Premier ministre de la République française, Jean-Pierre Raffarin, a effectué le 11 juillet 2003 une visite officielle à Luxembourg.

Il était accompagné de Jean-Jacques Aillagon, ministre de la Culture et de la Communication, Patrick Devedjian, ministre délégué aux Libertés locales, Noëlle Lenoir, ministre déléguée aux Affaires européennes, et Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat aux Transports. Gérard Longuet, sénateur, président du Conseil régional de Lorraine était aussi membre de la délégation du Premier ministre français.





*Rencontre
entre
M. Raffarin
et Mme Polfer*

Les entretiens ont essentiellement porté sur les relations bilatérales, la Grande Région, les grands dossiers d'actualité politique européenne ainsi que les questions d'actualité internationale – questions qui ont également été traitées lors des réunions bilatérales des ministres Lydie Polfer, Erna Hennicot-Schoepges, Michel Wolter et Henri Grethen avec leurs homologues français.

Réofficialiser une amitié, vieille, longue et profonde

Cette visite officielle avait une importance toute particulière, car il s'agissait de la première visite officielle d'un Premier ministre français au Luxembourg depuis 1975. Bien que les visites de travail et les contacts bilatéraux entre la France et le Luxembourg soient nombreux, le moment était venu «de réofficialiser une amitié qui est vieille, longue et profonde et qui

ne cesse de croître», a affirmé d'emblée le Premier ministre luxembourgeois.

«Depuis son arrivée à Matignon, j'ai pu développer avec le Premier ministre français des relations de travail intenses, amicales et cordiales», a déclaré Jean-Claude Juncker, avant de souligner que «les réunions que nous avons eues ce matin en ont été une preuve supplémentaire».

Le Premier ministre français Jean-Pierre Raffarin, de son côté, a rappelé que les Français et les Luxembourgeois ont non seulement «des relations anciennes, profondes, marquées par une histoire souvent difficile», mais qu'ils partagent aussi une «proximité profonde, source d'une grande et fertile coopération».

Jean-Pierre Raffarin a salué tout particulièrement la «culture de l'Europe», voire la «science de l'Europe» du Luxembourg, pays fondateur de l'Union européenne. Il s'agirait là d'un atout très important dans le contexte actuel de l'élargissement et de l'approfondissement de l'Union européenne.

*Lydie Polfer lors
de sa réunion
bilatérale avec
Noëlle Lenoir*



Proximité forte, source d'une grande et fertile coopération

Le Premier ministre français a également affirmé avoir eu avec le gouvernement luxembourgeois «une proximité de travail particulièrement forte sur des sujets très importants au sein du Conseil européen et dans les différents Conseils des ministres», ce qui aurait permis de déboucher sur un certain nombre de perspectives nouvelles, notamment dans le dossier agri-

cole et dans le cadre de la question de la diversité culturelle dans le contexte de la Constitution européenne.

Par ailleurs, les deux Premiers ministres se sont dits très attachés à la dynamique de l'emploi et à la dynamique de la croissance économique européenne. «La construction européenne doit être très sensible à sa situation économique générale et au retour de la croissance. La croissance pour nous c'est l'emploi, c'est la cohésion européenne, c'est aussi la cohésion européenne», a indiqué Jean-Pierre Raffarin dans ce contexte.



*Erna Hennicot-Schoepges aux côtés
de Jean-Jacques Aillagon*



*Michel Wolter présente la maquette
des friches d'Esch/Belval à M. Raffarin*

La Grande Région, un exemple pour la grande Europe

Finalement, le Premier ministre français s'est félicité de «l'esprit d'ouverture du Grand-Duché» et plus spécifiquement du fait que Luxembourg – qui sera en 2007 Capitale européenne de la Culture – ait étendu ce projet à la Grande Région. Dans ce contexte, Jean-Pierre Raffarin a affirmé qu'il s'était engagé, ensemble avec le président du Conseil régional de Lorraine, Gérard Longuet, à mobiliser l'ensemble du territoire français concerné afin que cette Grande Région puisse promouvoir à la fois son potentiel culturel, ses éléments patrimoniaux et ses capacités créatives.

La Grande Région, «cette petite Europe avec sa diversité culturelle», pourrait être un exemple pour «la grande Europe aujourd'hui en construction» grâce à «ses habitudes de travail, la proximité des peuples et les langues qui y sont pratiquées», a ajouté Jean-Pierre Raffarin.

2007 serait également une échéance pour les grandes infrastructures, notamment les infrastructures ferroviaires, a finalement déclaré Jean-Pierre Raffarin. «Nous avons les mêmes combats pour les grandes villes, les capitales européennes, Luxembourg et Strasbourg et nous nous sommes engagés à inaugurer en 2007 ensemble la ligne de TGV-Est Paris-Strasbourg».



*Entrevues bilatérales
entre Henri Grethen
et Dominique
Dussereau ...*

Le programme de la visite officielle

La partie officielle du programme a débuté avec l'accueil du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin par le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker à la Place Clairefontaine. Après les honneurs militaires et la présentation des délégations, les deux chefs de gouvernement ont eu une entrevue bilatérale à l'Hôtel de Bourgogne.

Après le déjeuner officiel, offert par Jean-Claude Juncker en l'honneur du Premier ministre français au Château de Bourglinster, Jean-Pierre Raffarin s'est rendu au Palais grand-ducal où il a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc.

Le Président de la Chambre des députés Jean Spautz a ensuite accueilli le chef du gouvernement français et sa délégation à la Chambre des députés pour une réunion avec les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense.



... et entre Michel Wolter et Patrick Devedjian



26 septembre 2003



Visite officielle à Luxembourg
de Monsieur Mikulas Dzurinda,
Premier ministre de la

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Le Premier ministre de la République slovaque, Mikulas Dzurinda, a effectué le 26 septembre 2003 une visite officielle à Luxembourg. Il était accompagné du ministre slovaque de l'Intérieur, Vladimir Palko.

La partie officielle du programme débuta par l'accueil de Mikulas Dzurinda par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la Place Clairefontaine. Après les honneurs militaires et la présentation des délégations, les deux chefs de gouvernement ont eu une entrevue bilatérale à l'Hôtel de Bourgogne.





MM. Juncker et Dzurinda avant leur entrevue bilatérale à l'Hôtel de Bourgogne

Les pourparlers ont porté essentiellement sur les relations bilatérales, les grands dossiers d'actualité politique européenne ainsi que les questions d'actualité internationale, questions également à l'ordre du jour des entrevues du ministre de l'Intérieur Vladimir Palko avec son homologue luxembourgeois Michel Wolter ainsi qu'avec le ministre de la Justice Luc Frieden.

Lors d'une conférence de presse conjointe des deux Premiers ministres, Jean-Claude Juncker a d'emblée rendu hommage au «talent, à l'énergie, à la détermination et au courage» du Premier ministre slovaque Mikulas Dzurinda. Ce dernier a salué, pour sa part, la politique du Premier ministre luxembourgeois qui serait pour lui «d'une grande inspiration».

Les deux homologues ont tous les deux souligné «l'excellente qualité des rapports bilatéraux». Toutefois le volume des échanges commerciaux devrait «à l'avenir être corrigé vers le haut» et «tout ce qui a

été engagé jusqu'à présent sur tous les autres plans devrait être poursuivi avec un nouvel élan», a noté Jean-Claude Juncker. Ceci serait notamment le cas sur le plan de la recherche et de l'enseignement supérieur, en matière culturelle et bancaire ainsi que dans le domaine de la coopération militaire.

La rencontre qui a eu lieu une semaine avant le lancement de la Conférence intergouvernementale à Rome a également donné lieu à un échange de vue sur l'actualité européenne et plus spécifiquement les aspects de la future Constitution européenne qui intéressent plus particulièrement la Slovaquie, notamment: le principe 1 pays – 1 commissaire, la méthode de prise de décision au sein de l'UE, les questions institutionnelles, le contenu du futur préambule ainsi que le titre du document en question.

«Nous sommes d'accord qu'il ne faut pas que la CIG rouvre à nouveau les questions de substances», a déclaré Jean-Claude Juncker dans ce contexte,



*Luc Frieden
et le ministre
de l'Intérieur
Vladimir Palko*

avant de souligner: «L'élargissement et l'approfondissement doivent aller de paire». Au moment de s'élargir, l'Union européenne aurait besoin de «plus d'Europe et non pas de moins d'Europe». «Et il faudrait apporter des clarifications sur le chapitre institutionnel», a souligné Jean-Claude Juncker, car il importerait de «sortir les questions institutionnelles de la chambre noire où elles ont été installées».

Le Premier ministre slovaque s'est également rendu au Palais grand-ducal où il a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc.

Par la suite, le président de la Chambre des députés, Jean Spautz, a accueilli le chef du gouvernement slovaque et sa délégation à la Chambre des députés pour une réunion avec les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense.

Un dîner offert par le Premier ministre luxembourgeois en l'honneur de son homologue slovaque au château de Septfontaines a clôturé cette deuxième visite officielle du Premier ministre slovaque à Luxembourg.



*Le Premier ministre
slovaque reçu
en audience par
S.A.R. le Grand-Duc*

*MM. Juncker
et Dzurinda en visite
privée à la Moselle
luxembourgeoise*



Le Premier ministre Mikulas Dzurinda a profité de son séjour à Luxembourg pour visiter dans un cadre plus privé la région de la Moselle luxembourgeoise et ceci en présence du Premier ministre Jean-Claude Juncker et du ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural Fernand Boden.

Les deux chefs de gouvernement se sont rendus d'abord à Schengen où ils ont fait un arrêt à la «Place de l'Accord de Schengen», accord qui fût signé en 1985 et qui est à la base de l'introduction de la libre circulation des biens et des personnes en Europe.

Après une brève visite du Musée du folklore et du vin «A Possen» à Bech-Kleinmacher, Mikulas Dzurinda et Jean-Claude Juncker ont eu l'occasion de visiter les vignobles de la Moselle luxembourgeoise où les vendanges avaient commencé récemment.

A Grevenmacher, ils ont été accueillis par les responsables de la Vinmoselle et y ont découvert, en présence du Maître des caves, les caves des Vignerons. A la fin de la visite, les deux chefs de gouvernement eurent droit aussi à la traditionnelle dégustation des vins.

Avant de quitter le Luxembourg en début d'après-midi pour Bratislava, Mikulas Dzurinda eut encore l'occasion de déguster quelques plats typiques de la Moselle.

*Signature
du livre d'or
à la Chambre
des députés*



Chroniques

■ D'ACTUALITE

Projet de budget pour 2004

31 juillet 2003

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre Lydie Polfer, le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden et le ministre de l'Economie Henri Grethen ont présenté, le 31 juillet 2003, le projet de budget pour 2004.

Dans son introduction, le Premier ministre a révélé que les discussions budgétaires avaient été particulièrement difficiles cette année, ceci surtout en raison de la morosité conjoncturelle frappant l'Union européenne en général et les principaux partenaires économiques du Luxembourg, à savoir l'Allemagne, la Belgique et la France, en particulier. En outre, le gouvernement a eu à faire face à des réductions substantielles au niveau des recettes budgétaires, notamment en raison de la baisse des revenus d'impôts, liée à la croissance très modeste de l'économie dans son entièreté.

Pour Jean-Claude Juncker, le projet de budget 2004 a su, dans un contexte conjoncturel difficile, «trouver une réponse conjoncturelle adéquate tout en assurant solidement son financement, grâce notamment à notre politique budgétaire et financière prudente même dans les années fastes».

Les grandes lignes

Dans ses grandes lignes, le projet de budget pour 2004 prévoit des dépenses de € 6.477,1 milliards et des recettes de € 6.390,1 milliards, donc un déficit de € 87,8 millions.

Les membres du gouvernement ont ainsi décidé de faire preuve de la

	2003 Budget définitif	2004 Projet de budget	Variation en %
Budget courant			
Recettes courantes	6.305,3	6.161,8	-2,28 %
Dépenses courantes	5.521,4	5.802,8	5,10 %
Excédents	783,9	359,0	...
Budget en capital			
Recettes en capital	44,4	228,3	414,19 %
Dépenses en capital	827,9	675,1	-18,46 %
Excédents	-783,5	-446,8	...
Budget total			
Recettes totales	6.349,7	6.390,1	0,64 %
Dépenses totales	6.349,3	6.477,9	2,03 %
Excédents	+0,4	-87,8	...

(en millions d'euros)

plus grande retenue au niveau des dépenses budgétaires, dont la hausse ne serait que de 2,03 % par rapport au budget 2003, ce qui constitue la progression la plus modeste depuis 1987.

Or, afin de ne pas étouffer les signes de relance conjoncturelle pour 2004, le gouvernement luxembourgeois a privilégié les économies à faire au niveau des dépenses courantes de l'Etat plutôt qu'au niveau des investissements dont le volume augmenterait de 8,8 % en 2004 pour atteindre un total de € 684,16 millions, équivalant à 2,8 % du PIB ou à 10 % des dépenses totales de l'Etat. L'effort principal au niveau des dépenses concernerait les frais de personnel, le gouvernement ayant décidé un arrêt temporaire des recrutements auprès de l'Etat, sauf pour la Police grand-ducale et l'Enseignement dont le renforcement avec 50 unités chacun correspond à la programmation pluriannuelle dans ces deux domaines.

La dégradation de la situation du marché de l'emploi ayant entraîné une hausse de 40 % des dépenses du Fonds pour l'emploi, surtout en

ce qui concerne les indemnités de chômage, le gouvernement a décidé de répéter l'opération des années 1998 et 1999, qui consistait en une hausse progressive des prix des carburants et de l'affectation du produit en résultant au Fonds pour l'emploi. La hausse, étalée sur l'année 2004, serait de 7 centimes par litre de carburant. Selon le Premier ministre, une hausse des prix du carburant aurait en tout cas été inéluctable, compte tenu du fait que le différentiel avec les pays voisins était devenu trop important ces derniers mois, ce qui n'a d'ailleurs pas manqué de provoquer des remous politiques, surtout en Allemagne.

Afin de financer le déficit de € 87,8 millions du budget 2004, l'Etat ferait appel à la réserve budgétaire dont la dotation conséquente des dernières années a permis d'atteindre un volume total de € 564 millions. La ponction de cette réserve avec € 87,8 millions ne représente que 16 % du volume total, alors que des ponctions de la réserve budgétaire au début des années 80 et 90 avaient atteint 44 % respectivement 60 %.

L'État procéderait également à un emprunt à hauteur de € 200 millions, qui seraient principalement affectés aux dotations du Fonds des routes et du Fonds du rail dans le cadre des priorités gouvernementales concernant un concept global de mobilité au Luxembourg.

Paradoxalement, cet emprunt n'affecterait pas la dette totale de l'État. Ceci s'explique par le fait que les remboursements de dettes antérieures atteindront € 206 millions en 2003 et que ces remboursements s'effectuent via le Fonds de la dette de l'État, dont le volume actuel permet le remboursement confortable de la dette totale de l'État sans pour autant grever le budget. A noter également que le remboursement de ce nouvel emprunt de € 200 millions se ferait à des conditions plus avantageuses que pour les anciens emprunts, compte tenu du niveau actuel des taux d'intérêts. La dette de l'État

luxembourgeois s'élève actuellement à € 640 millions, c'est-à-dire 2,8 % du PIB.

«Un budget de la responsabilité et de la continuité»

Pour le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden, le projet de budget 2004 est «le budget de la responsabilité et de la continuité». De la responsabilité d'abord parce qu'il ne sacrifie aucun des grands principes de la politique luxembourgeoise, à savoir la solidarité sociale et internationale ainsi que la sécurité et la modernisation, de la continuité ensuite, parce que la santé des finances publiques est maintenue.

Compte tenu de cette situation financière saine, le projet de budget 2004 n'a pas d'incidences négatives sur le budget social qui constitue à lui seul 44 % du budget total avec des dépenses prévues

de € 2,9 milliards, une augmentation de 4,4 % par rapport à 2003. A l'intérieur du budget social, les prestations familiales connaissent une hausse de 9,13 % pour s'établir à € 687 millions.

Le Luxembourg dépenserait en 2004 € 182,9 millions (+7 %) pour la coopération au développement portant ainsi le taux à 0,84% du PIB plaçant le pays dans le trio de tête des pays les plus généreux dans le domaine de la coopération. La quote-part des crédits au bénéfice de la recherche atteint en 2004 0,19% du PIB avec un total de € 46,5 millions. Les crédits pour la sécurité intérieure du pays (Justice et Police grand-ducale) connaîtraient une hausse de 7,9 % et atteindraient ainsi € 215 millions. € 199 millions seraient alloués au fonctionnement des transports publics, l'État subventionnant ainsi les frais d'exploitation des transports publics à raison de 87 %.



Jean-Claude Juncker, Lydie Polfer, Luc Frieden et Henri Grethen lors de la présentation du projet de budget 2004 à la presse

A noter finalement que le projet de budget 2004 prévoit un premier crédit de € 30 millions pour la préparation de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2005.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a enfin démenti des rumeurs ayant circulé dans la presse que l'Etat était prêt à vendre des participations dans l'économie privée afin de faire face à la situation budgétaire. «Une vente de participations n'a jamais été envisagée» a dit le chef du gouvernement et de préciser qu'un transfert de certaines participations de l'Etat vers la Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI) était bel et bien prévu mais comme il s'agirait d'un transfert à l'intérieur du secteur public il ne saurait être question de la vente de «l'argent de table» de l'Etat.

Le 10 septembre 2003, le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden a déposé le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2004 à la Chambre des députés.

Débat parlementaire sur les résultats de la Convention sur l'avenir de l'Europe

1^{er} juillet 2003

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Lydie Polfer sont intervenus, le 1^{er} juillet 2003, à la tribune de la Chambre des députés à l'occasion d'un débat d'actualité sur les résultats de la Convention sur l'avenir de l'Europe.

Le Premier ministre a d'emblée affiché son scepticisme quant aux résultats obtenus par la Convention: «Je le dis ici et aujourd'hui, si nous restons sur les conclusions de la Convention, l'Union européenne ne sera pas prête pour l'avenir».

Bien que des progrès considérables aient été atteints, notamment au niveau de la simplification des processus décisionnels de l'Union européenne, le constat s'impose que les résultats de la Convention restent bien en deçà des attentes que l'on pouvait avoir avant le début des travaux.

Selon Jean-Claude Juncker, il subsiste encore d'importants points d'interrogation dans le texte présenté par le président de la Convention Valéry Giscard d'Estaing au Conseil européen de Salonique, notamment en ce qui concerne le mode de désignation des présidences des formations spécialisées du Conseil des ministres ou encore l'interaction et la coopération de ces présidences avec le futur président du Conseil européen.

D'autre part, le chef du gouvernement luxembourgeois critique que certaines formulations du texte de la Convention donnent lieu à la confusion la plus totale comme par exemple que les présidences du Conseil des ministres devraient être organisées en tenant compte «de l'équilibre politique et géographique et de la diversité des Etats membres». Avant que les électeurs luxembourgeois puissent se prononcer par voie référendaire sur de telles formulations, il serait utile d'en clarifier le contenu et la portée, a dit M. Juncker.

Pour Lydie Polfer les résultats obtenus en dernière minute à la Convention vont au-delà de ce qu'on pouvait espérer une semaine, voire quelques jours, avant la fin des travaux.

Parmi les progrès notables, Lydie Polfer a cité l'extension des domaines politiques soumis au vote à la majorité qualifiée, la clarification de la personnalité juridique de l'Union européenne, l'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans la future Constitution, une meilleure définition de la répartition des compétences entre la Commission européenne et les Etats membres.

Lydie Polfer s'est également félicitée que des propositions du Luxembourg et de ses partenaires du Benelux aient été retenues, telles la double majorité qualifiée (que le Luxembourg avait déjà proposé lors du Conseil européen de Nice en décembre 2000) ainsi que la création du poste de ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne, dont l'idée fut énoncée dans le mémorandum Benelux sur la Convention du 4 décembre 2002. Comme d'autres, le gouvernement luxembourgeois continue à regretter que les décisions concernant la politique extérieure et de sécurité commune doivent toujours être prises à l'unanimité.

Pour le gouvernement luxembourgeois, la confirmation de la rotation égalitaire des Etats membres tant au niveau de la composition de la Commission qu'au niveau de la présidence des formations spécialisées du Conseil est un acquis important, quoique des clarifications devraient être apportées quant au fonctionnement pratique de la rotation des différentes présidences.

Le gouvernement luxembourgeois, a dit Lydie Polfer, s'emploierait en tout cas à contribuer de manière significative à des améliorations substantielles du texte, notamment en ce qui concerne les garanties indispensables pour l'équilibre institutionnel entre le futur président du Conseil européen, les Conseils des ministres, la Commission européenne et le Parlement européen. Lydie Polfer a également regretté que les parties 3 et 4 du projet de Constitution ne soient pas encore finalisées et s'est interrogée sur le sort réservé à la multitude d'amendements encore en suspens.

En ce qui concerne la représentation des Etats membres au Parlement européen, le gouvernement luxembourgeois insiste sur le fait que les membres luxembourgeois du PE soient au nombre de six, minimum absolu pour une représentation adéquate des sensibilités politiques du pays.

Visite de S.A.R. le Grand-Duc au Japon

1-5 septembre 2003

Son Altesse Royale le Grand-Duc a effectué une visite au Japon du 1^{er} au 5 septembre 2003 dans le cadre de l'inauguration de la *Luxembourg House of Tokyo*, où sont désormais hébergés les services de l'ambassade du Luxembourg. Il s'agissait du premier déplacement du Grand-Duc au Japon depuis son avènement au trône en 2000.

Le chef d'Etat était accompagné du Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer et du ministre de l'Economie et ministre des Transports

Henri Grethen. Une délégation composée de représentants de différents ministères et d'acteurs clefs de l'économie luxembourgeoise ainsi qu'une importante délégation d'hommes d'affaires ont également accompagné le chef d'Etat.

A son arrivée à Tokyo, le Grand-Duc a été accueilli par Michèle Pranchère-Tomassini, ambassadeur du Luxembourg au Japon, et par le chef du protocole japonais, l'ambassadeur Odano. En fin de matinée, le Grand-Duc a rencontré Son Altesse Impériale la Princesse Takamado.

L'époux de la Princesse, Son Altesse Impériale le Prince Takamado, cousin de Sa Majesté l'Empereur, est décédé le 21 novembre 2002, à l'âge de 47 ans. Le Prince et la Princesse Takamado, amis intimes de la Famille grand-ducale, avaient visité le Grand-Duché de Luxembourg en 1998.

Inauguration de l'ambassade du Luxembourg à Tokyo

Le 3 septembre 2003, le Grand-Duc et le Vice-Premier ministre Lydie Polfer ont inauguré les nouveaux locaux de l'ambassade du Luxembourg à Tokyo, en présence de Son Altesse Impériale la Princesse Takamado et de la secrétaire d'Etat parlementaire pour les Affaires étrangères.

Le Grand-Duc et le Vice-Premier ministre ont également procédé au vernissage d'une présentation sur l'histoire du Grand-Duché, combinée avec une exposition d'objets d'art provenant des collections grand-ducales.

Les relations diplomatiques avec le Japon datent de 1927 lorsque le

premier ambassadeur du Japon, Mineichiro Adachi, a présenté ses lettres de créance à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte. Depuis 1977, le Japon a une mission diplomatique résidente au Luxembourg, mission élevée au rang d'ambassade en 1996.

De son côté, le Luxembourg est représenté diplomatiquement à Tokyo depuis 1987, année où Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier a inauguré la première ambassade luxembourgeoise au Japon. L'année 2002 a été marquée par les commémorations du 75^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Japon et le Grand-Duché de Luxembourg, à l'occasion desquelles Lydie Polfer avait à nouveau souligné l'excellence des relations entre le Luxembourg et le Japon: «Nos deux pays entretiennent une relation d'amitié sincère, fondée sur la curiosité et le respect mutuels et renforcée par l'admiration et l'intérêt que nos concitoyens éprouvent pour la richesse et l'ancienneté de la culture de l'autre. Eloignés par la géographie, nos peuples se sont découverts relativement tard. Mais cette prise de conscience tardive ne nous a pas empêchés de tisser des liens remarquables, bien au contraire...».

L'inauguration de la *Luxembourg House à Tokyo* marque une étape importante dans les relations entre le Japon et le Luxembourg. La «Maison du Luxembourg» répond à la volonté de réunir dans un cadre fonctionnel l'ambassade, la chancellerie et la résidence et de renforcer la visibilité du Luxembourg à l'étranger. Tokyo constitue le troisième projet de ce genre après Bruxelles et Berlin. D'après



Inauguration des nouveaux locaux de l'ambassade à Tokyo

Lydie Polfer, seize ans après l'ouverture de l'ambassade du Luxembourg à Tokyo, ce projet exprime la volonté du Luxembourg d'être de plus en plus présent et actif dans ses relations diplomatiques et économiques avec le Japon, mais aussi de promouvoir davantage les contacts humains et les relations culturelles.

Lydie Polfer et Henri Grethen ont également rencontré le 3 septembre la Ligue d'amitié parlementaire Japon - Luxembourg. Les ligues de ce genre sont pour les Japonais un moyen de communication privilégié avec les pays amis. La ligue d'amitié parlementaire Japon - Luxembourg a été fondée en 1987 à l'occasion de l'ouverture de l'ambassade du Luxembourg au Japon.

Rencontres bilatérales des ministres Polfer et Grethen

Le 2 septembre 2003, Lydie Polfer a eu un entretien avec le secrétaire général du gouvernement japonais, Yasuo Fukuda. Outre son rôle de coordinateur, Yasuo Fukuda détient également le portefeuille de la Promotion féminine, qu'il considère comme crucial pour sortir le Japon de sa crise structurelle.

Les entretiens entre le secrétaire général Fukuda et le ministre Polfer

portèrent essentiellement sur les relations bilatérales, qualifiées des deux côtés comme excellentes. Yasuo Fukuda s'est montré extrêmement intéressé par le modèle économique et social luxembourgeois et a proposé de promouvoir les contacts entre Luxembourgeois et Japonais. Les deux ministres ont également parlé de la crise nord-coréenne.

Henri Grethen, ministre de l'Economie et ministre des Transports, a eu de son côté une entrevue avec Yoshitaka Sakurada, secrétaire d'Etat parlementaire pour l'Economie, le Commerce et l'Industrie. Les échanges de vue ont

porté sur la situation et les perspectives conjoncturelles des économies européenne et japonaise. En particulier, le ministre Henri Grethen a souligné l'intérêt du Luxembourg d'accueillir des investisseurs japonais, notamment dans le domaine des composantes automobiles.

En sa qualité de ministre des Transports, Henri Grethen a aussi rencontré le 3 septembre le gouverneur de la province d'Ishikawa, Monsieur Tanimoto. L'entrevue a permis de constater le développement positif des relations aériennes vers le Japon de Cargolux, qui utilise l'aéroport de Komatsu



Lydie Polfer et Yasuo Fukuda, secrétaire général du gouvernement japonais

situé dans la province d'Ishikawa. Le réaménagement projeté des infrastructures aéroportuaires au prix de 20 mio € permettra d'ici 2006 d'exploiter intégralement la capacité des avions Cargolux au départ de Komatsu. M. Tanimoto a confirmé au ministre Grethen son plein soutien pour élargir les droits aériens de Cargolux à l'arrivée et au départ du Japon.

Le 4 septembre 2003, le ministre Henri Grethen a eu une entrevue avec le vice-ministre japonais des Transports, Hayao Hora, ainsi qu'avec des représentants de Fanuc et de Teijin.

La rencontre entre Henri Grethen et Hayao Hora a notamment porté sur les relations aériennes entre le Japon et le Luxembourg, éléments-clés du développement des échanges commerciaux entre les deux pays. Les perspectives offertes par l'amélioration des infrastructures de l'aéroport de Komatsu, qui sera entamée dès 2004, permettra à Cargolux de mieux mettre à profit les droits de tonnage dont elle dispose au Japon.

L'entrevue a en outre permis d'évoquer l'assemblée générale de l'OMI (Organisation maritime internationale) de novembre 2003, ainsi que les relations entre l'Union européenne et le Japon en matière de transport dans l'optique de la présidence luxembourgeoise du 1^{er} semestre 2005.

Le ministre de l'Economie a également eu un entretien avec le vice-

président de Fanuc Ltd., K. Kohari, qui a relevé l'intérêt de sa société pour l'initiative du *Board of Economic Development* de promouvoir les investissements d'entreprises japonaises dans le domaine des composants automobiles et sa disponibilité pour soutenir ces efforts de prospection d'investisseurs nouveaux dans notre pays.

Les entretiens avec les dirigeants de Teijin ont confirmé la volonté de cet important groupe japonais de consolider, ensemble avec son partenaire Du Pont de Nemours, sa présence industrielle et de renforcer ses activités de recherche & développement au Grand-Duché.

Pendant leurs réunions bilatérales, les ministres Polfer et Grethen ont constaté que les relations économiques et commerciales entre le Japon et le Luxembourg sont excellentes. Pendant les dix dernières années, ces relations ont connu un essor énorme et les ministres ont exprimé leur souhait de les renforcer davantage.



Henri Grethen et Yoshitaka Sakurada, secrétaire d'Etat du Japon



Le ministre Grethen et K. Kohari, vice-président de Fanuc Ltd.

Visite de la Sophia University

Lors de la première journée de sa visite au Japon, le Grand-Duc a visité la *Sophia University*. Ce haut lieu de l'enseignement universitaire au Japon fut créé par des pères jésuites dont le Père Dahlmann, lettré distingué d'origine allemande ayant acquis la nationalité luxembourgeoise. En 1913, le Père Dahlmann a ouvert un institut d'études supérieures au Japon, précurseur de l'Université de Sophia. Depuis, la tradition des missionnaires luxembourgeois a été maintenue, avec en outre le Père François-Régis Muller et le Père Ney, de même que la Sœur Juttel. Aujourd'hui, la tradition est perpétuée par le Père Jean-Claude Hollerich, né à Differdange.

Le Père Hollerich a accueilli Son Altesse Royale devant la bibliothèque de l'université, ensemble avec le Père Koso, chancelier de l'université et le Père William Currie, président.

Les invités ont obtenu des explications sur les liens historiques et actuels avec le Luxembourg et les idées directrices de l'université. Elle se distingue au Japon par son caractère international. Sur 11.000 étudiants, l'université jésuite en compte 500 provenant de 54 pays différents, de même que 99 professeurs étrangers originaires de 20 pays, dont le Père Hollerich qui y enseigne l'allemand et les études européennes depuis 1994. La *Sophia University* est en outre jumelée avec l'Université de Durham (GB) où le Grand-Duc Héritier poursuit ses études.

Journée de promotion économique

Le programme de la visite au Japon prévoyait également une journée de promotion économique du Luxembourg. Plus de 600 représentants du monde économique japonais ont participé à quatre séminaires. Des experts luxembourgeois ont conduit les séances portant sur les thèmes suivants: finances, économie, tourisme et viticulture.

En présence de S.A.R. le Grand-Duc et du ministre de l'Economie, le Vice-Premier ministre Polfer a offert une réception aux participants de cette manifestation.

Dans son discours, le ministre Lydie Polfer a mis en évidence les attraits du Luxembourg pour des investisseurs étrangers. La résonance auprès des nombreux participants japonais était très favorable. Des réunions individuelles entre diverses entreprises luxembourgeoises et des partenaires potentiels japonais se sont déroulées en marge de cet événement.

La journée du 3 septembre s'est clôturée par un dîner officiel offert par le Grand-Duc aux délégations économiques luxembourgeoise et japonaise. Ce dîner a eu lieu en présence de Leurs Altesses Impériales le Prince Héritier et la Princesse Héritière, signe des relations étroites qui lient les deux familles.

Visite du centre de recherche TDK

Une visite du centre de recherche TDK (à Ichikawa) figurait au programme de la 3^e journée du déplacement officiel de S.A.R. le Grand-Duc au Japon.

Accompagné du ministre de l'Economie Henri Grethen, le Grand-Duc a assisté à une présentation des activités de recherche du groupe. Son Altesse Royale a pu se rendre compte de la qualité des installations et laboratoires et assister à différents tests. Au début de la visite du centre de TDK, les invités ont également pu apprécier une exposition de dessins



Discours du ministre Polfer lors du Luxembourg Promotion Day

sur le Luxembourg, réalisés par des élèves d'une école primaire d'Ichikawa. Environ 200 élèves âgés de 9 à 12 ans ont réservé un accueil chaleureux au Grand-Duc et aux membres des délégations.

Dîner en présence de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice du Japon

Dans la soirée du 4 septembre, Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice du Japon, accompagnés de Son Altesse Impériale la Princesse Sayako, ont offert un dîner à Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais Impérial.

Ce geste traduit la très grande cordialité et l'amitié entre la Maison impériale et la Maison souveraine du Grand-Duché de Luxembourg. Les deux familles se connaissent depuis de longues années.

Son Altesse Royale le Grand-Duc a quitté Tokyo le 5 septembre pour

le Luxembourg, tandis que le ministre Henri Grethen a poursuivi son séjour au Japon et s'est rendu à Nagoya.

Lors d'un séminaire à l'attention des entreprises japonaises du secteur automobile, le ministre de l'Economie a présenté les atouts du Luxembourg comme site industriel et partenaire commercial. Plusieurs entreprises, qui ont accompagné le ministre, ont pu présenter leurs activités à des partenaires potentiels japonais, notamment les sociétés IEE, Elth, CTI, Dometic, Luxcontrol et TUV Rheinland/Luxembourg. Un représentant de l'ILEA, l'Industrie luxembourgeoise des équipementiers de l'automobile, a présenté ce secteur d'activité au Luxembourg. Lors d'une réception à la suite du séminaire, des contacts intéressants ont pu être noués avec des investisseurs potentiels.

La délégation luxembourgeoise a ensuite visité le quartier général



Henri Grethen et le président du groupe Toyota Cho

du groupe Toyota à Toyoda City. Le ministre Grethen et sa délégation ont eu un échange de vues intéressant avec le président Cho et des membres de la direction du groupe. Les entretiens ont porté sur les technologies d'avenir dans le domaine de la sécurité et de l'utilisation de sources d'énergies renouvelables, tel la pile à combustible.

Le ministre de l'Economie a souligné les avantages du Luxembourg comme site d'implantation des sous-traitants du groupe Toyota, atouts auxquels le président de Toyota a porté une grande attention.

La mission de promotion au Japon s'est terminée par la visite des installations d'assemblage de Toyota dans l'usine de Takanoka.



S.A.R. le Grand-Duc en présence de Leurs Altesses Impériales le Prince Héritier et la Princesse Héritière du Japon

Mme Lydie Polfer et M. Fernand Boden à la 5^e Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún

10-12 septembre 2003

Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, a assisté du 10 au 12 septembre 2003, ensemble avec Fernand Boden, en sa qualité de ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, les parlementaires Laurent Mosar et Jean Huss et une délégation de fonctionnaires, à la 5^e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce à Cancún.

Tandis que les négociations au nom de l'Union européenne sont menées par les commissaires Pascal Lamy et Franz Fischler, les ministres de l'UE et des dix pays adhérents se réunissaient en permanence afin de guider et d'orienter les commissaires Lamy et Fischler dans leurs négociations.

Dans son intervention pendant la session plénière (voir page 106), la délégation luxembourgeoise a rappelé que le développement doit continuer à occuper le centre des travaux du cycle de Doha. L'Organisation mondiale du Commerce (OMC) a un rôle à jouer pour aboutir aux objectifs du Sommet du Millénaire, à savoir de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015. La Conférence de Cancún est en fait une étape intermédiaire pour la réalisation du programme de développement mis en place à Doha.

La délégation luxembourgeoise a appelé les membres de l'OMC à

dépasser leurs égoïsmes nationaux et à faire preuve de solidarité avec les pays en voie de développement pour rendre le système commercial multilatéral plus juste et plus équitable. Le commerce international et le développement doivent se soutenir mutuellement.

La délégation luxembourgeoise s'est aussi félicitée du récent accord sur les APDIC (Accord sur les aspects de droit de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) et la santé publique. Cet accord devrait favoriser l'accès des pauvres aux médicaments pour lutter contre le sida et d'autres pandémies, même s'il ne suffit pas à résoudre ces fléaux.

Dans le domaine agricole, la réforme de la Politique agricole commune devrait permettre de faire avancer les négociations très ardues dans ce domaine. Le Luxembourg est en particulier attaché à la prise en compte de considérations autres que purement commerciales dans la définition des politiques agricoles, dans la mesure où le consommateur luxembourgeois est très attaché à la sécurité alimentaire et au bien-être des animaux. D'une façon plus générale, le Luxembourg s'engage pour l'intégration des volets environnementaux et sociaux dans tous les travaux de l'OMC.

Face aux critiques de l'extérieur concernant l'opacité des travaux de l'OMC, le Luxembourg préconise une amélioration de la transparence de l'organisation notamment en y associant plus étroitement les parlements nationaux. Les adhésions du Népal et du Cambodge, entérinées à Cancún, qui portent

à 148 le nombre des membres de l'OMC, montrent que le processus d'accession facilité, mis en place pour les pays les moins avancés, a porté ses premiers fruits.

Enfin, la délégation luxembourgeoise a confirmé que le Luxembourg ferait une nouvelle contribution au Fonds de Doha, qui a été mis en place pour financer l'assistance technique pour les pays en voie de développement pour ce qui est des questions commerciales.

Réaction de Lydie Polfer face à l'échec de la Conférence de l'OMC

Le 15 septembre 2003, Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a exprimé sa grande déception face à l'échec de la 5^e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce à Cancún, et ce malgré les ouvertures de l'Union européenne, notamment dans les domaines de l'agriculture et du coton.

«Avec l'échec des négociations tout le monde a perdu, les pays en développement, les pays industrialisés et avant tout l'Organisation mondiale du Commerce elle-même. Si nous voulons arriver à un système commercial plus équitable et plus juste, nous devons discuter ensemble des objectifs à atteindre et de la voie pour y arriver. Ce n'est pas en interrompant les pourparlers que nous allons améliorer le système», a déclaré Lydie Polfer en apprenant la nouvelle de l'échec des négociations à Cancún.

Lydie Polfer s'est dit extrêmement préoccupée par une adaptation des structures de l'OMC qui ne semblent pas permettre aux pays-membres de mener des négociations dans un cadre suffisamment flexible et elle a exprimé son inquiétude face au respect de la date limite de 2004 pour clôturer les négociations du Doha Round.

Elle a exprimé son espoir que la reprise des négociations au niveau des hauts fonctionnaires à Genève permette de calmer les esprits et de faire avancer les débats dans un environnement constructif, particulièrement en vue des récentes avancées, telles dans les domaines de la propriété intellectuelle et de la santé publique, favorisant l'accès des pauvres aux médicaments contre le sida et d'autres pandémies. «Il faut absolument que les débats cessent d'être idéologiques et se concentrent sur les vrais problèmes», a-t-elle déclaré. Comme elle l'a déjà mentionné dans son intervention en réunion plénière à Cancún, Lydie Polfer préconise avec d'autant plus de virulence l'amélioration de la transparence et de l'efficacité de l'OMC.

Le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer à l'Assemblée générale de l'ONU à New York

22-25 septembre 2003

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a participé du 22 au 25 septembre 2003 aux travaux de la 58^e session de l'Assemblée générale des Nations unies qui se sont déroulés à New York.

Lutte contre le sida

Les travaux de l'Assemblée générale ont démarré le 22 septembre par un débat qui s'est proposé de tirer les leçons et de dégager les perspectives de l'action commune dans la lutte contre le sida. Intervenant au nom du Luxembourg (voir page 108), Lydie Polfer a estimé que la réponse de la Communauté des Nations à cette pandémie a certainement atteint une intensité inégalée, mise en œuvre en partie à travers le Fonds global de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria.

En dépit de cet effort, la complexité et l'immensité du problème exigent cependant de nouveaux partenariats et des budgets conséquents. Pour cette raison, le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères a plaidé en faveur du renforcement de l'initiative «Esther», initiée par la France et à laquelle se sont joints pour l'instant le Luxembourg, l'Espagne et l'Italie dans le but d'offrir aux malades dans les pays les plus démunis les mêmes

chances et les mêmes espoirs que dans les pays riches.

Il s'agit de créer, dans les pays en voie de développement, les structures et les conditions nécessaires à une prise en charge des malades à travers un jumelage d'hôpitaux du Nord et du Sud, initiant un échange de savoir-faire et une mise à disposition de médicaments génériques à des prix abordables. Le Luxembourg contribue à cette coopération hospitalière à travers un partenariat avec le Rwanda, expérience positive qui aux yeux des responsables mérite d'être étendue. Au cours de son intervention Lydie Polfer a en conséquence plaidé en faveur d'une extension du réseau de coopération au-delà du groupe des pays initiateurs.

Faisant le bilan des efforts luxembourgeois depuis le dernier débat dans l'enceinte des Nations unies en 2001, elle a déclaré: «Nous contribuons annuellement 1 million d'euros au Fonds global, notre contribution à ONUSIDA est en



Lydie Polfer et son homologue israélien Silvan Shalom à New York



*Lydie Polfer et son homologue libanais Jean Obeid
au cours d'une conférence de presse conjointe*

constante augmentation, nous soutenons divers projets bilatéraux et nous prévoyons d'allouer un nombre croissant de ressources à l'initiative Esther. En tout, le Luxembourg a réservé en 2002 près de 3 % de son aide publique à la lutte contre l'un des plus grands fléaux de notre temps et nous espérons augmenter ce pourcentage à l'avenir».

Outre les séances de travail habituelles des ministres européens avec leurs homologues américain et russe, le programme du ministre Lydie Polfer prévoyait plusieurs consultations bilatérales.

L'éviction d'Arafat ne résoudra pas le conflit au Moyen-Orient

Lydie Polfer a également rencontré son homologue israélien Silvan Shalom avec lequel elle a évoqué les relations entre l'Union européenne et les parties impliquées dans le conflit au Moyen-Orient.

Au cours de cet entretien, Lydie Polfer a regretté les récents attentats et actes de violence. De même,

elle a estimé qu'une mise à l'écart ou une élimination d'Arafat ne contribuerait certainement pas à faciliter la recherche d'une solution durable au conflit qui devrait passer au contraire par la mise en œuvre de la feuille de route et une coexistence, dans la paix et la sécurité de deux Etats, palestinien et israélien.

Au cours de la journée, Lydie Polfer a également conduit plusieurs consultations bilatérales, avec notamment ses homologues du Mozambique, du Mali, d'Ukraine, de Jordanie et du Liban.

La contribution spécifiquement luxembourgeoise à l'effort de développement et une intensification de la coopération politique était au centre des discussions avec les ministres du Mozambique et du Mali alors que ces deux pays se dégagent comme acteurs importants dans la région en raison de leur engagement tout particulier en faveur d'une meilleure coopération interafricaine, de la défense des droits de l'homme et de la stabilité politique régionale.

La situation au Proche Orient et les relations entre l'Union européenne et cette région étaient au centre des discussions avec les ministres libanais et jordanien, tout comme la préparation d'une visite que Lydie Polfer allait effectuer dans la région avant la fin de l'année en vue d'une intensification des contacts à l'approche de la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne.

Hommage à Anna Lindh

La traditionnelle rencontre des femmes ministres des Affaires étrangères, initiée par Madeleine Albright alors qu'elle était à la tête de la diplomatie américaine, a pris cette année une note différente en raison du meurtre d'Anna Lindh. Ses collègues ont tenu à honorer la mémoire et l'engagement de la ministre suédoise au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée dans le jardin japonais des Nations unies.

Le Premier ministre Juncker et le ministre du Trésor et du Budget Frieden aux Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale

20-24 septembre 2003

Le Premier ministre et ministre des Finances Jean-Claude Juncker et le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden ont assisté du 20 au 24 septembre 2003 à Dubaï aux Assemblées annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

En leur qualité de gouverneurs luxembourgeois auprès de ces institutions, les ministres Juncker

et Frieden ont participé aux travaux du Comité monétaire et financier international et du Comité de développement, les organes définissant l'orientation des politiques des institutions de Bretton-Woods.

Les sujets qui dominaient les réunions de Dubaï étaient l'évaluation de la situation de l'économie mondiale et des marchés financiers, l'amélioration de la prévention et de la résolution de crises, la lutte contre la pauvreté par une croissance renforcée, une meilleure gouvernance et un allègement de la dette des pays à faible revenu.

Pour ce qui est de la lutte contre la pauvreté dans le monde, le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, a estimé, dans un entretien accordé à la radio luxembourgeoise RTL, que les pays riches devraient augmenter de façon considérable leur aide au développement. Rappelons dans ce contexte que le Luxembourg figure parmi les cinq seuls Etats qui investissent plus de 0,7 % de leur PNB dans l'aide au développement. Le temps serait venu de commencer à réfléchir à une réduction des barrières commerciales et à penser à une réforme de la politique des subventions de toute une série de produits, a signalé Jean-Claude Juncker au micro de RTL.

Le Premier ministre a en outre plaidé pour une mise en œuvre plus locale et sociale des programmes du FMI dans les pays pauvres. Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a salué la tenue des Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale dans un pays arabe. «Ceci constitue un message important pour les hommes et les femmes de cette région



Jean-Claude Juncker, Luc Frieden et Kaspar Villiger, conseiller fédéral des Finances de la Suisse, aux assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale

du monde, car il faut éviter que ces gens ne se sentent à l'écart du reste du monde», a-t-il souligné.

Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a déclaré pour sa part, sur les ondes de la radio DNR que la réunion du FMI et de la Banque mondiale mettait en exergue à quel point les pays les plus industrialisés et les pays en voie de développement sont interdépendants. «Les pays industrialisés ne peuvent combattre efficacement le terrorisme, l'immigration illégale ou les conflits armés que s'ils soutiennent les pays en voie de développement dans leurs efforts de renforcement de leur autonomie en matière économique,» a estimé Luc Frieden. Il a déploré dans ce contexte que l'aide au développement mondiale ait diminué, ces trois dernières années, de 60 à 55 milliards de dollars. Toutefois, les pays industrialisés continueraient à poursuivre leur but d'une réduction substantielle de la pauvreté dans le monde d'ici 2015.

Les réunions d'automne du FMI et de la BIRD, auxquelles ont assisté les ministres des Finances du monde entier, ont offert par ailleurs le cadre pour différents entretiens bilatéraux.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden ont ainsi rencontré le conseiller fédéral des Finances de la Suisse Kaspar Villiger. Au centre de cette entrevue figuraient la situation économique internationale, les relations entre la Suisse et l'Union européenne ainsi que l'évolution des places financières de la Suisse et du Luxembourg.

C'est le ministère des Finances qui assure le suivi administratif et la présence aux réunions périodiques des institutions financières internationales et programmes de financement dont le Luxembourg est membre. Tel est notamment le cas pour la participation aux Assemblées annuelles des institutions de Bretton Woods (Banque

mondiale et FMI), qui se tiennent cette année à Dubaï (E.A.U.).

La fonction de gouverneur du FMI est assumée par le ministre des Finances, tandis que le ministre du Trésor et du Budget est gouverneur du groupe de la Banque mondiale (BIRD, AID, SFI, AMGI). De même, le ministère des Finances exerce la fonction de vice-gouverneur du groupe de la Banque mondiale. Un fonctionnaire du ministère des Finances est détaché depuis l'automne 2001 auprès de l'administrateur représentant le Luxembourg au FMI à Washington, s'occupant aussi des intérêts du Luxembourg au groupe de la Banque mondiale.

L'approche du ministère des Finances dans sa participation aux institutions financières internationales consiste à être complémentaire à l'action menée par le ministère de la Coopération et de l'Aide humanitaire, en concentrant ses efforts notamment sur les domaines suivants :

- la réduction du fardeau de la dette afin de permettre aux pays les plus pauvres de consacrer une plus grande partie de leurs ressources au développement de leur capital humain (c.-à-d. que des fonds libérés par la réduction du service de la dette sont affectés à des dépenses sociales en matière d'éducation, de santé, etc.),
- l'amélioration du climat d'investissement dans les PVD, pour, d'une part, endiguer la fuite des capitaux autochtones et stimuler l'épargne nationale, et, d'autre part, attirer les flux d'investissements étrangers (FDI) qui sont une source importante d'innovation technologique et d'accroissement de la productivité,

- le soutien du système bancaire nécessaire au financement de l'économie réelle et surtout au développement de la petite et moyenne entreprise, qui constitue le fondement de toute économie moderne; un appui particulier est accordé aux producteurs agricoles par le biais de la micro-finance,

- l'exploration des opportunités d'investissement dans le secteur de l'environnement offertes par le protocole de Kyoto (*Clean Development Mechanisms / Joint Implementation*), ce qui permettra aux PVD de mieux gérer leurs problèmes de pollution face à une industrialisation croissante,

- le financement de la recherche, notamment dans le domaine agricole, en vue d'assurer un triple objectif: sécurité alimentaire face à l'explosion démographique, conservation du patrimoine phyto-génétique mondial et son ancrage dans le domaine public, ainsi que mise au point de bio-pesticides pour assurer un développement soutenable.

Le ministre des Transports Henri Grethen présente un nouveau programme de mesures destinées à intensifier la lutte contre les accidents de la route

17 septembre 2003

Le ministre des Transports Henri Grethen a présenté le 17 septembre 2003 le nouveau programme de mesures destinées à intensifier la lutte contre les accidents de la route.

Lors de la conférence de presse, le ministre des Transports Henri

Grethen a regretté le fait que le nombre des accidents mortels ait augmenté de manière considérable pendant les premiers mois de l'année 2003. «En 2002, aucun motocycliste n'a perdu sa vie sur les routes. En 2003, il y a déjà une bonne douzaine d'accidents mortels», précisa Henri Grethen.

Les comparaisons internationales en matière d'accidents de la circulation ne sont pas non plus favorables pour le Luxembourg, a admis le ministre, même si ces statistiques, qui font le rapport entre la population résidente et les accidents de la route, étaient quelque peu faussées par le nombre considérable de frontaliers (plus de 90.000) qui se déplacent quotidiennement sur les routes au Luxembourg et par l'importance du trafic de passage. Ainsi le système du permis à points aurait permis de constater que 35 % des infractions avaient été commises par des personnes disposant d'un permis à conduire étranger. Ces infractions seraient toutefois imputées dans les statistiques au Luxembourg, ajouta Henri Grethen.

Le ministre des Transports veut dès lors intensifier la lutte contre l'insécurité routière et renforcer les instruments permettant de combattre la délinquance sur les routes. L'introduction du système du permis à points aurait été une mesure importante dans ce contexte, mais insuffisante à elle seule, dit Henri Grethen.

Thématiser le sujet de la sécurité routière

«Nous devons thématiquer le sujet de la sécurité routière et la replacer sur l'avant-scène de l'actualité politique. Il est dans l'intention du gouvernement de faire de la

sécurité routière un objectif majeur de son action», affirma le ministre des Transports.

Pour faire face aux accidents de la circulation, le ministre des Transports compte agir sur plusieurs axes :

- multiplier les actions de sensibilisation de la population,
- intensifier la lutte contre l'insécurité routière,
- prendre de nouvelles initiatives législatives.

En matière de sensibilisation de la population au problème des accidents de la route, Henri Grethen a rappelé la campagne actuelle relative au port de la ceinture de sécurité et a noté qu'une nouvelle campagne concernant l'excès de vitesse serait lancée en novembre prochain. Par ailleurs, un séminaire serait organisé le 26 septembre 2003 sur le sujet des drogues au volant.

L'intensification de la lutte contre l'insécurité routière va de l'augmentation de la présence de la police sur les routes à un nouveau programme de mesures, qui comprend différentes initiatives législatives.

Programme de mesures pour lutter contre l'insécurité routière

Le programme de mesures a été élaboré, à la demande du ministre Grethen, par le procureur d'Etat Robert Biever, le directeur général de la Police Pierre Reuland et le secrétaire général du ministère des Transports Paul Schmit. Il s'inscrit aussi dans le cadre d'un projet adopté récemment par la Commission européenne visant la réduction de moitié d'ici 2010 du nombre de victimes de la route, et auquel le Luxembourg a déjà donné son appui.

Le nouveau programme destiné à intensifier la lutte contre les acci-

dents de la circulation prévoit les mesures suivantes :

- communiquer aux autorités du pays d'origine les infractions commises au Luxembourg par des non-résidents,
- multiplier les actions de dépistage de l'alcool au volant, ainsi que les actions de sensibilisation, plutôt que de changer la législation en place (sans pour autant s'opposer à une nouvelle initiative communautaire en faveur d'une diminution du seuil d'alcoolémie prohibée de 0,8 à 0,5 g/l dans le sang),
- aligner la législation luxembourgeoise en matière de conduite sous l'effet de stupéfiants à celle de nos pays voisins, notamment pour simplifier les conditions du dépistage et pour rendre celui-ci systématique à l'instar du modèle valable pour l'alcool au volant,
- rendre possible la poursuite d'infractions constatées au moyen



Henri Grethen, Paul Schmit et Robert Biever lors de la présentation du nouveau programme du ministère des Transports

de caméras mises en place pour surveiller le trafic tout en veillant parallèlement à l'existence de toutes les conditions utiles pour préserver l'intimité de la sphère privée,

- concevoir une nouvelle stratégie en matière de surveillance du trafic rendant plus efficace et plus visible la présence de la Police grand-ducale sur la voie publique,
- procéder à un réaménagement des peines en matière d'infractions routières dans le sens d'un renforcement sélectif des sanctions applicables dans le cas des infractions graves,
- porter le délai de la récidive en matière d'infractions routières de 1 à 3 ans,
- supprimer dans l'hypothèse d'infractions particulièrement graves la possibilité pour le juge de moduler l'effet de l'interdiction de conduire judiciaire qu'il prononce,
- introduire une application ferme (pour la durée d'un mois à compter de la prise d'effet) en relation avec toute interdiction de conduire prononcée par les tribunaux,
- rendre possible le retrait immédiat du permis de conduire par la Police grand-ducale (sur autorisation du parquet) en cas de délit routier ou en cas d'excès de vitesse grave.

Dans sa séance du 11 septembre 2003, le Conseil de gouvernement a donné son accord de principe à la poursuite des travaux dans cette direction, a signalé le minis-

tre des Transports Henri Grethen, avant de conclure que le gouvernement est déterminé à éradiquer la «violence» sur les routes.

Etude comparative entre le projet de raccordement ferroviaire de Kirchberg et de Findel et la proposition BB (Bus-Bunn)

Lors de la conférence de presse du 17 septembre 2003 relative à l'insécurité routière, le ministre des Transports Henri Grethen a également présenté le rapport du bureau «Basler & Partner» relatif à son étude comparative entre le projet de raccordement ferroviaire de Kirchberg et de Findel élaboré par le ministère des Transports et la proposition BB (Bus-Bunn) avancée par l'ingénieur luxembourgeois Georges Schummer.

Le ministre des Transports avait présenté le projet de raccordement ferroviaire de Kirchberg et de Findel, tel que proposé par le gouvernement (module K de la stratégie mobilité.lu).

La proposition «BB (Bus-Bunn) - eine Alternative zu BTB, Null-Plus und Modul K» de l'ingénieur Georges Schummer propose, pour sa part, la construction de nouveaux tunnels en dessous de la ville de Luxembourg. Elle comporte la création d'un tracé en souterrain partant de la gare centrale en direction du nord en passant par la vallée de la Pétrusse ainsi que sous le Limpertsberg pour rejoindre à ciel ouvert la ligne du Nord à la hauteur de Dommeldange, ainsi qu'un second tracé menant en souterrain de Dommeldange vers les F.I.L. au Kirchberg.

Face à cette proposition, le ministre des Transports avait demandé au bureau «Basler & Partner» de procéder à une analyse comparative entre les deux projets. Le bureau étudia alors le projet BB quant à sa faisabilité technique, son coût financier et son impact sur l'exploitation du réseau ferré.

Aux dires des représentants du bureau Basler, qui ont présenté leur rapport, le projet BB ne peut pas constituer une alternative au projet du gouvernement, le «module K» de la stratégie mobilité.lu.

En effet, ce projet se solderait par des coûts supplémentaires de 420 millions d'euros par rapport au module K (720 millions d'euros) ainsi que des frais d'exploitation plus élevés. Ensuite, le raccordement du Kirchberg au réseau ferré à partir de Dommeldange par du matériel roulant classique ne serait pas réalisable. Enfin, le temps d'accès aux stations souterraines (qui se situent par endroit à une profondeur de 70 mètres) ainsi que la sortie des stations par des ascenseurs provoquerait des pertes de temps considérables pour les voyageurs, notamment pendant les heures de pointe.

Le ministre des Transports a espéré que le projet du gouvernement, le module K de la stratégie *mobilité.lu*, pourrait être soumis au vote de la Chambre des députés en novembre 2003.

Le ministre des Transports M. Henri Grethen visite deux chantiers de la Ligne à Grande Vitesse Est-européenne

27 août 2003

Le 27 août 2003, le ministre des Transports M. Henri Grethen a visité deux chantiers de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Est-européenne. Le premier site de chantier visité se situe dans le département de la Meuse (site de Thillombois), le deuxième dans le département de la Marne (site de Saint-Hilaire au Temple).

Le ministre des Transports a effectué cette visite en compagnie du secrétaire d'Etat français aux Transports et à la Mer, Dominique Bussereau. De nombreux responsables politiques du Nord-Est de la France, parmi lesquels des préfets lorrains ainsi que le maire de Strasbourg Fabienne Keller et le président du conseil régional de Lorraine Gérard Longuet, ont également visité les lieux.

Avec la réalisation de 23 lots de génie civil, de 331 ouvrages d'art, soit plus d'un au kilomètre, de 3 nouvelles gares, avec 4.000 ouvriers mobilisés sur les différents chantiers, les travaux de la Ligne à Grande Vitesse Est-européenne sont gigantesques. En juillet 2003 ont été entamés les travaux pour le 23^e et dernier lot de génie civil. L'objectif d'une mise en service de la LGV Est-européenne à l'été 2007 semble confirmé.

«Aujourd'hui est une très grande journée pour moi en tant que ministre des Transports», a précisé M. Henri Grethen dans son discours, «parce que je vois l'abou-

tissement des efforts conséquents de mes prédécesseurs et de moi-même». En effet, la volonté du Luxembourg de se voir raccorder au réseau à grande vitesse remonte déjà aux années 1980. Le 28 janvier 2002, les ministres des Transports luxembourgeois et français, Henri Grethen et Jean-Claude Gaysot, ont signé l'accord franco-luxembourgeois relatif au raccordement du Luxembourg au TGV Est-européen. Le 10 juillet 2003, la Chambre des députés du Grand-Duché a voté le projet de loi n°4941 sur le raccordement du Grand-Duché de Luxembourg au TGV Est-européen.

«Le Luxembourg s'est associé au projet parce que nous savons l'importance et pour la France, notamment pour l'Est de la France, et pour le Luxembourg et le Sud de l'Allemagne», a relevé M. Henri Grethen. En effet, la LGV Est-européenne, connectée aux réseaux à grande vitesse français et allemand, affirme sa vocation européenne en ouvrant de nouveaux horizons vers le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse.

En ce qui concerne l'impact économique de la LGV Est-européenne pour le Luxembourg, M. Henri Grethen est d'avis que l'ouverture du Luxembourg aux réseaux à grande vitesse en Europe est comparable à l'ouverture du Luxembourg aux réseaux de chemin de fer au 19^e siècle. «Ce sera un avantage énorme pour le Luxembourg et sa place financière d'être à Paris en 2 heures et 15 minutes et de pouvoir alors rejoindre d'autres métropoles comme Londres», a souligné le ministre.

Le projet TGV Est-européen comprend, dans une première phase, la

construction d'une ligne à grande vitesse de 300 kilomètres entre Vaires-sur-Marne (Ile de France) et Baudrecourt (Lorraine). Elle traverse quatre régions françaises (Ile-de-France, Picardie, Champagne, Lorraine) et 6 départements français, dont trois départements lorrains (Meuse, Moselle et Meurthe-et-Moselle). La ligne relie ainsi le Luxembourg au trajet à grande vitesse vers Paris et ramène le temps de parcours entre les deux capitales à 2 heures 15 minutes (soit un gain de 75 minutes par rapport au trajet actuel). Au moins quatre aller-retours quotidiens Luxembourg - Paris sont prévus.

Après la réalisation de la deuxième phase du projet TGV Est-européen, la desserte entre Luxembourg et Strasbourg serait assurée par des rames TGV, ce qui réduirait le temps de parcours à 1 heure et 25 minutes. «Cette seconde phase est également essentielle pour mettre en relation Strasbourg et Luxembourg, mais également Bruxelles», a précisé Henri Grethen.

L'accord franco-luxembourgeois stipule que la participation financière du Luxembourg à la construction de la ligne entre Vaires-sur-Marne et Baudrecourt s'élève à 117,386 millions d'euros (aux coûts de juin 1997), soit 3,76 % du coût total de la ligne (3,125 milliards d'euros). Selon le ministre des Transports, il est néanmoins possible que la participation luxembourgeoise s'élève finalement à 140 millions d'euros à cause de l'inflation, un chiffre qu'il a déjà présenté à la Chambre des députés.

La visite du chantier de Thillombois s'est clôturée par un tir de mines. M. Henri Grethen, en compagnie



Henri Grethen et Dominique Bussereau (sans casque) accompagnés de nombreux responsables politiques du Nord-Est de la France

de M. Dominique Bussereau, a ensuite quitté la vallée de la Meuse pour visiter un deuxième chantier dans la Marne.

Visite à Luxembourg du Président de la République de Bénin, Mathieu Kérékou

11 septembre 2003

Le Président de la République du Bénin, Mathieu Kérékou, a effectué le 11 septembre 2003 une visite à Luxembourg. Il a eu des pourparlers avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de la Coopération au développement Charles Goerens.

Lors de sa première visite au Luxembourg, le Président Mathieu Kérékou a été accompagné par le ministre d'Etat chargé de la Défense nationale, Pierre Osho, par le ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration africaine, Rogatien Biao, par le ministre des Relations avec les institutions, la société civile et les Béninois de l'extérieur, Alain Adihou, et par le ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche Lazare Sehoueto.

Pendant leur entrevue, les deux délégations ont notamment abordé la problématique dans le secteur du coton. Le Bénin, dont l'économie dépend en grande partie de la production de coton, est considérablement pénalisé par les subventions de l'Europe et des Etats-Unis à leur industrie du coton, provoquant ainsi une baisse du prix du coton pour le Bénin. Les subventions de l'UE au coton s'élèvent à 1 milliard d'euros, a précisé le Premier ministre luxembourgeois.

De ce fait, le Bénin, avec trois autres pays de la région, a adopté une initiative sectorielle du coton, qui est soutenue par le gouvernement du Luxembourg. «L'Europe doit mettre fin au régime des importantes subventions du coton, qui pénalise les pays comme le Bénin», a déclaré le Premier ministre Juncker. «La différence de la productivité hypothèque l'économie du Bénin», a dit de son côté le ministre Charles Goerens.

Le dossier du coton allait également faire partie des travaux lors de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún (voir page 107). Aux dires du chef du gouvernement luxembourgeois, le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer,

présent à Cancún, y défendrait le point de vue du gouvernement luxembourgeois sur ce point.

Les relations bilatérales entre le Luxembourg et le Bénin ont également figuré à l'ordre du jour de la réunion. Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens a relevé dans ce contexte l'assistance médicale du Luxembourg aux forces armées du Bénin, projet qui est réalisé en collaboration étroite avec la Belgique. Charles Goerens a en outre rappelé que cinq organisations non-gouvernementales du Luxembourg seraient présentes au Bénin.

Concernant l'absence du Bénin de la liste des pays cibles de la coopération luxembourgeoise au développement, Charles Goerens a précisé que le Luxembourg, conformément aux recommandations de l'OCDE, concentrerait son aide publique au développement, qui s'élève à 0,84 % de son PIB, à quelques secteurs seulement. «Si nous nous concentrons sur une dizaine de pays, cela ne veut pas dire que nous restons insensibles aux autres pays», dit le ministre. Selon le principe «Partage du travail et partage géographique», d'autres acteurs seraient présents



*Jean-Claude Juncker, Mathieu Kérékou
et Charles Goerens lors de la conférence de presse*

dans les pays où le Luxembourg ne l'est pas.

Au cours de sa visite à Luxembourg, le chef d'Etat de la République du Bénin a également été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au Palais grand-ducal. Cette audience a été suivie d'un déjeuner privé.

Visite officielle à Luxembourg de la directrice exécutive du FNUAP, Thoraya Ahmed Obaid

24-25 septembre 2003

Thoraya Ahmed Obaid, directrice exécutive du FNUAP (Fonds des Nations unies pour la population) a effectué les 24 et 25 septembre 2003 une visite officielle à Luxembourg.

Le Fonds des Nations unies pour la population agit en collaboration

avec les gouvernements et les organisations non-gouvernementales. Son objectif est de financer des programmes de population et de santé en matière de reproduction.

Le premier jour de sa visite au Luxembourg, Thoraya Ahmed Obaid a été reçue en audience par S.A.R. le Grand-Duc, avant de rencontrer Jean Spautz, président de la Chambre des députés. Une entrevue a également eu lieu avec les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense.

Des rencontres ont ensuite eu lieu avec les membres du gouvernement luxembourgeois. Ainsi Thoraya Ahmed Obaid a rencontré Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse et ministre de la Promotion féminine. L'entrevue entre la ministre et Thoraya Ahmed Obaid, connue pour son engagement en faveur des droits des fem-

mes et de leur promotion sociale et économique, a porté sur le suivi à donner à la 4^e conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995.

Dans le cadre de ce suivi, prévu pour 2005, le Luxembourg assumera un rôle important étant donné qu'il assure au premier trimestre la présidence de l'Union européenne. Il s'agit avant tout de garder les acquis négociés à Pékin et de renforcer la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens a également eu une réunion de travail avec la représentante du FNUAP avant de l'inviter à un déjeuner de travail.

La Coopération luxembourgeoise entretient des rapports étroits avec le FNUAP dans le cadre de son volet multilatéral. Le Luxembourg contribue ainsi au budget ordinaire de cette organisation onusienne et finance aussi des activités du FNUAP dans les pays-cible de la Coopération luxembourgeoise comme au Mali (lutte contre l'excision) ou au Cap-Vert (Centre de conseils pour adolescents).

Lors de leur rencontre, les deux délégations ont par ailleurs eu un échange de vues sur le programme exécuté par le FNUAP en Afghanistan. Le Luxembourg est le principal contributeur à ce programme, dont un des objectifs est de fournir aux femmes des services de santé reproductive sous forme d'assistance prénatale, postnatale, d'obstétrique d'urgence et d'assistance aux naissances.



Marie-Josée Jacobs aux côtés de la représentante du FNUAP

Déplacement officiel de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Salzbourg à l'occasion de l'ouverture des *Salzburger Festspiele*

26-28 juillet 2003

Sur invitation du président fédéral de la République d'Autriche et de Mme Thomas Klestil, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus à Salzbourg du 26 au 28 juillet 2003. Le couple grand-ducal était accompagné de Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères.

A leur arrivée à l'aéroport de Salzbourg le 26 juillet 2003, Leurs Altesses Royales ont été accueillies par le président fédéral de la République d'Autriche et Mme Thomas Klestil, ainsi que par le *Landeshauptmann* Franz Schausberger. La cérémonie officielle a eu lieu au Residenzplatz. Après les honneurs militaires et la présentation des personnalités, les deux couples se sont rendus au Château

de Hellbrunn pour un déjeuner officiel offert par le chef d'Etat autrichien et son épouse.

Lors de cette visite, Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères luxembourgeoises, a eu une entrevue avec son homologue autrichien Dr Benita Maria Ferrero-Waldner.

Dimanche matin, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés du couple présidentiel, ont assisté à une messe solennelle en la cathédrale de Salzbourg (*Cre-domesse* de W.A. Mozart). Après une promenade dans la vieille ville, le couple grand-ducal a offert un déjeuner en l'honneur du président de la République d'Autriche et de Mme Klestil.

Après le déjeuner, S.A.R. le Grand-Duc a visité la maison où W.A. Mozart a résidé de 1773 à 1780. En début de soirée, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus au *Kleines Festspielhaus*, pour assister à la première de l'opéra de Mozart «L'enlèvement au Sérail», sous la direction d'Ivor Bolton.



Présentation de la délégation luxembourgeoise après l'accueil avec les honneurs militaires au Residenzplatz

Regard sur

LES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES

PREMIER MINISTRE

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker au sujet du projet de Constitution de l'UE

1^{er} juillet 2003

A la suite du débat d'orientation à la Chambre des députés au sujet du projet de Constitution de la Convention sur l'avenir de l'Europe (voir page 25), le 1^{er} juillet 2003, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été l'invité de l'émission *De Journal de RTL Télé Lëtzebuerg*, consacrée en grande partie à la future Constitution européenne et à sa ratification au Luxembourg par la voie d'un référendum national.

Jean-Claude Juncker «satisfait des grandes lignes du projet», mais critique à l'égard du volet institutionnel

Le Premier ministre s'est dit satisfait des grandes options prises par la Convention. Il a néanmoins formulé des critiques à l'égard du volet institutionnel contenu dans le projet de Constitution, qui se caractériserait toujours par un grand manque de transparence. «Il n'est désormais toujours pas clair qui décidera quoi, quand et comment dans l'Union européenne», a affirmé Jean-Claude Juncker.

Le Premier ministre a également exprimé sa réticence à l'égard de l'idée d'un président du Conseil européen qui, selon le projet de Constitution proposé, ne serait pas en même temps Premier ministre dans un pays membre. «S'il s'agit

de quelqu'un qui ne connaît pas les sensibilités nationales, qui ne peut pas fonctionner en interaction avec les chefs d'Etat et de gouvernement, alors nous ignorons complètement dans quel sens il se dirigera», a estimé Jean-Claude Juncker. Selon le Premier ministre, l'idée d'un président qui ne ferait pas partie du cercle des chefs d'Etat et de gouvernement serait difficilement réalisable.

En revanche, le cumul des deux fonctions, c'est-à-dire celle de président du Conseil européen et celle de Premier ministre, serait tout à fait possible, à condition de réorganiser la présidence rotative actuelle, a ajouté le Premier ministre. «Il est clair qu'en tant que Premier ministre et président du Conseil, l'on ne pourra pas se déplacer régulièrement dans 25 Etats membres de l'Union élargie», a-t-il expliqué, «mais rien n'empêche que les divers chefs d'Etat et de gouvernement ne se déplacent chez lui».

Ratification de la future Constitution européenne par référendum national

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a encore une fois rappelé la décision, prise le 27 juin 2003 par le gouvernement en Conseil, de procéder à la ratification de la future Constitution européenne par voie de référendum national, qui selon les précisions du Premier ministre serait d'ordre «décisionnel». Il a exprimé dans ce contexte ses préférences de voir le référendum se réaliser, dans la mesure du possible, au moment des élections



législatives et européennes, c'est-à-dire en juin 2004.

Jean-Claude Juncker salue l'initiative franco- allemande pour relancer la croissance en Europe

19 septembre 2003

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a salué l'initiative franco-allemande pour relancer la croissance en Europe. «J'applaudis des deux mains cette liste de dix grands projets d'investissements dans des secteurs tels que les télécommunications, les nouvelles technologies, la recherche ou encore les énergies alternatives, à condition toutefois que leur financement soit garanti», a-t-il déclaré.

Face aux déficits budgétaires élevés tant en Allemagne qu'en France, Jean-Claude Juncker a spécifié qu'il faudrait «trouver des financements qui ne seraient pas nationaux, mais qui devraient

prendre appui sur des financements communautaires, sur la mise à disposition de moyens financiers de la BEI et sur un financement privé».

Dans le journal télévisé Arte-Info de la chaîne de télévision Arte, diffusé le 18 septembre 2003, Jean-Claude Juncker avait, en effet, indiqué dans ce contexte que «certains pays membres surtout de petite ou de moyenne taille, plus vertueux en matière budgétaire, ne cessent de se poser des questions sur les situations budgétaires française et allemande».

Se basant sur la déclaration commune franco-allemande, Jean-Claude Juncker s'est pourtant dit confiant que les deux pays souhaitent respecter le pacte de stabilité, sans pour autant vouloir tuer toutes les possibilités de relance économique.

Dans le journal télévisé Arte-Info Jean-Claude Juncker avait spécifié à cet égard: «J'ai, après un long entretien avec Francis Mer, la conviction que la France respectera le pacte de stabilité et que le déficit français reviendra en dessous de la barre des 3 % en 2005. L'essentiel étant que l'idée commune, qui fut un autre débat, c'est-à-dire celui que l'Union monétaire doit s'inscrire dans un cadre de stabilité macro-économique et financière, continuerait à être respectée».

«Au lieu de nous quereller sur quelques millimètres de stabilité, il faudrait créer une bonne intersection entre la croissance et la stabilité», avait finalement conclu Jean-Claude Juncker sur la chaîne Arte.

Réunion conjointe des conseils des ministres luxembourgeois et sarrois à Sarrebruck

30 septembre 2003

Le 30 septembre 2003 a eu lieu à Sarrebruck une réunion conjointe des conseils des ministres luxembourgeois et sarrois sous la présidence du Premier ministre Jean-Claude Juncker et du ministre-président de la Sarre, Peter Müller.

Au centre des discussions figuraient des dossiers d'actualité européenne et plus particulièrement de la région SaarLorLux ainsi que les relations bilatérales. Ainsi, les membres des gouvernements luxembourgeois et sarrois ont discuté des enjeux de la conférence intergouvernementale sur la Constitution européenne qui débute le 4 octobre, de la transposition de la «Vision 2020», étude sur le développement à long terme élaborée sous l'égide Jacques

Santer et de la coopération bilatérale.

En matière de politique européenne, les deux gouvernements estiment que les propositions élaborées par la Convention sur l'avenir de l'Europe constituent une bonne base pour la future Union élargie, ce qui n'exclut pas que des adaptations, des précisions ou des ajouts puissent être faits lors de la Conférence intergouvernementale. Lors d'une conférence de presse avec le ministre-président sarrois Peter Müller, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a précisé que le gouvernement luxembourgeois souhaite avant tout que le volet sur la réforme des institutions européennes soit amendé sur des points précis.

Concernant la transposition de la «Vision 2020», le Luxembourg et la Sarre ont exprimé leur volonté de créer une «agence pour le plurilinguisme et la communication interculturelle».



Photo de famille de la réunion conjointe des conseils des ministres luxembourgeois et sarrois

Progrès en matière de coopération bilatérale

Les deux gouvernements ont confirmé la position trouvée le 17 septembre à Trèves lors d'une réunion entre les ministres de l'Environnement du Luxembourg, de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat concernant la demande introduite par l'exploitant du Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Cattenom sur le renouvellement des autorisations de rejet et de prélèvement d'eau de la Moselle. Selon le Premier ministre Jean-Claude Juncker et son homologue sarrois Peter Müller, il s'agit de considérer non seulement les valeurs limites, mais également les valeurs réelles.

Les gouvernements luxembourgeois et sarrois ont confirmé le concept interrégional de «Luxembourg, Capitale européenne de la culture 2007» qui sera étendu à la Grande Région.

Sur proposition du gouvernement luxembourgeois, les ministres des Transports ont été chargés d'analyser les possibilités d'aménagement de parkings «P&R» à proximité des postes frontière afin d'améliorer le trafic transfrontalier individuel.

En matière d'éducation, les ministres se sont félicités de la bonne coopération transfrontalière concrétisée par le démarrage d'un projet allemand-luxembourgeois portant sur l'échange transfrontalier d'enseignants de l'école primaire (voir page 61): un instituteur luxembourgeois de la commune de Remerschen intervient du côté allemand dans la commune de Perl, tandis qu'une institutrice alle-

mande enseigne à l'école primaire de Remerschen.

Lors de la conférence de presse, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et son homologue sarrois Peter Müller se sont félicités des liens d'amitié qui se sont établis entre la Sarre et le Luxembourg. La dernière rencontre entre les gouvernements du Luxembourg et de la Sarre avait eu lieu à Schengen en 2000.

AFFAIRES ETRANGERES

Mme Lydie Polfer à un colloque portant sur la diversité linguistique au sein de l'Union européenne

4 juillet 2003

«Nous voulons d'une Europe qui parle d'une même et seule voix, mais dans toutes ses langues.» Telle était une des conclusions que Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, a tirée lors de son intervention (voir page 101) au colloque international «La diversité linguistique dans l'Union européenne: chance ou handicap à l'heure des élargissements», organisé par le Centre universitaire de Recherche européenne et internationale de Grenoble. L'objet de colloque était de faire le point sur l'avenir de la diversité linguistique dans l'Union et d'analyser les évolutions possibles liées au processus d'élargissement ainsi que l'impact qu'a la diversité linguistique sur les plans économique, politique, culturel et social.

Au cours de son intervention, Lydie Polfer s'est faite l'avocate d'une Europe conçue comme espace plurilingue et multiculturel où chaque citoyen peut trouver sa place et s'épanouir dans le respect de son identité culturelle et linguistique. Elle a également plaidé en faveur d'un enseignement plus vaste des langues en Europe arguant que «la connaissance de la langue et de la culture de nos voisins est nécessaire pour faire évoluer l'œuvre entreprise en commun, pour favoriser et encourager la tolérance et la compréhension et donner âme à la démocratie».

Partant du constat que nous gardons tous un lien particulier avec notre langue maternelle, elle s'est également prononcée en faveur de la promotion de l'ensemble des langues utilisées sur le territoire de nos pays et pour le maintien du système actuel des langues officielles, principe qui régit le régime linguistique de l'Union depuis 1958 et qui garantit que tout citoyen soit à même de comprendre et de lire dans une langue qui lui est familière les documents importants de la législation européenne.

Même si l'effort consenti par les services de traduction et d'interprétation peut sembler considérable, les moyens mis en œuvre pour rapprocher les citoyens des institutions européennes, pour garantir que chaque citoyen puisse consulter les textes qui le concernent dans sa langue et que les représentants des citoyens puissent s'exprimer et faire valoir leurs arguments dans la langue de leur choix, ne représente qu'un coût de deux euros par citoyen et par an, ce qui représente une dépense



Madame Lydie Polfer aux côtés de Jean-Paul Costa, Vice-président de la Cour européenne des droits de l'homme, à Grenoble

modeste pour garantir la transparence du processus décisionnel.

Evoquant l'exemple du Luxembourg et les leçons tirées de l'année européenne des langues, Lydie Polfer s'est prononcée en faveur d'un multilinguisme vivant dans l'Union. «L'année européenne des langues nous a révélé, entre autre, qu'une majorité de nos citoyens ne souhaite pas limiter les connaissances et la pratique à une seule langue passe-partout, mais favorise, au contraire, la promotion de la diversité linguistique et un apprentissage plus large des langues. Nous avons tous compris qu'une véritable compréhension et appréciation en profondeur de la culture de nos partenaires passe nécessairement par un contact direct rendu possible grâce à la maîtrise des langues».

Selon Lydie Polfer, les pouvoirs publics ont une responsabilité particulière en matière de promotion du multilinguisme en Europe. «Au

moment où se joue une part essentielle de l'avenir des langues et des cultures, donc de nos identités, il revient aux institutions publiques de préserver et d'enrichir le patrimoine des nations, d'honorer le génie de tous nos citoyens, les traditions et les savoirs de nos sociétés et d'assurer leur expression libre et plurielle».

Visite officielle à Luxembourg de Pat Cox, président du Parlement européen

8 juillet 2003

Le 8 juillet 2003, le président du Parlement européen Pat Cox a effectué une visite officielle au Luxembourg. Il était accompagné de Julian Priestley, secrétaire général. Au niveau gouvernemental Pat Cox a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer.

Ces entrevues ont été dominées par des questions relatives au siège du Parlement européen au Luxembourg et les travaux de la Convention européenne.

Lors d'une conférence de presse conjointe à l'issue des entretiens, le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer et le président du Parlement européen Pat Cox se sont montrés très satisfaits de cette visite officielle. Aux dires du ministre Polfer, cette visite a permis de répéter au président Cox l'importance que le Luxembourg attache au siège du Parlement européen.

«Pour les Luxembourgeois et pour le gouvernement luxembourgeois, il s'agit d'une question qui nous tient à cœur», dit le ministre «parce que c'est notre histoire». «Le Parlement européen est profondément ancré dans notre ville, dans notre pays, et nous sommes très disposés à engager avec le Parlement les discussions nécessaires pour assurer à l'avenir une présence effective du Parlement, du secrétariat général, au Luxembourg», nota le ministre des Affaires étrangères.

Dans ce contexte, Lydie Polfer a annoncé avoir trouvé un accord dans le dossier immobilier. Cet accord, qui devrait mettre un terme à des travaux et des négociations de plusieurs mois, prévoit la location des deux tours en construction au Boulevard Kennedy à Luxembourg-Kirchberg ainsi que l'achat du bâtiment Bak.

Le président Pat Cox a spécifié à ce sujet que les propositions devraient désormais encore être approuvées par le Bureau et le Comité de budget du Parlement

européen. Il recommanderait toutefois au Bureau et au Comité de budget d'approuver les résultats de l'accord trouvé lors de la présente visite. Le Président a en tout cas répété que l'engagement du Parlement européen envers le Luxembourg en matière d'institutions resterait inchangé.

Afin de souligner cet engagement, Pat Cox a proposé de retourner au Luxembourg au cours de l'année 2003 avec les membres du Bureau du Parlement. Pour le Président, il s'agit de donner un signal clair et visible de la détermination du Parlement européen. Pour le ministre Polfer, il s'agit de trouver des solutions à l'interprétation des décisions «dans un esprit de compréhension et de respect mutuel».

Les membres du gouvernement luxembourgeois ont également abordé avec le président Pat Cox les travaux de la Convention euro-

péenne et surtout le timing et l'implication du Parlement européen dans la poursuite des travaux. «Nous avons constaté un très large consensus à ce sujet entre le gouvernement luxembourgeois et le Parlement européen», a signalé le ministre Lydie Polfer.

Lors de sa visite officielle au Luxembourg, le président du Parlement Pat Cox a également rencontré le président de la Chambre des députés Jean Spautz ainsi que les membres du Bureau de la Chambre et de la Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense.

Dans la matinée Pat Cox avait été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au Palais grand-ducal. La visite du président Cox au Luxembourg s'est terminée par une entrevue avec le bourgmestre de la Ville de Luxembourg Paul Helminger.

Visite de travail de Mme Lydie Polfer à Washington: rencontre avec Colin Powell

16 juillet 2003

Un Forum de dialogue pour favoriser la compréhension entre l'Europe et l'Amérique

Sur invitation du secrétaire d'Etat Colin Powell, Madame Lydie Polfer a effectué, le 16 juillet 2003, une visite de travail à Washington au cours de laquelle elle a mené des consultations avec son homologue et avec le Speaker du Parlement, Monsieur Dennis Hastert.

Outre les dossiers bilatéraux, les grands sujets de l'actualité internationale, la reconstruction de l'Iraq, la poursuite de la lutte contre le terrorisme, les travaux de la Convention et la situation au Moyen-Orient ont constitué les principaux sujets de discussion.

Dressant le bilan des relations bilatérales, les ministres ont constaté que celles-ci se caractérisent par une amitié et une estime de longue date. Des divergences ponctuelles d'appréciation ne sauraient, d'après l'analyse des deux ministres, mettre en cause ce fondement qui puise sa force dans le partage d'expériences et de valeurs communes.

Cette proximité politique trouve son prolongement dans le domaine économique puisque les Etats-Unis sont le quatrième partenaire commercial du Luxembourg, après ses trois voisins immédiats et le premier investisseur étranger au Grand-Duché.



Jean-Claude Juncker et Lydie Polfer accueillent Pat Cox à l'Hôtel de Bourgogne



Lydie Polfer aux côtés de son homologue américain Colin Powell à Washington

Une intensification des liens commerciaux pourrait résulter du fait que tant Luxair que Cargolux ou encore la SES sont des clients fidèles de l'industrie aéronautique américaine et que le Luxembourg continue d'exercer un attrait considérable comme lieu d'implantation pour des firmes d'Outre-Atlantique. Preuves en sont les récentes décisions d'Amazon et de AOL Time Warner de concentrer leurs activités internet pour l'Europe à Luxembourg.

Au niveau de la place financière, des firmes américaines gèrent près de 18 % des sommes placées dans des fonds d'investissements luxembourgeois. Dans le cadre des relations bilatérales, les deux ministres ont également évoqué l'importance que revêtent les installations de la WSA et la consolidation de leurs activités pour les deux partenaires.

Dans leur analyse des relations politiques, Colin Powell et Lydie

Polfer ont insisté sur l'importance d'un dialogue nourri entre les partenaires menant à une meilleure compréhension des priorités et des vues des uns et des autres. Dans ce contexte, ils ont évoqué la création à Luxembourg d'un forum de discussion permanent entre Américains et Européens et s'adressant tant aux responsables politiques qu'aux experts issus des milieux universitaires ou encore aux membres de la société civile.

La palette des échanges devrait englober aussi bien des sujets politiques et économiques que des problèmes de société. Un groupe de travail constitué de représentants du ministère des Affaires étrangères et de l'ambassade américaine est chargé de soumettre une préfiguration de cette plate-forme de discussion dans le but de stimuler, par les discussions dans un cadre ouvert, une meilleure compréhension entre les deux rives de l'Atlantique.

Il a également été question des commémorations à organiser dans le cadre de la célébration du 60^e anniversaire de la bataille des Ardennes, pour laquelle une importante délégation américaine doit se déplacer à Luxembourg.

Mme Lydie Polfer à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE

5-6 septembre 2003

Le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a participé les 5 et 6 septembre 2003 à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, qui s'est tenue sous présidence italienne à Riva del Garda en Italie. Les ministres des Affaires étrangères de l'UE et des Etats adhérents y ont appris la nouvelle de la démission du Premier ministre palestinien, Mahmoud Abbas.

Lydie Polfer s'est dit extrêmement inquiète et triste de cette décision. Elle était d'avis qu'avec lui la région perdait un politicien en qui toutes les parties du conflit au Moyen-Orient avaient confiance. Les ministres ont exprimé leur pessimisme pour l'avenir de la région et ont reconnu le besoin urgent de travailler avec toutes les parties et notamment les Etats-Unis pour garder un espoir de calme et de paix. Javier Solana, le Haut représentant européen pour la politique étrangère et de sécurité commune, allait se rendre dans la région dès le 6 septembre.

Dans le cadre de leurs discussions sur le Moyen-Orient, les ministres ont trouvé un large consensus pour

inscrire la branche politique du Hamas sur la liste noire des organisations considérées comme terroristes par l'Union européenne. La branche militaire y figurait déjà. Cette inscription entraînerait le gel des avoirs de la branche politique.

Pour clôturer les débats du 6 septembre, les ministres ont évoqué la situation en Irak. Il y a eu consensus pour dire que les Irakiens devaient reprendre le contrôle de leur gouvernement le plus rapidement possible afin d'en assurer la légitimité. Les ministres ont reconnu la volonté de travailler sur le projet de résolution américaine pour l'Irak octroyant aux Nations unies un rôle fort et vital.

Le 5 septembre, le sujet principal de la rencontre était la préparation de la conférence intergouvernementale sur le projet de traité constitutionnel qui allait débiter le 4 octobre 2003 à Rome.



Lydie Polfer et Javier Solana en route pour la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE à Riva del Garda

Le texte préparé par la Convention sur l'avenir de l'Europe, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, servirait de base aux discussions entre les Etats-membres actuels et futurs. Les représentants des pays du Benelux ont insisté sur la nécessité de «clarifier le texte, sans le déconstruire, sans détruire».

Lydie Polfer a rappelé les risques de rouvrir les discussions sur l'ensemble du texte et préconisait une approche limitant les négociations ministérielles aux articles du texte qui de toute évidence doivent être clarifiés pour pouvoir être mis en pratique. Parmi les points pouvant faire l'objet d'une clarification, la présidence italienne a répertorié la question du nombre minimal de sièges au Parlement européen, la présidence tournante des formations du Conseil, le rôle et le statut du futur ministre des Affaires étrangères de l'UE, la politique européenne de sécurité et de défense, la définition et le champ d'application du vote à majorité qualifiée.

Un certain nombre de délégations avaient fait part de leur souhait de revoir le texte concernant la composition de la Commission. Trois sommets et six réunions ministérielles étaient proposées par la présidence italienne pour conclure les travaux sur la nouvelle Constitution européenne avant la fin de l'année.

Face à un environnement sécuritaire de plus en plus fragile, les ministres ont par ailleurs examiné le papier sur la stratégie européenne de sécurité préparé par Javier Solana. Le document reconnaissait l'existence de nouvelles menaces, telles le terrorisme, la

prolifération d'armes de destruction massive et le crime organisé. Lydie Polfer a mis en exergue que seule la concertation et la mise en commun des moyens civils et militaires permettraient de combattre ces menaces.

Visite à Luxembourg du président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, Marcel Glesener

15 septembre 2003

Le président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), Marcel Glesener, a effectué le 15 septembre 2003 une visite à Luxembourg. Il a eu des pourparlers politiques avec le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer et le ministre de la Défense Charles Goerens.

Marcel Glesener, qui était accompagné par le secrétaire général de l'Assemblée Colin Cameron et le secrétaire général adjoint Roger Loutz, a également été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc. A la Chambre des députés, il rencontra le président de la Chambre Jean Spautz ainsi que les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense de la Chambre.

L'Assemblée de l'UEO, première assemblée interparlementaire européenne pour la sécurité et la défense, a été créée en 1954 par le traité de Bruxelles de 1948 (modifié en 1954), qui comporte dans son article V un engagement de défense collective et mutuelle entre ses membres. L'Assemblée est

composée de 364 parlementaires, issus des parlements nationaux de 28 pays européens, qui mènent une réflexion dans les domaines de la sécurité et de la défense européennes. Actuellement, son principal rôle d'intérêt est la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) qui s'ébauche au sein de l'UE. Membre de l'Assemblée de l'UEO depuis 1999, Marcel Glesener a pris ses fonctions de président le 2 juillet 2003.

Au cours d'une conférence de presse conjointe, le ministre de la Défense Charles Goerens, lui-même président de l'Assemblée de l'UEO entre 1987 et 1990, et le président actuel de l'Assemblée, Marcel Glesener, ont présenté l'UEO et détaillé son rôle.

«Démocratiser la politique européenne dans le domaine de la sécurité et de la défense» constitue le but principal de l'Assemblée, a dit son président, tout en précisant «qu'il faut rapprocher cette politique des citoyens». La période précédant la guerre en Irak aurait illustré que les gens n'avaient pas le sentiment que les problèmes furent assez débattus, a dit de son côté le ministre de la Défense Charles Goerens, d'où l'importance de cette assemblée.

«A l'heure actuelle, l'UEO se trouve à un moment crucial de son histoire», a remarqué Marcel Glesener. Suite à la Conférence intergouvernementale qui serait lancée le 4 octobre, l'Union européenne se donnerait un nouveau statut. Charles Goerens a remarqué à ce sujet que les thèmes et défis auxquels serait confrontée l'Assemblée justifieraient l'extension de son rôle plutôt que sa réduction.



Lydie Polfer et Marcel Glesener lors de sa visite au Luxembourg

Dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense, Marcel Glesener a salué le fait que l'on veuille donner une nouvelle dimension à celle-ci. Il y faudrait néanmoins prévoir un certain contrôle parlementaire, précisa-t-il: «Les parlements nationaux et le Parlement européen doivent être intégrés à cette politique en Europe. Il faut voir de quelle manière les parlements nationaux et le Parlement européen peuvent être associés au contrôle et à la participation des travaux».

Lors de la conférence de presse, le président Marcel Glesener a aussi signalé que l'Assemblée de l'UEO organiserait du 22 au 24 septembre 2003, avec le soutien de l'Union européenne et de la présidence italienne du Conseil de l'UE, un séminaire sur les questions de la sécurité et de la défense. Le nombre important de participants (345) témoignerait de l'intérêt que portent les parlements nationaux à ces sujets, dit le président de l'Assemblée.

AGRICULTURE

Visite officielle en Slovénie du ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural Fernand Boden

2-4 septembre 2003

Sur invitation de Franc But, ministre de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Alimentation de la République de Slovénie, Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a effectué une visite officielle en Slovénie du 2 au 4 septembre.

Lors de la réunion de travail à laquelle ont assisté également le Dr Arthur Besch, directeur de l'Administration des services vétérinaires, et Frank Schmit, directeur du Service d'économie rurale, les deux ministres ont échangé leurs points de vues sur différents sujets d'actualité.

Fernand Boden a pu constater des approches similaires concernant les points de vues relatifs au rôle multifonctionnel de l'agriculture ainsi qu'en ce qui concerne la politique agricole commune en général et sa mise en œuvre au niveau national. En ce qui concerne le développement rural notamment, il a été envisagé d'approfondir la coopération bilatérale.

L'importance des négociations de l'OMC et plus spécifiquement de la réunion ministérielle a également été soulignée. A ce titre, la présidence de la Slovénie dans le cadre du groupe CEFTA (Accord de libre échange de l'Europe centrale) a été abordée.

Finalement, les deux ministres ont également eu un échange de vues approfondi au sujet des questions vétérinaires et sanitaires. Dans ce cadre, le ministre Boden a notamment souligné les efforts effectués par la Slovénie dans la mise en œuvre et l'application effective de l'acquis communautaire.

Lors de sa visite, Fernand Boden a par ailleurs rencontré Janez Potocnik, ministre des Affaires européennes, pour un entretien lors duquel les discussions ont porté sur le rôle et l'importance des Etats membres et des institutions dans l'Europe des 25.

Une réunion de travail a eu lieu avec Janez Kramberger, président du comité de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Alimentation de l'Assemblée nationale, ainsi qu'avec Peter Vrisk, président de la chambre de l'Agriculture et de la Forêt de Slovénie, qui a été fondée en 1999.

Finalement, la délégation luxembourgeoise a visité la région de

Prekmurje située à la frontière avec la Hongrie et a pu rencontrer des exploitants agricoles et viticoles de cette région.

COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Présentation du Rapport mondial du PNUD sur le développement humain 2003

14 juillet 2003

Le 14 juillet 2003, Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a présenté conjointement avec Jan Vandemoortele, conseiller spécial du Programme des Nations unies pour le développement pour les objectifs du Millénaire pour le développement, le rapport de l'année 2003 sur le développement humain.

Elaboré à la demande du PNUD, cet important outil de référence classe 173 pays en fonction de leur niveau de développement humain. Le Luxembourg y occupe la 15^e position.

Le revenu par habitant, l'espérance de vie et le taux de scolarité sont pris en compte pour le calcul de cet indicateur. A préciser que la position du Luxembourg est sous-estimée, pour des raisons statistiques. Ainsi, les étudiants luxembourgeois en Belgique sont comptés pour le taux de scolarité de la Belgique et non du Luxembourg.

Le rapport sur le développement humain affiche une perspective pluriannuelle. Il met en relation plusieurs facteurs et représente un important matériel statistique, a précisé Charles Goerens. Le rapport constitue ainsi un instrument utile pour la coopération luxembourgeoise qui s'en sert pour le choix de ses pays partenaires et pour suivre l'évolution de chacun de ces pays.



Charles Goerens et Jan Vandemoortele à l'occasion de la présentation du rapport mondial du PNUD

Le thème du rapport est consacré en 2003 au sujet «Les objectifs du Millénaire pour le développement - un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine». Outre la contribution de Sakiki Fukuda-Parr, directrice du Bureau pour le rapport sur le développement humain, le PNUD a également pu engager comme auteur Jeffrey Sachs, économiste, professeur d'université et conseiller spécial du secrétaire général des Nations unies pour les objectifs du Millénaire.

Le rapport comporte une évaluation des progrès, pays par pays, en vue de la réalisation de ces objectifs dont le PNUD se considère comme le «contrôleur» et le «directeur de campagne». Il explore les engagements des pays industrialisés pris au Sommet du Millénaire en septembre 2000, à savoir l'élimination des obstacles du commerce non-équitable, l'allègement de la dette et le soutien au processus de démocratisation.

Jan Vandemoortele, conseiller spécial du PNUD pour les objectifs du Millénaire, a précisé que le but des objectifs est de réaliser pendant une période de 25 ans (1990-2015) 18 cibles quantifiables. «Aujourd'hui nous sommes à mi-parcours», nota le conseiller spécial, «et le rapport essaye de répondre à la question où nous en sommes».

La réalisation des objectifs du Millénaire

Lors de la conférence de presse, Jan Vandemoortele a esquissé les grandes tendances qui ressortent du rapport :

- le progrès achevé est très différent d'un pays à l'autre, et ce même au sein d'une même région dans le monde,
- le progrès a tendance à se tasser. Les années 1990 ont connu moins de progrès dans le développement humain que les années 1980, quelle que soit la région du monde,
- le progrès a tendance à dépasser les pauvres et les plus démunis dans beaucoup de pays.

«Beaucoup de pays ne seront pas au rendez-vous en 2015», conclut Jan Vandemoortele eu égard aux objectifs du Millénaire. En effet, 54 pays ont connu une baisse du revenu moyen par habitant, le taux de mortalité des moins de cinq ans a augmenté dans 14 pays, le taux de scolarité a diminué dans 12 pays, l'indicateur sur le développement humain n'a baissé que dans quatre pays (dans les années 1990, cet indicateur avait encore baissé dans une vingtaine de pays).

Néanmoins, «les cibles restent réalisables. Même si elles sont ambitieuses, elles ne sont pas hors de portée, et ce aussi pour les pays les moins avancés». En effet, les coûts seraient abordables et les technologies disponibles pour réaliser les objectifs.

Pour réaliser les objectifs, des réformes seraient nécessaires dans les pays riches et les pays pauvres, affirma Jan Vandemoortele. 59 pays, qui risquent de ne pas répondre aux objectifs, dont le niveau de développement est très faible et qui ont connu un recul du développement humain dans plusieurs domaines, ont été classés comme «pays prioritaires».

Le ministre Charles Goerens a estimé dans ce contexte qu'il s'agirait de privilégier la coopération avec ces pays. Le conseiller spécial ajouta de son côté que le Luxembourg ne ferait pas partie du G7, mais du 0,7, c'est-à-dire des pays qui dépensent 0,7 % de leur PIB à la coopération au développement, «avec l'intention d'arriver en 2005 à une aide publique au développement de 1 % du PIB».

Aux dires de Jan Vandemoortele et Charles Goerens, les pays prioritaires devraient franchir les freins structurels au développement, où les pays riches auraient un rôle à jouer, notamment dans l'allègement de la dette publique (les pays de l'Afrique subsaharienne par exemple connaissent toujours un flux net négatif, c'est-à-dire les intérêts à payer sont supérieurs à l'aide reçue), dans l'accès aux nouvelles technologies et aux médicaments (pour traiter le sida). Beaucoup de pays de l'OCDE s'éloigneraient de ces mesures, a déploré Jan Vandemoortele.

Poursuivre l'effort de persuasion des Nations unies pour alléger la dette des pays moins avancés, garantir l'accès de ces pays aux médicaments, maintenir le rôle de l'Organisation des Nations unies en matière de développement, insister sur l'évolution institutionnelle dans les pays concernés et poursuivre l'analyse des causes du retard de certains pays, tels sont, aux dires du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens, les éléments essentiels dans le contexte du développement humain.

Présentation du rapport annuel 2002 de la coopération luxembourgeoise au développement

18 septembre 2003

En 2002, l'aide publique au développement (APD) du Luxembourg s'est élevée à plus de 155 millions d'euros, ce qui correspond à 0,78 % de son revenu national brut (RNB). Le Luxembourg compte ainsi parmi les cinq pays de l'OCDE à dépenser plus de 0,7 % de leur RNB au développement. C'est ce qu'a annoncé le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens le 18 septembre 2003 lors de la présentation du rapport annuel 2002 de la coopération luxembourgeoise au développement.

Le rapport annuel de la coopération au développement détaille la politique et le travail du gouvernement en matière de coopération, retrace l'évolution - notamment

sectorielle - de la coopération et examine l'apport du Luxembourg dans les 10 pays cibles (Burkina Faso, Cap-Vert, El Salvador, Laos, Mali, Namibie, Nicaragua, Niger, Sénégal, Vietnam).

En 2002, le Luxembourg a investi 155.735.183 euros de son revenu national brut dans la coopération au développement. Selon les dernières estimations de la croissance économique du Luxembourg en 2002, ce chiffre correspond à 0,78 % du RNB. Avec ce ratio, le Luxembourg se place en 4^e rang mondial, derrière le Danemark, la Norvège et les Pays-Bas et devant la Suède.

Pour 2003, l'objectif du gouvernement en matière d'APD a été fixé à 0,84 % du RNB, ce qui correspond à un volume financier de l'ordre de 170 millions d'euros. «Si tous les pays de l'OCDE investissaient 0,7 % de leur RNB à l'APD, la pauvreté pourrait être éradiquée d'ici 2015», estima Charles Goerens.

Programmes indicatifs de coopération

En matière de coopération, le gouvernement luxembourgeois a recours depuis plusieurs années à la formule des programmes indicatifs de coopération (PIC) et a signé un tel programme avec tous les pays cibles, à l'exception de la Namibie, a dit le ministre Charles Goerens. Le PIC permet de définir une enveloppe budgétaire précise, la durée du programme (en principe quatre ans) ainsi que les secteurs concernés par les projets de la coopération. En général, le Luxembourg investit dans les secteurs de l'éducation, des soins de santé de base, du développement rural et de l'accès à l'eau, ajouta le ministre.

Le PIC donne une dimension stratégique à la politique de coopération au développement, estima Charles Goerens quant à l'intérêt de ces programmes. Par ailleurs, ils permettent une meilleure coordination avec les stratégies dont disposent de plus en plus de pays en voie de développement pour sortir eux-mêmes de la pauvreté.

Les pays cible

Le nombre de pays cibles de la coopération luxembourgeoise au développement resterait inchangé, dit le ministre Goerens lors de la conférence de presse. Parmi les dix pays cibles, El Salvador et la Namibie disposent d'un pouvoir économique relativement important. Dès lors, le Luxembourg lance un appel à ces pays pour participer davantage au financement des projets de la coopération luxembourgeoise.



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens lors de la présentation du rapport annuel 2002 de la coopération luxembourgeoise au développement

Pour suivre l'évolution des PIC, la réunion des commissions de partenariat entre le Luxembourg et le pays cibles a lieu tous les ans.

En vue de sensibiliser la population à la coopération du Luxembourg au développement, le gouvernement a lancé une vaste campagne publicitaire, expliquant le pourquoi et le comment de cette politique. Actuellement, la 3^e phase de cette campagne explique l'importance de la cohérence de la politique de coopération au développement.

La mise en œuvre des projets de la coopération au développement

La gestion d'un cycle de projets comporte trois étapes :

- l'identification,
- la formulation,
- la réalisation.

Lux-Development (Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement) est associée le plus souvent à la réalisation des projets, a expliqué le ministre. Toutefois, « nous essayons de recourir dans la mesure du possible au know-how des pays en voie de développement », ajouta-t-il.

Coopération avec les ONG

En 2002, le Luxembourg a signé les premiers accords-cadre avec les ONG, donnant ainsi une dimension plus stratégique à la coopération avec ces organisations. L'accord-cadre prévoit la prise en charge de la totalité d'un projet par l'ONG, qui peut compter sur une enveloppe budgétaire répartie sur quatre ans. Il convient de

préciser que dans le contexte des accords-cadre, le montant total investi par le gouvernement luxembourgeois ne peut pas dépasser 85 % du coût total du projet.

Coopération Nord-Nord-Sud

Dans les pays adhérents à l'Union européenne, la politique de coopération au développement est encore mal développée, a constaté Charles Goerens. Le ministre propose dès lors de lancer des projets de coopération Nord-Nord-Sud : pays adhérents et pays membres de l'UE se mettent ensemble pour financer un projet de coopération dans un pays du Sud.

CULTURE

Le Centre national de l'audiovisuel présente les projets et chantiers numériques en cours

23 juillet 2003

Dans le cadre de e-Luxembourg et Summer e-CNA, Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et François Biltgen, ministre délégué aux Communications, ont assisté le 23 juillet 2003, en présence de Jean Back, directeur du Centre national de l'audiovisuel (CNA), à la présentation des projets et chantiers numériques en cours du CNA et au lancement officiel du site Internet www.cna.lu.

Le CNA

Le CNA est un institut qui, par la variété de ses supports, informa-

tions et domaines, connaît une forte dimension technologique et est appelé à s'orienter en permanence vers les nouvelles évolutions techniques et technologiques.

La digitalisation de toutes les archives, la création d'une nouvelle base de données et la construction d'un site Internet s'inscrivent dans cette évolution.

Dans ce contexte, le CNA a remercié la *Task Force e-Luxembourg* pour son soutien au niveau des réflexions préparatoires et les recherches menées par le CNA ainsi que le Centre informatique de l'Etat, le Service Information et Presse et des experts indépendants luxembourgeois et étrangers pour leur assistance au niveau de la proposition de solutions adéquates. Certaines solutions auraient effectivement nécessité une orientation originale, étant donné que les prêts-à-porter dans le domaine spécifique du CNA auraient été plutôt rares, sinon inexistantes.

Les projets et chantiers numériques du CNA en cours de réalisation

Les projets sont au nombre de cinq :

1. la digitalisation des archives films et vidéo,
2. la digitalisation des archives photographiques,
3. la digitalisation des archives audio,
4. la construction du site www.cna.lu,
5. la construction d'une nouvelle base de données (projet seulement au stade de la préparation).



*Les ministres Hennicot-Schoepges et Biltgen,
à dr. Jean Back, directeur du CNA*

La digitalisation des archives films et vidéos

Il faut relever tout particulièrement le dossier de la digitalisation des archives films et vidéo. Dans ce contexte, le gouvernement vient de signer un contrat de partenariat pluriannuel avec le BCE, *Broadcasting Center Europe*, qui couvre la totalité de la digitalisation et s'étend même au-delà de l'ouverture du nouveau centre. Le budget prévu pour ce partenariat s'élève à 6.167.700 € sur 6 années. Il s'agit d'un partenariat et non d'une simple demande de prestation de service.

Le site Internet www.cna.lu

Le site Internet ouvre de nouvelles voies au niveau de la communication avec le grand public. En raison notamment des contraintes technologiques et graphiques, la réalisation du site et sa mise en ligne effective ont pris un certain temps. Le site du CNA sera un élément important dans le cadre

du futur portail du ministère de la Culture.

Selon le planning actuel, les travaux de construction des nouveaux locaux du CNA devraient se terminer à la fin de l'année 2005. Le nouveau bâtiment du CNA devrait ouvrir ses portes au grand public en été 2006.

La ministre Erna Hennicot-Schoepges en visite officielle à Budapest

10-11 août 2003

Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, était, sur invitation de son homologue hongrois, István Hiller, en visite officielle à Budapest, les 10 et 11 août 2003.

Au programme de la visite figuraient des visites guidées du Musée des Beaux-Arts, du Musée historique, du Musée Ludwig, ainsi que du quartier du Château royal de Budapest. La ministre luxembourgeoise a également assisté le dimanche soir à une représentation en plein air, sur l'île Marguerite, de l'opéra *Nabucco* de Giuseppe Verdi.

Le but principal de la visite était la signature par les deux ministres d'une déclaration d'intention sur l'organisation, en 2006, d'une exposition intitulée «Sigismond de



*Signature de la déclaration d'intention sur l'organisation
d'une exposition intitulée «Sigismond de Luxembourg et son époque»*

Luxembourg et son époque». Rappelons que le projet de cette exposition avait été initié lors des deux dernières rencontres des Premiers ministres luxembourgeois et hongrois et que l'ancien ambassadeur du Luxembourg en Autriche, M. Georges Santer, avait joué un rôle important dans la genèse de ce projet.

La déclaration d'intention, à côté des conditions matérielles de préparation de l'exposition, prévoit aussi l'organisation, en automne 2005, d'un colloque scientifique au Luxembourg, au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster.

Les deux ministres se sont par ailleurs entretenus de l'organisation d'une tournée de concerts de l'Orchestre philharmonique du Luxembourg et d'un orchestre symphonique hongrois.

La ministre luxembourgeoise était accompagnée par Guy Dockendorf, Premier Conseiller de gouvernement, et par François Reinert, commissaire désigné de l'exposition au Musée national d'Histoire et d'Art.

La ministre Erna Hennicot-Schoepges à la conférence ministérielle de la Francophonie sur la société de l'information

4-5 septembre 2003

En sa qualité de ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que de ministre en charge de la Francophonie, Erna Hennicot-Schoepges a participé à la conférence ministérielle de la Francophonie sur la société de l'information qui s'est

tenue du 4 au 5 septembre 2003 à Rabat, capitale du Maroc.

L'objectif de cette conférence était d'élaborer une position commune des pays francophones comme contribution au futur Sommet mondial sur la société de l'information (qui se déroule à Genève du 10 au 12 décembre 2003 et à Tunis du 16 au 18 novembre 2004).

La résolution finale adoptée par la conférence reflète la vision de la Francophonie d'une société de l'information axée sur la diversité culturelle et linguistique; la démocratie, la bonne gouvernance et la recherche de la paix; le respect et la protection de la vie privée, de la propriété intellectuelle et de la dignité humaine.

Dans son intervention fort remarquée (voir page 105), la ministre Hennicot-Schoepges a insisté sur la nécessité de passer de la société de l'information à une véritable société du savoir, s'inscrivant dans une dynamique de progrès économique, social et culturel.

Le futur sommet mondial «ne pourrait donc pas se réduire à un simple débat d'experts, même si cette expertise reste évidemment incontournable. Il devrait ouvrir un large débat de société autour de quelques axes de réflexion fondamentales: le rôle de l'éducation et de l'université au XXI^e siècle; la relation entre la science et les pouvoirs politiques; les problèmes éthiques concernant les NTI».

Les participants à la conférence de Rabat ont exprimé leur souhait et leur conviction que l'initiative francophone pèserait de manière décisive sur le double Sommet de Genève et de Tunis.

Signature des statuts de l'Institut culturel franco-germano-luxembourgeois Pierre Werner

12 septembre 2003

Le 12 septembre 2003 a eu lieu la signature officielle des statuts et du règlement intérieur de l'Institut culturel franco-germano-luxembourgeois Pierre Werner, par les membres fondateurs:

- Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Grand-Duché de Luxembourg,
- Pierre Garrigue-Guyonnaud, ambassadeur de France au Luxembourg,
- Horst Harnischfeger, secrétaire général a.i. de l'institut Goethe,
- Guy Dockendorf, premier conseiller de gouvernement, directeur du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
- Benoît Choquet, conseiller culturel auprès de l'ambassade de France au Luxembourg,
- Claudia Volkmar-Clark, directrice de l'institut Goethe à Luxembourg.

L'Institut culturel européen Pierre Werner (IPW) est une structure de conception nouvelle, associant le Luxembourg, la France et l'Allemagne pour créer une dynamique dans la réflexion, les échanges intellectuels et la recherche en Europe. L'institut porte le nom du grand européen que fut l'ancien Premier ministre luxembourgeois Pierre Werner, l'un des pères de l'Euro.



Mme Erna Hennicot-Schoepges et les membres fondateurs lors de la signature officielle des statuts et du règlement intérieur de l'IPW

Ce lieu de culture européenne veut renouer avec la tradition des échanges intellectuels de haut niveau qui ont fait la richesse des cultures d'Europe au cours des siècles passés et ambitionne de recréer un nouvel «esprit de Colpach» qui, dans l'entre-deux-guerres, permis sur l'initiative de l'industriel luxembourgeois Emile Mayrisch et de son épouse Aline, à des intellectuels français et allemands, dont André Gide et Stephan Zweig, d'engager un dialogue entre les cultures des deux pays.

Créé sur l'initiative des gouvernements de trois membres fondateurs de l'Union européenne, l'Institut Pierre Werner est ouvert à toutes les cultures européennes et tout particulièrement à celles des nouveaux pays adhérents pour renforcer les réseaux des institutions culturelles du continent.

En installant cet institut à Luxembourg, l'une des capitales de l'Europe, les trois pays fondateurs ont souhaité jeter les bases d'un

vaste réseau d'échanges intellectuels englobant non seulement les relations entre les trois pays mais ouvert à tous les autres pays européens. Il s'agit bien d'une démarche originale qui s'inscrit dans la perspective d'une Europe de la culture qui transcende sans ignorer les cultures de chacun, mais qui appelle à l'enrichissement mutuel.

L'institut de statut d'association de droit luxembourgeois (ASBL) serait dirigé par un conseil d'administration et animé par un conseil scientifique il serait financé par des contributions des trois gouvernements. Le centre culturel français à Luxembourg, l'institut Goethe et le ministère luxembourgeois de la culture mettraient à disposition les ressources humaines nécessaires à l'animation de l'institut. Celui-ci est installé dans les locaux prestigieux du centre de rencontres de l'abbaye de Neumünster, vaste ensemble architectural du XVII^e siècle situé dans le cœur historique de la vieille ville de Luxembourg,

classé au patrimoine mondial par l'Unesco et magnifiquement réhabilité par le gouvernement luxembourgeois.

L'institut aurait vocation à travailler non seulement avec les institutions culturelles du Grand-Duché mais aussi avec ceux de la «Grande Région» et, progressivement, avec tous ceux qui en Europe œuvrent pour le dialogue des cultures sur notre continent, en particulier la chaîne ARTE.

L'inauguration officielle de l'institut aurait lieu le 13 octobre 2003, en présence des ministres français, allemand et luxembourgeois des Affaires étrangères ainsi que de la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges, première présidente du conseil.

La ministre Erna Hennicot-Schoepges présente le portail web de l'Institut européen des itinéraires culturels devant le Conseil de l'Europe

23 septembre 2003

Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a présenté, le 23 septembre 2003, devant Walter Schwimmer, secrétaire général du Conseil de l'Europe, et le bureau élargi du Comité des ministres du Conseil de l'Europe le portail web de l'Institut européen des instituts culturels logé à Luxembourg depuis 1997.

Dans son intervention, la ministre a rappelé que cet Institut, créé après que le programme des itinéraires



Erna Hennicot-Schoepges accompagnée de la délégation luxembourgeoise avec M. Walter Schwimmer, Secrétaire général du Conseil de l'Europe

culturels du Conseil de l'Europe était venu à expiration, avait réussi le pari de pérenniser un des programmes les plus pertinents du Conseil de l'Europe. Et elle a continué: «Les itinéraires culturels sont et resteront transfrontaliers et pan-européens et les réseaux qui les portent continueront à intégrer autant de partenaires qu'il le faut pour les mettre en œuvre».

Elle a expliqué pourquoi il importait maintenant de changer l'accord bilatéral qui lie le Conseil de l'Europe au Grand-Duché de Luxembourg en un accord partiel élargi portant création d'un «Centre européen des itinéraires et du paysage culturel» reliant deux initiatives du Conseil de l'Europe qui s'adressent tout autant à la coopération transfrontalière, au dialogue entre les cultures et les religions, à l'aménagement du territoire, au bien-être de nos concitoyens, qu'au partage des valeurs intellectuelles et à la mise en valeur d'un patrimoine commun.

Elle a enfin informé l'assemblée de l'intérêt apporté par la commissaire Viviane Reding, en charge de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et des sports, qui lors d'une visite récente à l'Institut a invité les responsables à introduire un projet dans le cadre du programme Culture 2000.

Michel Thomas-Penette, directeur de l'Institut, a fait une présentation remarquée du site web qui est consultable à l'adresse suivante: www.culture-routes.lu.

La ministre luxembourgeoise était accompagnée par Gérard Philipps, ambassadeur en charge du dossier de l'Institut au ministère des Affaires étrangères, Hubert Weis, président du conseil d'administration de l'Institut, Michel Thomas-Penette, directeur de l'Institut, et Guy Dockendorf, Premier conseiller de gouvernement et directeur des Affaires culturelles.

Signature des statuts «Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la culture, 2007» ASBL

29 septembre 2003

Sur proposition du Premier ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker, et de Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la manifestation «Luxembourg, Capitale européenne de la culture» serait étendue en 2007 à la Grande Région. Cette proposition a été favorablement accueillie par l'ensemble des chefs des exécutifs des entités membres de la coopération transfrontalière au sein de la Grande Région. Le jury mis en place par la Commission a émis un avis favorable concernant l'idée d'étendre le projet à la Grande Région tout en demandant un certain nombre de précisions sur le budget et le calendrier des manifestations.

Le 29 septembre 2003, les statuts de «Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la culture, 2007», association sans but lucratif, ont été signés entre les représentants de l'Etat, de la Ville de Luxembourg, du syndicat des villes et communes du Luxembourg (Syvicol) et de l'Office national du tourisme (ONT) au ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Selon, l'article 2 de ses statuts, l'association a pour objet de planifier et de veiller à la mise en œuvre de tous les moyens et de toutes les mesures propres à assurer le déroulement de la manifestation «Luxembourg et Grande Région,

Capitale européenne de la Culture, 2007» ainsi que de recueillir les fonds nécessaires à son organisation, à sa réalisation et à sa promotion.

Le conseil d'administration a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes :

- M. Guy Dockendorf, Premier Conseiller de Gouvernement au ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est nommé président du Conseil d'Administration,
- M. Georges Fondeville, Secrétaire général de la Ville de Luxembourg est nommé Vice-Président du Conseil d'administration,
- M. Marco Battistella, chargé de mission au ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est nommé secrétaire du Conseil d'administration,
- M. Jean-Claude Felten, Conseiller de Direction 1^{re} classe au ministère d'Etat est nommé trésorier du Conseil d'administration.

Les membres du comité-directeur sont en train d'analyser les candidatures reçues pour le poste de coordinateur général (m/f). Le coordinateur général, sous l'autorité du comité-directeur, mettrait en place et dirigerait l'équipe exécutive du projet. Il élaborerait, en dialogue avec les cinq régions partenaires, le concept thématique – la vision 2007 – de la manifestation. Il assumerait la responsabilité opérationnelle de la manifestation dont le but est de réunir cinq régions, quatre pays, trois langues (au moins), des centaines d'institutions, des milliers de créateurs,

d'acteurs culturels et sociaux autour d'un projet culturel plurinational et transfrontalier sans précédent.

L'asbl doit proposer, en accord avec la Commission de Bruxelles et le jury d'experts indépendants, un projet de budget et de calendrier de manifestations pour la mi-février 2004. Le jury a également accepté de se rendre, début mars 2004, au Luxembourg et dans la Grande Région pour rencontrer les responsables sur place.

Rappelons encore les cinq thèmes retenus, d'un commun accord, par les cinq partenaires sont :

- les migrations (émigration et immigration) : le Grand-Duché de Luxembourg,
- culture et patrimoine industriels : la Sarre,
- les grandes personnalités européennes : la Rhénanie-Palatinat,
- culture et mémoire : la Lorraine,
- expressions de la modernité : la Région wallonne et les Communautés française et germanophone de Belgique.

EDUCATION

Echange d'instituteurs de l'enseignement primaire entre la Sarre et le Luxembourg

8 septembre 2003

Le 8 septembre 2003, le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports Anne Brasseur et le ministre sarrois de l'Education, de la

Culture et des Sciences Jürgen Schreier ont présenté le projet du premier échange transfrontalier d'instituteurs de l'enseignement primaire entre la Sarre et le Luxembourg, qui serait lancé à la rentrée scolaire 2003-2004 dans une première phase dans les communes de Remerschen et de Perl.

André Holfeltz, un enseignant luxembourgeois, interviendrait du côté allemand, tandis qu'une institutrice allemande, Elfi Lux, enseignerait à l'école luxembourgeoise. André Holfeltz et Elfi Lux consacraient une partie de leur tâche à enseigner dans les classes de l'autre pays, afin d'apprendre à en connaître le système scolaire.

Parallèlement, ils seraient appelés à élaborer des propositions en vue de l'amélioration de la compatibilité entre les écoles primaires des deux pays ainsi qu'en vue de la sensibilisation des élèves allemands et luxembourgeois aux points communs des deux cultures et régions linguistiques voisines.

Dans ce contexte, ils procéderaient notamment à une étude comparative des programmes et manuels de l'enseignement primaire en analysant la transférabilité de ceux-ci d'un système scolaire à l'autre.

L'échange des enseignants marquerait également le début d'une collaboration plus étroite entre les écoles primaires de Remerschen et de Perl. Ainsi, les deux enseignants élaboreraient des projets scolaires communs visant à intensifier les contacts entre les élèves et à aboutir à des échanges d'expériences entre les enseignants des deux côtés de la Moselle. L'objectif du projet est de pouvoir proposer un concept de base pour

la mise en place d'une «école Schengen» promouvant les aspects interrégionaux de l'offre scolaire, afin de favoriser la prise de conscience de la dimension européenne.

Jürgen Schreier, ministre sarrois de l'Education, de la Culture et des Sciences: «Ce projet d'échange de coopération transfrontalière est une initiative d'un nouveau genre. L'éducation est le domaine par excellence dans lequel il importe d'élargir les horizons en multipliant les regards au-delà des frontières. Une telle ouverture implique nécessairement la volonté d'adopter un esprit critique face à ses propres structures et méthodes didactiques et de s'inspirer des expériences du voisin. Je tiens à remercier ma collègue luxembourgeoise pour avoir rendu possible cet échange. Je remercie également les deux enseignants, qui se sont déclarés prêts à réaliser un travail de pionnier. Je suis convaincu que chacun des partenaires aura à gagner du projet. Je me réjouirais de pouvoir bientôt annoncer l'extension du projet à la Lorraine et à la Rhénanie-Palatinat».

Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports: «L'échange d'expériences revêt une importance particulière non seulement sur le plan international, au sein de l'UE ou de l'OCDE, mais également au niveau de la Grande Région. Ce projet bilatéral réalisé par les communes de Remerschen et de Perl me semble plus concret et présente plusieurs atouts pour le Luxembourg: tout d'abord, nous pouvons tirer avantage des expériences gagnées en Sarre, notamment dans le domaine

de la formation continue des enseignants et des nouvelles technologies de l'information et de la communication; d'autre part, nos voisins peuvent profiter de nos expériences dans le domaine de l'apprentissage précoce des langues. Par ailleurs, une telle coopération nous permet également de répondre aux besoins des personnes habitant les régions frontalières, que ce soient les besoins des Allemands souhaitant intégrer le marché de l'emploi luxembourgeois ou ceux des Luxembourgeois toujours plus nombreux à résider de l'autre côté de la Moselle».

La rentrée scolaire 2003-2004

12 septembre 2003

Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, a présenté le 12 septembre 2003 la «Rentrée scolaire 2003-2004».

Vertrauen an d'Schoul, Vertrauen an d'Zukunft - tel sera le leitmotiv de l'année scolaire 2003-2004 qui s'inscrit dans la continuité des grands objectifs prioritaires guidant l'action du ministère de l'Education nationale: l'acquisition et la consolidation des compétences de base par l'amélioration de la performance du système scolaire ainsi que par la transmission de valeurs et attitudes positives à l'égard de l'école.

Lors de la conférence de presse, la ministre Anne Brasseur a tracé les perspectives de l'année scolaire à venir tout en faisant le bilan des mesures préparées et entamées en 2002-2003.

Les actions annoncées pour l'année scolaire écoulée avaient été placées sous le signe de la lutte résolue contre l'échec scolaire. Le défi consistait à redresser des faiblesses de l'école luxembourgeoise sans compromettre ses forces et sans s'engager dans une spirale de réduction des exigences aboutissant à un nivellement vers le bas. Les actions s'alignaient sur trois lignes-force:

- engager la responsabilité de chaque partenaire,
- améliorer l'appui et augmenter l'accessibilité aux formations, pour répondre à la grande hétérogénéité des élèves,
- renforcer les apprentissages fondamentaux et veiller à leur application.

Les constats

1. Les résultats scolaires s'améliorent:

- on constate qu'à la suite du passage de l'enseignement primaire à l'enseignement post-primaire plus d'élèves sont orientés vers l'enseignement secondaire (+0,6%) et moins d'élèves sont orientés vers le régime préparatoire (-0,9%),
- on constate aussi que le relèvement du seuil de compensation d'une note insuffisante de 25 à 27 points dans l'enseignement secondaire et secondaire technique a été accueilli par les élèves comme une mesure juste et que des effets négatifs ne se sont pas manifestés, comme en témoignent les résultats obtenus aux examens de fin d'études. Le taux de refusés directs a sensiblement diminué et si le

taux d'admis directs a très légèrement fléchi dans l'enseignement secondaire, il a augmenté nettement dans l'enseignement secondaire technique,

- on constate aussi qu'au cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique où les échecs étaient particulièrement élevés, le cumul des années de retard des élèves par rapport à leur âge scolaire normal a diminué régulièrement au cours des 4 dernières années de 0,67 à 0,59 années de retard par élève. Ceci constitue sur les 10.300 élèves de ce cycle une économie de 823 années. Aux cycles moyen et supérieur, ces taux n'ont pas encore diminué; une réforme des critères de promotion a été préparée pour cette année,
- l'obligation pour les élèves de 7^e de suivre des cours d'appui en français, allemand ou mathématiques s'ils ont une note insuffisante au 1^{er} trimestre a porté ses fruits. Une évaluation réalisée en juillet et août a permis de conclure que ces élèves obtiennent des résultats nettement meilleurs au trimestre suivant,
- le taux de certification s'élève à 79,8% c'est-à-dire que presque 80% des jeunes d'une tranche d'âge quittent l'école avec un diplôme ou un certificat.

2. Les initiatives prises par les écoles et les enseignants se multiplient

Le nombre d'écoles et de lycées qui ont élaboré des projets leur permettant d'améliorer leur enseignement ou de mieux prendre en charge les élèves qui leur sont confiés a fortement augmenté et

l'engagement des enseignants dans les projets d'innovation et de réforme tout autant que dans la formation professionnelle continue est devenu considérable.

Le projet de loi portant organisation des lycées classiques et lycées techniques qui a été déposé à la Chambre des députés le 29 janvier 2003 accentuerait encore cette dynamique des écoles.

Le nombre d'enseignants qui ont participé à des projets de réforme ou d'innovation mérite d'être relevé. En additionnant le nombre d'enseignants engagés dans des projets d'innovation du SCRIPT (Service de la coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques), engagés à l'enseignement primaire dans la réforme de la méthode d'alphabétisation, dans les projets d'école et ceux qui sont engagés à l'enseignement postprimaire dans le projet pilote «cycle inférieur», dans la réforme de la division supérieure et dans les projets d'établissement on atteint un total de 950 enseignants.

Il en va de même pour la participation des enseignants à la formation continue. Pour ce qui est de l'enseignement postprimaire le nombre des inscriptions à une activité de formation continue a augmenté régulièrement au cours des 4 dernières années de 2.155 en 99/00 à 3.841 en 02/03. A une semaine de la rentrée scolaire 267 enseignants de l'enseignement primaire participent à une formation les préparant à travailler avec le nouvel abécédaire Mila; 235 enseignants de l'enseignement postprimaire se sont inscrits à diverses formations continues ayant lieu

dans la période du 2 au 13 septembre, notamment pour assurer un bon accueil aux élèves qui arrivent pour la première fois dans un lycée.

On constate que l'échec scolaire n'est plus accepté comme une fatalité et que tous les concernés réagissent. Les élèves d'abord, qui ont certes reçu des appuis plus conséquents, notamment l'appui obligatoire en 7^e, mais qui acceptent aussi qu'on leur fixe des exigences. Les enseignants qui constatent que l'autonomie leur donne des moyens pour résoudre de manière flexible et directe les problèmes qu'ils rencontrent sur le terrain. Les parents qui se sentent écoutés et entendus et qui voient que l'école et l'administration s'efforcent d'apporter des aides et des solutions.

Les défis pour 2003-2004

La conviction qu'on peut faire bouger les choses, qu'on peut agir au lieu de subir gagne du terrain et c'est sur cette lancée que s'alignent les actions prévues pour 2003-2004.

Il s'agirait notamment de:

- renforcer les attitudes positives à l'égard de la vie et du travail scolaire: elles sont le fondement d'une école responsable,
- offrir aux élèves des parcours variés vers un succès scolaire en tenant compte de leur hétérogénéité: ils constituent l'armature d'une école équitable,
- garantir l'acquisition d'un bagage de connaissances fondamentales par tous et moderniser les formations, garantes d'une école performante.

Les principales actions prévues pour 2003-2004 :

- promouvoir une culture du travail et de la qualité - Une école confiante dans ses forces,
 - des règles de civilité pour vivre et travailler dans un climat serein,
 - donner et exiger,
 - évaluer la qualité de l'enseignement dans les écoles.
- multiplier les voies vers un succès scolaire - Une école équitable,
 - créer des parcours diversifiés,
 - créer des possibilités de repêchage,
 - donner des perspectives aux enfants handicapés,
 - offrir un encadrement à tous les élèves.
- préparer à la société de la connaissance - Une école plus performante,
 - apprendre à apprendre,
 - apprendre à s'exprimer,
 - apprendre à lire... avec plaisir,
 - apprendre à calculer,
 - apprendre pour demain,
 - apprendre à travailler avec les technologies de la communication.
- investir dans l'apprentissage tout au long de la vie.

Les infrastructures

Concernant les infrastructures, il faut constater que les programmes de construction, c'est-à-dire la tâche pour laquelle l'éducation

nationale intervient dans la construction d'un établissement, sont terminés. Grâce au développement d'une standardisation des espaces scolaires les travaux de planification pourraient avancer plus rapidement. Le projet de loi créant le lycée de Redange a été déposé; le programme de construction du nouveau lycée technique à Junglinster a été finalisé et celui du nouveau lycée technique à Belval-Ouest le serait dans les prochaines semaines.

Les ressources humaines

Concernant les ressources humaines, il faut relever que la pénurie d'enseignants dans l'éducation préscolaire et dans l'enseignement primaire se résorbe lentement mais sûrement. Pour l'enseignement postprimaire les besoins restent toujours élevés en mathématiques, informatique et français alors qu'ils sont nettement couverts dans d'autres branches comme la biologie, la chimie et la physique. Toujours est-il que malgré la conjoncture défavorable, le gouvernement maintient ses priorités pour renforcer le personnel enseignant et que le niveau de recrutement autorisé reste dans la lignée des années précédentes.

Présentation de la campagne de promotion de la lecture : *Lies dech duerch d'Liewen*

26 septembre 2003

Le 26 septembre 2003, le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports Anne Brasseur a présenté

la campagne de promotion de la lecture pour l'année scolaire 2003-2004 : *Lies dech duerch d'Liewen*.

Que ce soit au moment de l'acquisition des compétences langagières de base ou au stade de la lecture autonome, la lecture est au cœur de tout apprentissage, scolaire ou non, comme du développement personnel et social. La lecture constitue dès lors le socle de notre système éducatif : la maîtrise en est la base même de la réussite de l'élève tout au long de sa scolarité.

Hélas le plaisir de la lecture et la popularité du livre ne semblent aujourd'hui pas toujours un acquis. Un pourcentage alarmant d'adolescents affirment ne s'adonner guère à la lecture pendant leur temps de loisir. Force est de constater que le taux de pratique de la lecture tend à diminuer progressivement après l'entrée à l'enseignement postprimaire, et ce davantage chez les garçons que chez les filles. Or, le fait de se priver des bienfaits de la lecture est préjudiciable à plus d'un égard : non seulement les enfants et les adolescents non-lecteurs passent à côté du plaisir et de l'épanouissement personnel que procure la lecture, mais ils risquent également de prendre du retard, voire d'échouer, dans leur parcours scolaire dans la mesure où les difficultés de compréhension de texte se répercutent négativement, étude PISA à l'appui, sur les compétences dans l'ensemble des branches.

Ce constat étant préoccupant pour tous les partenaires de l'école, le ministère de l'Education nationale entend revaloriser le rôle primordial de la lecture dans la vie tant

scolaire que privée. Le ministère a ainsi placé l'année scolaire 2003-2004 sous le signe de la promotion de la lecture et a lancé une campagne dont l'objectif sera de promouvoir le plaisir de lire auprès des jeunes et de sensibiliser les adultes à l'importance d'accompagner les enfants dans la découverte de la lecture.

La campagne couvre plusieurs volets, allant de l'éveil à la lecture des tout jeunes à la mise en exergue de la diversité des choix auprès des adolescents, de la sensibilisation des parents, luxembourgeois comme étrangers, à la valorisation du rôle de la lecture pour le développement intellectuel et l'épanouissement personnel. Les principaux objectifs de ce vaste programme sont de :

- transmettre aux enfants et aux jeunes le plaisir de la lecture,
- sensibiliser les parents à l'importance de susciter très tôt l'éveil à la lecture,
- favoriser l'accès aux livres et autres supports de l'écrit,
- promouvoir l'organisation d'activités de sensibilisation et d'animation autour de la lecture.

Partenaires et vecteurs de la campagne

Pour bien véhiculer les messages de la campagne, à décliner en fonction de chacun des publics (les jeunes enfants du préscolaire et primaire, les adolescents du postprimaire et les adultes), le ministère de l'Éducation nationale compte sur le soutien et la collaboration de tous les partenaires œuvrant dans l'intérêt des enfants et de la lecture. Il s'agit notamment :

- des enseignants : sensibilisés à l'importance d'encourager les élèves à découvrir la richesse de la lecture, les enseignants sont soutenus dans leur démarche par le biais de l'offre de formations continues sur la lecture et l'apprentissage de la lecture. De nouveaux matériels pédagogiques en relation avec la lecture, dont notamment le nouvel abécédaire Mila pour la première année d'études et un nouveau manuel de luxembourgeois sont mis à leur disposition dès la rentrée 2003;
- de tous les partenaires et institutions œuvrant dans le domaine de la lecture : les autorités communales, les bibliothécaires, les libraires, les auteurs, les associations de promotion de la lecture, les ambassades, la presse nationale, etc. sont invités à s'associer à la campagne en mettant en exergue d'une façon ou d'une autre l'offre de leurs services.

D'autre part les messages sont, à la lumière des objectifs de la campagne, véhiculés par le biais d'une pluralité de vecteurs, dont les activités réalisées à l'école, des affiches, les médias télévisés et la plate-forme Internet de l'éducation au Luxembourg, www.education.lu.

Le choix des médias télévisés en tant que voie de communication n'est pas incompatible avec la vocation de la campagne, un des objectifs prioritaires de celle-ci étant justement d'atteindre les jeunes qui ont perdu toute habitude de lire, qui passent leur temps devant les écrans au détriment total de la lecture. La plate-forme de l'éducation nationale www.education.lu

constitue, quant à elle, un vecteur autrement important dans la mesure où elle permet d'intégrer le volet interactif dans la campagne. Ainsi, des listes de livres intéressants, une bourse aux idées relative à des activités de lecture, une page consacrée aux auteurs luxembourgeois, la consultation et la publication de commentaires de livres, etc. seront proposées à une adresse spécialement dédiée à la lecture : www.liesen.education.lu

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La ministre Hennicot-Schoepges rencontre André Rossinot, maire de Nancy, et les présidents des universités lorraines

2 septembre 2003

Le 2 septembre 2003, la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges a reçu André Rossinot, maire de Nancy et président de la Communauté urbaine du Grand Nancy, et Michel Lucius, président du pôle universitaire européen, en présence aussi de l'ambassadeur de France au Luxembourg.

La délégation lorraine était également composée des quatre présidents des universités lorraines :

- Richard Lioger, président de l'Université de Metz,
- Claude Bulet, président de l'Université Henri Poincaré (Nancy I),
- Herbert Nery, président de l'Université Nancy 2,



Rencontre de la ministre Hennicot-Schoepges avec André Rossinot, maire de Nancy, et les présidents des universités lorraines

- Louis Schuffenecker, président de l'Institut national polytechnique de Lorraine et président de la Conférence des présidents d'Université de la Grande Région,
- Laurent Hénart, député de Meurthe-et-Moselle, président du groupe parlementaire d'amitié France-Luxembourg et adjoint au maire de Nancy délégué à la culture,
- François Werner, vice-président de la Communauté urbaine délégué aux affaires universitaires et adjoint au maire de Nancy.

La délégation luxembourgeoise était composée de Germain Dondelinger, professeur-attaché, en charge de la coordination du département Enseignement supérieur, Pierre Decker, conseiller de gouvernement 1^{re} classe, en charge de la coordination du département Recherche, et de Dominique Faber, attachée de gouvernement.

Cette première rencontre est l'expression concrète des engagements pris lors de la venue à

Nancy de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le 16 mars 2003, accompagnés notamment du Vice-Premier ministre Lydie Polfer.

La réunion de travail a permis d'évoquer le renforcement des coopérations entre les universités et les grandes écoles lorraines et l'Université du Luxembourg en cours de création, tant au niveau des formations que de la recherche, dans le cadre du réseau universitaire de la Grande Région.

Cette rencontre a confirmé la volonté de tous les partenaires de travailler ensemble et il a été notamment convenu :

- d'établir un bilan des coopérations actuelles et d'examiner, sur ces bases, la faisabilité d'un diplôme conjoint en jouant la carte de la complémentarité pour construire une offre de formation attractive au niveau international,
- de faire un diagnostic commun dans le domaine de la recherche afin de déterminer les possibilités de cofinancement de pro-

grammes qui, selon les secteurs, correspondent aux atouts lorrains et luxembourgeois. Cette démarche a d'ailleurs été évoquée par le Premier ministre français, Jean-Pierre Raffarin lors de sa visite au Luxembourg le 11 juillet 2003,

- de renforcer la mobilité des étudiants.

Les modalités de collaboration sont placées sous l'égide du pôle universitaire européen de Lorraine et, pour le Luxembourg, sous l'égide directe du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

ENVIRONNEMENT

Présentation de la brochure «L'Environnement en chiffres 2002-2003»

30 juillet 2003

Le 30 juillet 2003, le ministre de l'Environnement Charles Goerens et le secrétaire d'Etat à l'Environnement Eugène Berger ont présenté une nouvelle brochure intitulée «L'environnement en chiffres 2002-2003».

Cette brochure met en lumière les cinq grands thèmes environnementaux, à savoir le changement climatique, l'air, l'eau, les déchets, la biodiversité.

Pour chaque thème, la publication précise d'abord la pression ou la force motrice (comme la quantité d'oxyde d'azote émise par les transports routiers), présente ensuite la situation engendrée par cette problématique (les concentrations moyennes constatées dans l'air, les dangers pour la santé...) pour indiquer enfin la mesure à

prendre pour améliorer la situation (comme l'objectif 2010 prévu par le Protocole de Kyoto).

«L'environnement en chiffres» se veut un document de référence en matière d'environnement à Luxembourg. Tout en situant les problèmes environnementaux dans leur contexte socio-économique, elle propose une multitude de faits et de chiffres-clé, illustrés par des graphiques.

La brochure est le prolongement de la publication «L'environnement en chiffres 1998», mais elle se focalise plus sur la dimension environnementale et moins sur les dimensions économiques et sociales des problèmes environnementaux.

Eugène Berger a indiqué que cette brochure était peut-être la dernière grande publication papier du ministère: en effet, le nouveau site Internet du ministère de l'Environnement (www.environnement.public.lu), qui serait en ligne en automne 2003, serait plus adapté à la publication

de telles données à actualisation fréquente.

Enfin, le secrétaire d'Etat a souhaité que cette brochure engendre une plus grande prise de conscience des problèmes environnementaux. En même temps, il a précisé que les informations contenues dans la brochure pourraient également aider à éliminer certaines idées préconçues en matière d'environnement. Il a cité dans ce contexte le recyclage et le tri sélectif des déchets qui montreraient que «tout n'est pas aussi dramatique que le public ne pourrait le croire».

Enquête publique Cattenom

25 septembre 2003

Le 25 septembre 2003, le ministre de l'Environnement Charles Goerens et le secrétaire d'Etat à l'Environnement Eugène Berger ont

informé la presse sur la demande introduite par l'exploitant du Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Cattenom sur le renouvellement des autorisations de rejet et de prélèvement d'eau de la Moselle.

Cette demande de renouvellement avait été introduite par l'exploitant du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Cattenom auprès des autorités françaises et une procédure d'enquête publique avait été lancée. Fin juillet 2003, le dossier en question a été notifié aux autorités luxembourgeoises. Aux dires du ministre Charles Goerens, le Luxembourg devait remettre son avis sur la demande pour le 15 octobre. Il en était de même pour les 44 communes françaises concernées.

Le Luxembourg a été en contact étroit avec les ministères de l'Environnement de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat tout au long de cette procédure. Le ministre Goerens et le secrétaire d'Etat Berger ont ainsi rencontré les ministres Stefan Mörsdorf (Sarre) et Margit Conrad (Rhénanie-Palatinat) le 17 septembre à Trèves. «Nous avons convenu de mener des consultations aussi longues et intensives que nécessaires et de trouver si possible des positions communes», a rappelé le ministre de l'Environnement à cet effet.

De même, le ministre de l'Environnement et le secrétaire d'Etat à l'Environnement ont informé les commissions des Affaires étrangères, de l'Environnement et de la Santé de la Chambre des députés à ce sujet.

Concernant plus précisément la demande du CNPE de Cattenom qui faisait l'objet de cette procédure, le ministre Charles Goerens



L'Environnement en chiffres 2002-2003

a souligné qu'il ne s'agissait pas d'une demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation de cette centrale, mais de l'autorisation de prélèvement d'eau de la Moselle et de rejet de déchets radioactifs et non-radioactifs dans l'atmosphère. Plus particulièrement, l'autorisation concernait les valeurs-seuils admises pour le prélèvement et le rejet.

Pour la formulation de son rapport final, le Luxembourg suivait plusieurs principes, a expliqué le ministre. Le principe de «la meilleure technique disponible à des coûts non-excessifs» pour les déchets non-radioactifs et celui du *as low as reasonably achievable* pour les déchets radioactifs.

Lors de la conférence de presse, les représentants de l'Administration de l'environnement, de la Division de la radioprotection du ministère de la Santé, du Centre de

ressources des technologies de l'environnement (CRP Henri Tudor) et du Service de l'eau ont présenté leur avis sur le dossier.

Michel Feider, ingénieur nucléaire auprès de la Division de la radioprotection, a rappelé que les demandes concernaient la fixation des valeurs-seuils, et que celles-ci n'ont rien à voir avec les valeurs réelles de l'eau rejetée ou prélevée. En gros, cette demande d'augmentation des valeurs-seuils répondrait à la volonté du CNPE de travailler de façon plus économique, expliqua l'ingénieur.

Paul Hansen de l'Administration de l'environnement et qui allait devenir prochainement responsable du Service de l'eau, a donné des précisions quant aux substances chimiques concernées et des détails sur les différents niveaux de température de l'eau de la Moselle et de l'eau de refroidissement de la centrale nucléaire qui étaient admis.

Pour conclure le ministre a signalé que les différents avis seraient compilés et intégrés dans le rapport final que le Luxembourg remettrait aux autorités françaises. «Le rapport sera critique, mais objectif», dit-il. Concernant l'impact politique du rapport, le ministre ajouta: «Si nos arguments sont pertinents et si les positions du Luxembourg, de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat se rejoignent, alors ni les uns ni les autres ne peuvent être ignorés».

FAMILLE

Présentation des résultats d'une étude d'impact du programme «Jeunesse»

30 septembre 2003

Du 29 septembre au 4 octobre s'est déroulée dans 30 pays européens la Semaine européenne de la Jeunesse, lancée par la Commission européenne. Cette semaine avait pour but de sensibiliser les jeunes, mais aussi les adultes, au programme communautaire «Jeunesse».

Dans ce contexte Georges Metz, directeur du Service national de la Jeunesse et Michel Legrand, sociologue auprès de SESOPI, en charge de la réalisation de l'étude ont présenté les résultats d'une étude d'impact du programme «Jeunesse».

Bref aperçu du programme Jeunesse

En 1988, l'Union européenne a lancé le programme «Jeunesse pour l'Europe» destiné à soutenir les échanges entre les jeunes.



Charles Goerens et Eugène Berger lors de la conférence de presse sur l'enquête publique Cattenom

Quelques années plus tard, en 1996, la Commission a proposé un programme d'action communautaire relatif à un Service volontaire européen pour les jeunes.

Ces deux programmes ont été intégrés dans le programme «Jeunesse», couvrant la période 2000-2006. La Commission a réservé un budget de 520 millions d'euros. Le programme est ouvert à la participation de 30 pays européens. Le programme donne ainsi la possibilité aux jeunes de vivre déjà aujourd'hui l'Europe de demain et favorise la cohabitation avec les pays et régions avoisinantes. Rien qu'en 2002, plus de 110.000 personnes ont participé à une activité dans le cadre du programme «Jeunesse» à travers l'Europe. «Leur vécu est un fondement important pour une Europe tolérante et intégrante», soutient Georges Metz, président de l'Agence nationale, gestionnaire du programme au Luxembourg.

Vers une nouvelle génération du programme

Le présent programme communautaire devrait être renouvelé en 2006. Les piliers pour la prochaine génération du programme sont préparés par de larges consultations au niveau national et européen.

Entre janvier et février 2003, la Commission européenne s'est adressée aux personnes et individus ayant introduit une demande dans le cadre du programme «Jeunesse» dans le passé ou susceptibles d'en introduire une dans le futur. Le questionnaire, qui a connu un vaste écho au niveau européen était en cours d'évaluation.

La Commission a également demandé l'avis et des commentaires de la part des agences nationales, gestionnaires des projets au niveau national. Les agences en ont profité pour formuler leurs recommandations, notamment le maintien d'un programme «Jeunesse» distinct des autres programmes communautaires. L'étude, menée entre février et juin 2003, était également en cours d'évaluation par la Commission.

Une évaluation externe

La Commission a finalement désiré sonder par l'intermédiaire d'évaluateurs externes l'impact que le programme Jeunesse a eu au niveau des bénéficiaires directes, c'est-à-dire des jeunes-mêmes, participant à des projets dans le cadre du programme. Au Luxembourg, le SNJ a confié cette étude d'impact au Centre Intercommunautaire SESOPI. Ainsi, entre juin et août 2003, le SESOPI a procédé à une étude des dossiers, à des discussions de groupe, des interviews et l'envoi de questionnaires. Les commentaires ont été résumés dans un rapport final, présenté à la presse.

L'étude d'impact au Luxembourg

«Le programme Jeunesse est considéré auprès des bénéficiaires pour la mobilité qu'il favorise, tant au niveau physique (la découverte d'un autre pays) qu'au niveau mental», constate Michel Legrand, sociologue auprès du SESOPI et auteur de l'étude d'impact. Le terme «ouverture d'horizons» était cité. Michel Legrand a précisé: «Passant en revue leurs

expériences, nombre de jeunes se félicitent pour l'apport, que le projet auquel ils ont participé ou qu'ils ont initié eux-mêmes a donné à leur développement personnel». Les jeunes s'appropriant à quitter l'école ont pu constater des retombées positives quant à leur insertion sociale et professionnelle.

Un participant parlait d'une «école de réalité» et dans les discussions de groupe ce terme se précisait: au cours des échanges, par exemple, les jeunes ont la possibilité de découvrir d'autres cultures, d'autres pays, et «les autres» en général. L'Europe, souvent si lointaine et abstraite, reçoit des visages, des discussions intéressantes, des engagements communs, en bref, devient un vécu inoubliable. Plus que dans des cours classiques, le programme «Jeunesse» est une école vivante, bref, une «école de réalité».

Tandis que les uns commencent à tirer les avantages de leurs compétences linguistiques, d'autres prennent goût à s'investir davantage dans ce domaine. Les jeunes engagés dans un service volontaire peuvent rapporter que c'est durant l'activité même dans le cadre du programme jeunesse, qu'ils ont fait «un grand bond en avant» au niveau des langues étrangères.

Les anciens volontaires citent en règle générale en premier lieu le développement personnel lié au volontariat. Ils ont appris à devenir indépendant, à prendre de l'initiative, à avoir confiance en soi, à développer leurs compétences sous leur propre régie – pour ne citer qu'une partie des fragments recueillis lors de l'étude.

Les jeunes ayant réalisé un projet personnel dans le cadre d'une «Initiative de groupe» rapportent les mêmes mots-clés. Comme les volontaires, ils se sentent intégrés dans leur environnement, et réalisent qu'ils participent activement à la société.

Les mesures d'accompagnement, dont les animateurs, les éducateurs et les organisations de jeunesse sont les bénéficiaires directes, sont estimées en termes de formation continue et d'échanges d'expériences. En outre, elles favorisent les contacts internationaux et la création de partenariats durables. A terme, ces relations sont susceptibles d'améliorer considérablement les coopérations entre organisations dans les divers projets bilatéraux et multilatéraux.

L'étude d'impact a aussi permis de recueillir les critiques ou les suggestions proposées par les bénéficiaires. «En premier lieu, les acteurs souhaitent des procédures plus allégées pour l'obtention d'un cofinancement communautaire», a résumé Michel Legrand. Un suivi plus individuel, un travail plus approfondi sur le vécu lors des projets étaient également cités. Surtout les associations de petite taille ou les individus ayant moins de possibilités attendaient un futur programme plus clair.

«La phase de consultation a donné naissance à des commentaires très utiles et nous a fourni une image concrète de la perception du programme par les bénéficiaires», dit Georges Metz. Les échos recueillis lors de cette étude furent attentivement notés au Luxembourg et à Bruxelles, où le futur programme «Jeunesse» était déjà en préparation.

FINANCES

Le Luxembourg approuve les nouvelles recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)

25 juillet 2003

Le ministre de la Justice et ministre du Trésor Luc Frieden a officiellement communiqué le 25 juillet 2003 au président du GAFI l'approbation du gouvernement luxembourgeois pour la nouvelle version des quarante recommandations du GAFI sur le blanchiment de capitaux.

Le GAFI, dont le Luxembourg est membre fondateur, est l'organisme intergouvernemental qui établit des normes, développe et assure la promotion de politiques de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les recommandations du GAFI ont été reconnues par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale comme les normes internationales en la matière.

La première version des quarante recommandations du GAFI remonte à 1990 et visait la lutte contre l'usage abusif des systèmes financiers à des fins de blanchiment de l'argent de la drogue. La dernière révision en date de ces recommandations, qui venait d'être adoptée lors de la réunion du GAFI de juin 2003, s'applique désormais non seulement au blanchiment de capitaux, mais aussi au financement du terrorisme, et s'adresse au-delà du secteur financier aux autres professions visées par ces phénomènes. Elle

constitue un ensemble cohérent de mesures que chaque Etat devrait appliquer.

En approuvant ces nouvelles recommandations, le ministre Frieden a souligné que le Luxembourg, pays dans lequel se situe un centre financier majeur, a une responsabilité particulière pour assurer le respect de ces normes internationales à l'élaboration desquelles il contribue activement.

Voilà pourquoi le gouvernement luxembourgeois a pour objectif d'être à la pointe dans leur transposition en droit national et dans leur application sur le terrain. En témoignent entre autres l'adoption récente de la loi portant répression du terrorisme et de son financement, le dépôt du projet de loi relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme ainsi que la participation du Luxembourg aux évaluations périodiques du dispositif anti-blanchiment par le FMI et le GAFI.

Réunions du Conseil Affaires économiques et financières de l'UE

Juillet-Septembre

14-15 juillet 2003

Le Premier ministre, ministre des Finances Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Economie Henri Grethen ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil Affaires économiques et financières les 14 et 15 juillet 2003 à Bruxelles.

Les ministres des Finances des pays membres de la zone Euro ont discuté de la situation économique internationale actuelle et

des perspectives conjoncturelles dans les mois à venir.

Concernant l'appel du Président de la République française Jacques Chirac pour un «assouplissement» du pacte de stabilité et de croissance, l'Eurogroupe a estimé que le pacte en question comportait suffisamment d'éléments permettant une interprétation flexible de son application.

Jean-Claude Juncker a en outre estimé qu'une rigueur budgétaire excessive, notamment en France et en Allemagne, qui se concrétiserait par le gel d'importants investissements publics pourrait anéantir les faibles signes de relance économique et entraîner ainsi toute la zone euro dans une morosité conjoncturelle soutenue. «Je suis d'avis», a dit le chef du gouvernement luxembourgeois, «que nous examinions, dans un processus concerté et coordonné au niveau européen, quels pays pourraient temporairement faire l'objet d'une analyse moins stricte de la part des partenaires de la zone euro». «La priorité absolue», a estimé Jean-Claude Juncker, «doit être la croissance et la création d'emplois et il s'agit dorénavant de prendre les mesures adéquates afin d'y répondre».

Le Conseil Affaires économiques et financières fut principalement consacré aux discussions concernant le programme de la présidence italienne du Conseil et notamment l'initiative de relance économique par un programme de grands projets d'infrastructures en Europe.

Le Conseil a ainsi demandé à la Commission européenne, en co-

opération avec la Banque européenne d'Investissement (BEI) de faire des propositions concrètes qui doivent viser à soutenir «la croissance en améliorant et/ou en augmentant les investissements globaux ainsi que la participation du secteur privé aux Réseaux européens de transport et aux projets de recherche et de développement».

Ce serait ensuite au tour du Comité économique et financier (CEF), qui regroupe des experts de chaque Etat membre, d'évaluer l'impact de ces propositions ainsi que leur compatibilité avec la stabilité macroéconomique et des finances publiques saines, y compris le pacte de stabilité et de croissance. Un premier rapport devrait être soumis pour le Conseil européen d'octobre, le rapport final étant attendu pour le sommet de décembre 2003. Le plan de la présidence prévoit ainsi de d'investir € 50 milliards par an jusqu'en 2010 dans des grands chantiers de transports européens et dans des projets de recherche.

Pour Jean-Claude Juncker l'idée de la présidence italienne mérite une certaine «sympathie», même s'il estime que la liste des projets d'infrastructures et de recherche à financer et à réaliser devrait encore être aménagée de façon à être répartie équitablement entre tous les Etats membres de l'Union européenne.

Les ministres des Finances et de l'Economie ont également adopté une recommandation pour la nomination de Jean-Claude Trichet au poste de Président de la Banque centrale européenne.

Jean-Claude Trichet, qui prendrait la succession de Wim Duisenberg, serait auditionné par la Commission compétente du Parlement européen au mois de septembre. Sa nomination définitive par les chefs d'Etat et de gouvernement devait intervenir lors du Conseil européen d'octobre 2003.

12-13 septembre 2003

Les ministres des Finances de l'Union européenne se sont rencontrés, les 12 et 13 septembre 2003 à Stresa en Italie, pour un Conseil «Affaires économiques et financières» informel. Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker.

Lors de la réunion de l'Eurogroupe, réunissant les ministres des Finances des 11 pays de la zone euro, les ministres ont analysé la situation conjoncturelle internationale et européenne ainsi que les situations budgétaires des Etats membres et notamment les difficultés que rencontrent certains pays, dont l'Allemagne et la France, à respecter les critères du Pacte de stabilité et de croissance.

Les ministres ont ainsi demandé aux pays concernés d'élaborer un plan leur permettant un retour à l'équilibre budgétaire dans les meilleurs délais. Ces documents seraient discutés lors de la session suivante du Conseil «Affaires économiques et financières» qui aurait lieu le 7 octobre 2003 à Luxembourg.

Les ministres des Finances des Quinze ont également eu un premier échange de vues sur les



12 septembre 2003: Jean-Claude Juncker entouré de ses collègues ministres des Finances (d.g.à d.) Giulio Tremonti (Italie et président en exercice du Conseil «Affaires économiques et financières»), Gordon Brown (Royaume Uni), Francis Mer (France) et Didier Reynders (Belgique)

propositions de la Commission européenne en matière d'harmonisation des taux de TVA. Le gouvernement luxembourgeois avait émis des réserves quant aux mesures proposées lors de la séquence du Conseil de gouvernement du 11 septembre 2003.

Au cours de la réunion du Conseil informel, les ministres et les gouverneurs de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales, ont également discuté des perspectives économiques et conjoncturelles actuelles ainsi que des volets «économie et finances» à traiter par la future conférence intergouvernementale sur la Constitution européenne.

MEDIA ET COMMUNICATION

Le ministre délégué aux Communications M. François Biltgen fait le bilan sur l'industrie cinématographique luxembourgeoise

3 juillet 2003

Lors d'une intervention à la Chambre des députés, le 3 juillet 2003, le ministre délégué aux Communications François Biltgen a fait le bilan sur le développement de l'industrie cinématographique luxembourgeoise.

François Biltgen a rappelé d'emblée que le site luxembourgeois «qui jadis était essentiellement axé sur des activités de diffusion, a

connu ces derniers temps une diversification certaine avec la mise en place d'infrastructures de production et de postproduction et l'établissement de plusieurs sociétés de production et de services audiovisuels».

En effet, dans les années 1980, avant la mise en place d'un cadre légal et réglementaire visant le soutien à la production audiovisuelle, les sociétés de production et de services étaient inexistantes au Luxembourg et les quelques techniciens qui étaient alors présents sur le site, ne venaient que de débiter dans ce domaine, leur qualification professionnelle étant au stade de l'amateurisme.

Selon les informations fournies par François Biltgen, il existe aujourd'hui au niveau des sociétés, une quarantaine de sociétés de production «life», 3 studios de prises de vue, 4 sociétés de production «animation», 3 studios d'animation, une cinquantaine de sociétés de service spécialisées ainsi que 3 sociétés de distribution.

François Biltgen a constaté dans ce contexte que le savoir-faire acquis au cours de cette courte période d'apprentissage par les professionnels résidents était «considérable». Ainsi, le Fonds a répertorié plus de 450 techniciens vivant de leur métier au Luxembourg. 380 sont des résidents, 250 de nationalité luxembourgeoise, les autres étant des frontaliers. Le ministre délégué aux Communications a relevé tout particulièrement que le Luxembourg comptait aujourd'hui 37 réalisateurs, dont 29 de nationalité luxembourgeoise.

Ainsi en 2001/2002 ont été produits 5 longs-métrages de réalisateurs luxembourgeois, «Le club

des chômeurs» de Andy Bausch, «Petites misères» de Laurent Brandenburger, «Tristan et Iseult» de Thierry Schiel, «Boys on the run» de Pol Cruchten et «J'ai toujours voulu être une sainte» de Geneviève Mersch, sans oublier le moyen-métrage «Im Anfang war der Blick» de Bady Minck et la multitude de courts-métrages de Beryl Koltz, Désirée Nosbusch, Christophe Wagner, Dan Wiroth, Isabelle Costantini, Luc Feidt, Catherine Richard et les documentaires de Paul Kieffer et de Claude Lahr.

Au niveau des productions réalisées depuis 1988, François Biltgen a noté que plus de 250 œuvres audiovisuelles avaient été réalisées au Luxembourg par des producteurs nationaux grâce au mécanisme des certificats d'investissement audiovisuels et que 125 œuvres avaient pu trouver un complément de financement par le biais des aides financières sélectives.

Le secteur de la production audiovisuelle poursuivrait son essor et sa consolidation, a indiqué le ministre Biltgen. En matière d'emploi, l'offre devrait facilement rencontrer la demande. Il existerait toutefois des problèmes récurrents au niveau du recrutement et de la formation du personnel (techniciens, artistes, etc.), et ceci bien que ce secteur soit ouvert à des niveaux de compétences très variés. François Biltgen a toutefois rappelé dans ce contexte que c'est au Luxembourg que se trouve un des rares instituts européens de formation continue pour des professionnels de l'audiovisuel, la société Strategics, qui offre des programmes de formation continue à l'industrie européenne du film depuis 1993.

François Biltgen a mis en évidence par ailleurs deux initiatives cinématographiques luxembourgeoises, le Festival international du film fantastique *Cinénygma*, qui se déroule chaque année pendant 10

jours au Luxembourg ainsi que le *Lëtzebuenger Filmpräis*, qui serait remis pour la première fois le 10 octobre 2003 et ceci dans le cadre d'une semaine dédiée entièrement aux productions nationales. L'objectif de ce prix lancé par les ministres de tutelle du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle est de récompenser annuellement les meilleures contributions au cinéma luxembourgeois, afin de mettre en valeur les œuvres de qualité, d'encourager la création cinématographique, de favoriser le développement de l'industrie du film au Luxembourg et d'attirer l'attention du public sur les productions luxembourgeoises.

Enfin, le ministre François Biltgen a expliqué l'importance des accords de coproduction, qui servent avant tout à promouvoir les relations entre les pays et à inciter les producteurs des différents pays à collaborer et à développer des œuvres communes et qui permettent la qualification réciproque d'œuvre nationale.



Extrait du long-métrage de Geneviève Mersch
«J'ai toujours voulu être une sainte»

MIGRATION

Le Luxembourg salue les propositions de la Commission en matière de biométrie

25 septembre 2003

Le ministre de la Justice Luc Frieden a pris connaissance avec satisfaction de la proposition, adoptée le 24 septembre 2003 par la Commission européenne, relative à l'intégration d'éléments d'identification biométriques dans les

visas et titres de séjour des ressortissants de pays tiers.

Ensemble avec d'autres collègues, le ministre de la Justice luxembourgeois était intervenu à plusieurs reprises au Conseil des ministres européens de la Justice pour que des règles communes tant juridiques que techniques soient décidées en Europe concernant les éléments biométriques à inclure dans les documents de voyage et de séjour.

Pour le ministre Frieden, la proposition de la Commission est un pas important vers l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice et permet de lutter plus efficacement contre la falsification de documents et l'usage frauduleux de documents. C'est un instrument important dans la lutte contre la criminalité et l'immigration illégale. Par ailleurs, cette mesure facilite et accélère le passage aux frontières.

La biométrie, en tant que méthode de reconnaissance basée sur les caractéristiques biologiques propres à chaque individu, est le complément moderne des photographies que l'on retrouve actuellement sur de tels documents. Luc Frieden souhaite que la proposition puisse être examinée rapidement par le Parlement européen et le Conseil afin qu'elle puisse être adoptée sous peu.

Le ministre de la Justice souhaite également qu'une solution harmonisée soit proposée pour les caractéristiques des passeports des citoyens de l'Union, qui diffèrent aujourd'hui de pays en pays et rendent difficile le contrôle efficace aux frontières. A cet égard, le ministre note avec satisfaction

que le projet de Constitution pour l'Europe prévoit la base légale nécessaire.

RECHERCHE

Lancement officiel du portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche

2 juillet 2003

Le 2 juillet 2003, le gouvernement luxembourgeois et Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, ont officiellement lancé le portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche www.innovation.public.lu.

L'événement s'est tenu dans les locaux de la Chambre de métiers du Luxembourg avec notamment les interventions de Henri Grethen,

ministre de l'Economie, Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et François Biltgen, ministre délégué aux Communications.

A l'occasion de cette conférence, la communauté luxembourgeoise de la recherche a été largement représentée par quelque 140 participants issus des entreprises privées, des centres de recherche publics et des autorités publiques.

Des objectifs bien définis

En introduction, Paul Reckinger, président de la Chambre des métiers, a relevé l'importance de mettre les outils de soutien et de financement de l'innovation à la portée des petites et moyennes entreprises.

Le ministre Henri Grethen s'est félicité de la mise en ligne du portail «réponse électronique à la quête d'informations pertinentes»,



Henri Grethen, Erna Hennicot-Schoepges et François Biltgen lors du lancement officiel du portail luxembourgeois www.innovation.public.lu



permettant «d'optimiser l'offre de services aux entreprises et centres de recherche en matière d'innovation, de R&D et de création d'entreprises innovantes en mettant à leur disposition des services performants».

En effet, le portail constitue désormais une vitrine de référence contribuant à «renforcer la visibilité internationale de la place technologique luxembourgeoise» en offrant l'opportunité à ses acteurs de présenter leurs compétences innovantes. Tel est également le souhait de la ministre Erna Hennicot-Schoepges, qui appelle à «fédérer les acteurs de l'innovation et de la recherche afin de créer une communauté R&D au Luxembourg», en utilisant le portail comme vecteur de rapprochement des secteurs privé et public et plus particulièrement comme stimulateur de «recherche de partenaires et de coopération communautaire autour du 6^e PCRD» entre les acteurs innovants.

La porte d'entrée vers l'innovation et la recherche au Luxembourg

Créé dans le cadre du plan d'action eLuxembourg, le portail remplit parfaitement sa mission de source d'information gratuite et accessible à tous, ce qu'a relevé le ministre François Biltgen, en sa qualité de président de la CNSI (Commission nationale pour la société de l'information).

Pour preuve, les démonstrations de Romain Flammang de l'Imprimerie centrale, responsable de la réalisation technique du portail, et de Isabelle Schlessler de Luxinnovation, coordinatrice du projet, ont démontré que le portail est un outil de travail interactif, qui offre des services uniques conçus pour apporter une réelle valeur ajoutée aux activités d'innovation, de recherche et de création d'entreprises innovantes, tels que :

- le répertoire des compétences technologiques disponibles au Luxembourg,

- les opportunités d'affaires du Marché des technologies,
- le guide des aides à l'innovation et à la recherche,
- et de nombreuses autres rubriques.

Marco Walentiny, président de Luxinnovation, a finalement renouvelé aux entrepreneurs, aux chercheurs et doctorants, aux créateurs d'entreprises innovantes, aux étudiants et jeunes diplômés de l'enseignement supérieur son invitation à s'inscrire sur le portail et à y faire figurer leurs compétences technologiques.

Présentation des premiers résultats de recherche du Fonds national de la recherche (FNR)

7 juillet 2003

En présence de S.A.R. le Grand-Duc et de la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges, ainsi qu'en présence de nombreux invités du monde politique, civil et académique, le Fonds national de la recherche a présenté le 7 juillet 2003 à la Coque les premiers résultats de ses programmes de recherche pluriannuels en cours.

Depuis sa création par la loi du 31 mai 1999, le Fonds a pu mettre en place les sept programmes pluriannuels suivants, d'une durée moyenne de 6 ans :

- SECOM: Sécurité du commerce électronique (7.500.000 €),
- NANO: Matériaux innovateurs et nanotechnologies (6.700.000 €),

- EAU: Gestion durable des ressources hydriques (5.000.000 €),
- BIOSAN: Biotechnologie et santé (6.000.000 €),
- Extension PROVIE (Processus de vieillissement) en 2003 (2.500.000 €),
- VIVRE: Vivre demain au Luxembourg (12.000.000 €),
- TRASU: Traitement de surfaces (6.000.000 €),
- SECAL: Sécurité alimentaire (6.000.000 €).

A l'occasion de la présentation du 7 juillet 2003, les responsables scientifiques de six projets des programmes SECOM, NANO, EAU et BIOSAN en cours ont présenté au public le contenu scientifique de leurs projets, en montrant également les applications concrètes réelles ou potentielles de leurs recherches.

La séance a été modérée par Corinne Cahen. Après une introduction de Romain Henrion et de

Jean-Frank Wagner du FNR, les chercheurs suivants ont présenté leurs divers projets des programmes respectifs: Eric Dubois du CRP Henri Tudor (SECOM), Henri-Noël Migeon du CRP Gabriel Lippmann (NANO), Joëlle Welfring du CRP Henri Tudor et Laurent Pfister du CRP Gabriel Lippmann (EAU), ainsi que Evelyne Friederich du CRP Santé et Claude Muller du Laboratoire national de santé (BIOSAN).

La séance a été clôturée par la ministre de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges qui a félicité les chercheurs pour la qualité de leurs travaux et l'importance des résultats annoncés.

La séance a été suivie d'une réception lors de laquelle S.A.R. le Grand-Duc et la ministre ont eu l'occasion de discuter avec les chercheurs et les responsables du Fonds national de la recherche.

Au total, le Fonds finance actuellement 37 projets de recherche.

Concernant le programme le plus récent, VIVRE, les projets n'ont été sélectionnés qu'en 2002 et les premiers résultats de recherche pourront être présentés au public début 2004.

De plus, trois appels à propositions de projets nouveaux étaient en cours pour les programmes TRASU, SECAL et l'extension PROVIE du programme BIOSAN. Toutes les informations relatives aux modalités de soumission des propositions étaient disponibles via le site www.fnr.lu

Les activités du Fonds national de la recherche

Concernant les activités du Fonds, une importance primordiale revient à la coopération scientifique internationale, tout comme à la coopération avec le secteur industriel et privé. Ces coopérations ont contribué et continueront à contribuer au succès des activités de recherche au Grand-Duché.

La présentation des premiers résultats du Fonds s'inscrit dans une série d'activités lancées par le Fonds national de la recherche pour rapprocher sciences et société, et en particulier pour motiver les jeunes à s'intéresser aux sciences et à opter pour des carrières scientifiques. Parmi ces activités, le Fonds contribue à l'organisation du *Science Festival 2003*, dont le Musée national d'histoire naturelle assure la coordination.

Dans ce même contexte, il reste à mentionner les mesures d'accompagnement du Fonds destinées à:

- promouvoir la culture scientifique, la coopération scientifique



S.A.R. le Grand-Duc, la ministre Hennicot-Schoepges et Gusty Feyder, membre du Conseil scientifique du FNR

internationale et la coordination nationale en matière de recherche,

- organiser des conférences scientifiques,
- promouvoir la mobilité des chercheurs,
- soutenir la participation de chercheurs débutants à des conférences scientifiques à l'étranger,
- soutenir des publications scientifiques et des publications de thèses de doctorat,
- rembourser sur base d'un forfait les frais de préparation pour les coordonnateurs de projets de recherche européens.

Visite de Mme Erna Hennicot-Schoepges auprès de son homologue bavarois M. Hans Zehetmaier

3-4 août 2003

Les 3 et 4 août 2003, Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a rencontré Hans Zehetmaier, ministre d'Etat pour les sciences, la recherche et les arts de Bavière. La visite a commencé par une réunion de travail qui a porté essentiellement sur le développement de l'enseignement supérieur en Bavière et au Luxembourg.

Il a été noté que dans le classement établi par la Société de recherche allemande, les universités bavaroises et notamment l'Université Ludwig Maximilians et l'Université technique à Munich ont



Mme Hennicot-Schoepges et M. Hans Zehetmaier (3^e à dr.)

démontré leur capacité de recherche et ont ainsi largement contribué au développement économique de la région pour en faire un centre d'excellence en biotechnologie. Les deux ministres ont plus particulièrement analysé les éléments de cette politique volontariste qui a abouti à la création d'espaces scientifiques et économiques. M. Hans Zehetmaier a assuré la ministre luxembourgeoise de son soutien lors de la mise en place de l'Université du Luxembourg.

Dans le même contexte de l'enseignement supérieur, les deux ministres ont évoqué la conférence de Berlin des 18 et 19 septembre, conférence qui réunirait les ministres de l'enseignement supérieur des 33 pays qui ont adhéré au «Processus de Bologne». Monsieur Zehetmaier a informé Madame Hennicot de la manière dont les universités bavaroises opèrent les changements vers la nouvelle structure des diplômes, à savoir

le baccalauréat et la maîtrise. Pour ce qui est des diplômes d'ingénieur, il a plaidé pour la sauvegarde du diplôme d'ingénieur et pour la compatibilité entre le master d'ingénieur et l'ingénieur diplômé.

Dans une deuxième étape, les ministres ont visité la «Pinakothek der Moderne» où ils ont été accueillis par les directeurs des différentes collections: Mme Erna Hennicot-Schoepges a évoqué avec Mme Carla Schulz-Hoffmann la possibilité d'organiser une rétrospective Edouard Kutter à la «Pinakothek der Moderne». Cette question serait creusée davantage lors d'une visite de travail à Luxembourg en automne 2003.

Après un échange de vue avec le consul général pour le Luxembourg à Munich, M. Hans Maier, les deux ministres ont visité le réacteur de recherche de l'Université technique à Munich.

TRANSPORTS

M. Henri Grethen présente la campagne «Mettez la ceinture! C'est la loi»

9 juillet 2003

Le ministre des Transports Henri Grethen a présenté, le 9 juillet 2003, lors d'une conférence de presse commune avec l'Automobile club Luxembourg, le Centre de formation pour conducteurs, ainsi que la Police grand-ducale, le lancement de la campagne de sensibilisation sur le port de la ceinture intitulée «Mettez la ceinture, c'est la loi».

Le port de la ceinture de sécurité - un réflexe

Henri Grethen a rappelé d'emblée que le port de la ceinture et l'utilisation des sièges de sécurité pour enfants étaient essentiels. «Le meilleur airbag ne sert à rien si vous n'êtes pas attachés et attacher la ceinture doit justement être un réflexe», a souligné Henri Grethen à ce sujet.

Henri Grethen s'est référé dans ce contexte aux données sur les accidents de la circulation «qui montrent mois après mois, année après année avec une implacable régularité que les causes des accidents sont restées largement les mêmes au fil du temps». Ainsi au cours des 6 premiers mois de l'année en cours, 7 des 26 tués n'avaient pas mis la ceinture de sécurité.

Certes, d'importantes mesures auraient été prises à tous les niveaux afin d'éviter au plus les accidents de la circulation et l'analyse pluri-

annuelle des accidents montrerait aussi une nette tendance d'amélioration depuis les années 1970.

Le port de la ceinture de sécurité - un équipement vital

Mais l'insécurité routière se maintiendrait à un niveau trop élevé. Malgré de nombreux efforts de sensibilisation, un grand nombre de personnes prenant place à bord d'un véhicule ignoraient, délibérément ou non, «ces équipements pourtant vitaux», a constaté le ministre Grethen.

En 1996, le ministère de Transports avait mené une enquête sur le port de la ceinture de sécurité. Cette enquête a révélé que 57 % des enfants étaient placés dans un siège homologué, 50 % des adolescents (10 à 18 ans) et 51 % des jeunes adultes (18 à 25 ans) portaient la ceinture, comme passagers, tandis que le taux du port se situe sensiblement au-dessus de 70 % pour les jeunes conducteurs ainsi que pour les tranches d'âge plus avancées parmi les occupants de voiture, conducteurs et passagers confondus. En général, 71 % des conducteurs et 72 % des passagers avant portaient la ceinture, mais seulement 41 % des passagers ayant pris place à l'arrière.

Une nouvelle enquête basée sur les mêmes critères a été menée en juin 2003. Selon les observations de cette enquête, on peut constater que le port de la ceinture de sécurité a augmenté considérablement. En général, 88 % des conducteurs et 84 % des passagers avant portent la ceinture mais seulement 72 % des passagers ayant pris place à l'arrière. Un résultat particulièrement alarmant de l'enquête concernerait les

chauffeurs professionnels; seulement un sur deux conducteurs porte sa ceinture de sécurité.

Retrait d'un point du permis à point pour défaut du port de la ceinture de sécurité

Cette situation soulignerait également le bien-fondé du retrait d'un point dans le cadre de la législation sur le permis à points pour le défaut de porter la ceinture de sécurité, a noté Henri Grethen.

Outre la sensibilisation, qui allait s'étendre jusqu'au mois d'octobre 2003 à travers de nombreux canaux de communication comme les affiches, les spots passant à la radio, les publicités dans la presse, les brochures, un grand concours et les événementiels, la campagne «Mettez la ceinture, c'est la loi» serait également accompagnée d'une phase de répression avec la présence renforcée des forces de l'ordre qui effectueront de nombreux contrôles. Des amendes et des pertes de points sont prévues lors d'infractions concernant l'oubli du port de la ceinture.

Ouverture officielle de l'autoroute reliant le Luxembourg à la Sarre

24 juillet 2003

L'autoroute A13 reliant le Grand-Duché de Luxembourg à la Sarre (Allemagne) a été officiellement ouverte à la circulation le 24 juillet 2003.

La cérémonie publique d'ouverture eut lieu en présence de la ministre luxembourgeoise des Travaux publics Erna Hennicot-Schoepges et

du ministre des Transports et des Travaux publics de la République fédérale d'Allemagne Manfred Stolpe, ainsi que du ministre-président de la Sarre Peter Müller et de la secrétaire d'Etat au ministère de l'Economie de la Sarre Daniela Schlegel-Friederich. Le ministre luxembourgeois des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement Fernand Boden ainsi que l'ancien ministre des Transports Robert Goebbels ont également assisté à la cérémonie.

Dans une interview publiée dans le quotidien *Luxemburger Wort* le 23 juillet, la ministre des Travaux publics Erna Hennicot-Schoepges a souligné que cette nouvelle autoroute contribuerait à l'augmentation de la qualité de vie des habitants des villages bordant la N13 au sud-est du pays. L'autoroute rapprocherait en outre le Luxembourg de la Sarre et permettrait ainsi le développement des relations économiques entre les deux entités.

Les travaux ont commencé le 2 juin 1997 et les coûts totaux du projet se sont élevés à 292 millions d'euros. Au Luxembourg, l'autoroute de la Sarre s'étend sur une longueur de 20,65 kilomètres (de la croix de Bettembourg à Schengen). Elle réduit considérablement le temps de parcours entre Luxembourg et Sarrebruck, capitale de la Sarre. Sur la partie luxembourgeoise de cette liaison avec la Sarre, 5 échangeurs ont été mis en place, à Hellange, Frisange, Altwies, Mondorf et Schengen.

Du côté des infrastructures, l'autoroute A13 comprend plusieurs ouvrages majeurs, dont le tunnel *Markusbiert*, les tranchées couvertes de Mondorf (575 mètres) et



Daniela Schlegel, Peter Müller, Erna Hennicot-Schoepges
et Manfred Stolpe lors de l'inauguration de la nouvelle autoroute

de Frisange (395 mètres) et les viaducs d'Altwies (195 mètres) et de Schengen.

Le tunnel *Markusbiert*, d'une longueur de 1.575 mètres, est composé de deux tubes pratiquement parallèles, de deux voies chacun. Les deux tubes sont reliés entre eux par 7 galeries transversales (sorties de secours). Une galerie transversale au milieu du tunnel permet le passage aux véhicules de secours. Le tunnel dispose en outre de 22 niches de secours (tous les 130 mètres), de locaux techniques et d'un bassin de rétention souterrain, qui collectionne les eaux d'infiltration et de nettoyage.

Le viaduc de Schengen (600 mètres) assure la jonction de l'autoroute luxembourgeoise A13 et de la *Bundesautobahn* allemande A8 exactement à la frontière au-dessus de la Moselle. Ce projet a été cofinancé par les Etats luxembourgeois et allemand, qui se sont partagés les frais de construction

au pro-rata des longueurs situées sur chaque territoire. Suivant une convention entre les deux Etats relative à la construction du viaduc, le Luxembourg a assuré la conception et la construction, tandis que l'entretien du viaduc entre dans la compétence de l'Allemagne.

Construction d'une antenne ferroviaire entre Belval-usines et Belvaux-mairie

5 août 2003

Le 5 août 2003, le ministre des Transports Henri Grethen a présenté le projet de loi autorisant la construction d'une antenne ferroviaire entre Belval-usines et Belvaux-mairie, approuvé par le Conseil de gouvernement en date du 27 juin 2003 et modifiant la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

Le projet de revalorisation de la friche industrielle de Belval-Ouest représente un des projets d'aménagement majeurs pour le développement futur du Grand-Duché. En effet, ce projet prévoit de créer sur une surface d'approximativement 105 ha quelque 20.000 places de travail ainsi que des habitations pour quelque 5.500 habitants.

Le site de reconversion de Esch/Belval-Ouest est subdivisé en cinq quartiers, à savoir la Terrasse des Hauts Fourneaux, le *Square Mile*, le Park-Belval, Belval Nord et Sud, destinés à des fonctions clairement identifiées. Tandis que les surfaces de la Terrasse des Hauts-Fourneaux et du *Square Mile* sont prioritairement réservées au secteur tertiaire, à la recherche et la formation, aux activités de loisirs, le parc Belval est destiné à héberger le campus scolaire «Lycée technique Belval». Les quartiers de Belval Nord et de Belval Sud sont contiguës aux quartiers résidentiels de la localité de Belvaux et rempliraient une fonction d'habitat.

L'antenne ferroviaire est conçue dans le but d'assurer une desserte optimale du site reconstruit de Belval-Ouest par chemin de fer, raccordement qui serait complété par une desserte appropriée du site par autobus. Elle se présente sous forme d'antenne à 2 voies partant de la ligne de chemin de fer Pétange - Esch-sur-Alzette à la hauteur de l'arrêt actuel «Belval-Usines» et aboutissant en aval du centre de Belvaux. Le projet s'insère dans la stratégie *mobilité.lu* élaborée par le ministère des Transports et approuvée par le Conseil de gouvernement le 22 mars 2002.

L'objectif politique d'atteindre vers 2020 un partage modal de 25 % en faveur des transports publics

conditionne également ce projet. La desserte de la friche de Belval-Ouest par les transports publics est par ailleurs dûment prise en compte dans le cadre des travaux d'élaboration en cours, en relation avec la définition d'un nouveau concept d'exploitation intégré pour les transports publics par rail et par route.

Réalisation du projet

Le projet serait mis en œuvre en 2 phases successives. La réalisation de l'antenne pourrait être adaptée, dans la mesure où l'aménagement du site de Belval-Ouest évoluerait plus lentement que prévu.

Une première phase comporterait l'aménagement d'un nouvel arrêt de Belval-usines et d'un parking d'accueil à proximité de cet arrêt.

L'arrêt de Belval-usines représenterait la porte d'entrée principale vers le site de Belval-Ouest pour les visiteurs arrivant par chemin de fer. L'aménagement de l'arrêt prévoit l'installation d'un quai central unique équipé des infrastructures techniques nécessaires. L'accès pour piétons donnant accès au site serait réalisé par le biais d'une plate-forme.

Le parking d'accueil à proximité du nouvel arrêt Belval-usines permet de créer des possibilités de stationnement pour les frontaliers lorrains voulant continuer en direction de Luxembourg-Ville et Esch-sur-Alzette en utilisant les transports en commun ainsi que pour les visiteurs du site en dehors des heures de travail p.ex. lors de manifestations d'envergure.

Ses dimensions seraient fonction de la capacité d'accueil du Centre de musique amplifiée avec ses 4.000 places et le complexe ci-

néma avec 1.800 places. La réalisation modulaire permet la création de 1.620 places dans une première phase. Le module 2, non compris dans ce projet de loi, comprendrait l'ajout possible de 855 emplacements supplémentaires. L'emplacement du parking se situe entièrement sur territoire français. Les contacts utiles ont été établis avec l'administration française pour déterminer ensemble les modalités de mise à disposition des terrains et la réalisation des travaux de construction.

La 2^e phase de ce projet de loi comporte la réalisation de l'antenne proprement dite et des deux nouveaux arrêts de Belvaux-mairie et Belval-lycée.

La nouvelle antenne longerait latéralement la ligne Profil-*Arbed* existante (ligne de raccord interne entre sites de production *Arbed*). Surmontant une différence de terrain d'une quinzaine de mètres entre les arrêts de Belval-usines et de Belvaux-mairie, les nouvelles voies gagnent constamment en hauteur par rapport à la voie *Arbed* qui accuse une faible pente. Afin de limiter les emprises nécessaires au strict minimum, les deux voies ferrées seraient séparées par un mur de soutènement. La situation de la ligne d'usine interne Profil-*Arbed* ne serait pas affectée.

Une autre ne fait pas partie de ce projet de loi, mais se place dans la perspective d'un prolongement ultérieur de l'antenne ferroviaire Belval-usines - Belvaux-mairie en direction d'Oberkorn par un nouveau tunnel en dessous de la localité de Belvaux ainsi que la mise hors service concomitante de l'ancien tracé «Balkan» à travers la localité de Belvaux (raccourcissement du trajet ferroviaire entre

Esch/Alzette et Differdange d'environ 950 m avec élimination concomitante du passage 24 heures sur 24 de trains à la hauteur des maisons d'habitation de Belvaux).

Concept d'exploitation

Les orientations principales du nouveau concept d'exploitation, qui seraient respectées dès la première phase de réalisation sont :

- la mise en service du matériel train-tram sur le réseau ferré,
- une approche intégrée pour l'exploitation des nouvelles infrastructures ferroviaires identifiées dans la stratégie *mobilité.lu* et la desserte du plateau de Kirchberg,
- un maximum de relations directes permettant de limiter au strict minimum les changements train-train tout en veillant que l'offre proposée réponde aux contraintes des infrastructures disponibles,
- tous les trains-trams en direction de Luxembourg assureraient la desserte du plateau de Kirchberg (connexion directe entre la friche Esch/Belval-Ouest et Kirchberg par train-tram!); en plus l'arrêt Belval-usines continuerait à être desservi par les trains voyageurs empruntant la ligne Pétange - Esch-sur-Alzette.

Le concept d'exploitation serait mis en œuvre en 3 phases successives tenant compte de l'évolution des projets infrastructurels programmés dans le cadre de la stratégie *mobilité.lu* :

- dès la réalisation de la phase 1 (réalisation du nouvel arrêt de Belval-usines) l'arrêt Belval-usines serait desservi à cadence horaire par une offre formée de

deux trains classiques et d'un train-tram. Cette cadence de base serait renforcée aux heures de pointe par du matériel ferroviaire classique,

- dans une 2^e phase (réalisation de l'antenne ferroviaire entre Belval-usines et Belvaux-marie), les deux autres arrêts supplémentaires de l'antenne, Belval-lycée et Belvaux-mairie seraient connectés au réseau ferré. L'offre cible prévue pour cette 2^e phase sur l'antenne Belval-usines - Belvaux-mairie serait assurée par du matériel train-tram, renforcée aux heures de pointe par du matériel roulant classique,
- cette 3^e phase ne fait pas partie du projet de loi sous examen. Le concept d'exploitation qui s'y grefferait prévoit le prolongement de certains des trains-trams empruntant l'antenne en phase 2 en direction d'Oberkorn.

Desserte interne du site

Quant à l'idée initialement envisagée d'une desserte interne du site de Belval-Ouest par train-tram s'ajoutant au projet de l'antenne ferroviaire à l'orée sud de Belval-Ouest, une étude effectuée sur l'initiative d'AGORA a montré que la réalisation de ce projet buterait d'abord sur des problèmes d'aménagement du site très onéreux à la hauteur des points de raccordements des voies à l'antenne ferroviaire à réaliser entre Belval-usines et Belvaux-mairie.

En effet, l'évaluation de l'étude conclut que les ouvrages d'accès du train-tram vers le site seraient très complexes, parce que le train-tram devrait croiser en dénivelé les voies de l'embranchement d'Arbed-

Belval à deux endroits. A cet effet une rampe (à la hauteur de la gare de Belval-usines) de quelques 100 mètres serait nécessaire pour permettre l'accès du train-tram au site Belval-Ouest, ainsi que pour assurer le raccordement en direction de Belvaux-mairie (à la hauteur de l'emplacement du futur lycée). En outre, les emprises à réserver pour un passage futur du train-tram à travers le site conduiraient à une hausse importante des frais de viabilisation du site.

Le projet infrastructurel ne serait donc réalisable qu'à un coût très élevé (desserte interne du site par train-tram: 20 millions d'euros selon une estimation d'AGORA datant de février 2003 intitulée *Verkehrskonzept Esch/Belval-West*), par rapport au gain minimal que cette solution apporterait en comparaison avec la connexion du site aux réseaux d'autobus.

Contrairement aux problèmes d'accessibilité d'un tracé train-tram à travers le site qui poserait en plus des difficultés majeures pour l'exploitation technique du service ferroviaire, la desserte par autobus projetée permet une accessibilité intégrale du site aux transports en commun selon un nouveau schéma d'exploitation qui est actuellement étudié par un groupe de travail composé de représentants du Ministère des Transports et du TICE et dont la mise en œuvre reposerait notamment sur le réaménagement et le renforcement des lignes régionales TICE et RGTR susceptibles d'être déviées pour transiter par le site.

Sur le plan des infrastructures, la desserte interne du site comporterait pour chaque sens un couloir réservé aux autobus aménagés en parallèle sur un axe routier

central ou empruntant des corridors routiers séparés pour chaque sens.

Financement

La première phase comporterait le réaménagement de l'arrêt de Belval-usines complété par la réalisation du parking d'accueil à proximité de cet arrêt ainsi que de la gare routière à Belval-usines.

Phase 1: Arrêt Belval-usines + Park & Ride	
Arrêt Belval-usines	22,35 mio €
Park & Ride	28,30 mio €
Total Phase 1	50,55 mio €

Les travaux de la seconde phase consisteraient dans la réalisation de l'antenne entre Belval-usines et Belvaux-mairie et les travaux adjacents requis pour l'aménagement de la nouvelle bifurcation. Ils comporteraient en plus la construction des arrêts de Belval-lycée et de Belvaux-mairie, ainsi que la construction d'une plate-forme routière destinée aux échanges autobus-trains au centre de Belvaux.

Phase 2: Belval-usines - Belvaux-mairie	
Antenne ferroviaire Belval-usines - Belvaux-mairie	31,47 mio €
Arrêt Belval-lycée / Arrêt Belvaux-mairie	4,65 mio €
Total Phase 2	36,12 mio €

L'évaluation financière des 2 phases du projet table sur un coût total de 95,45 millions euros au niveau de l'indice des prix à la construction valable au 1^{er} octobre 2002 (indice 569,61).

Total Phase 1	50,55 mio €
Total Phase 2	36,12 mio €
Total HTVA	86,77 mio €
Frais de planification (environ 10 % des coûts de construction)	8,68 mio €
Total HTVA (incluant les coûts de planification)	95,45 mio €

Projet Eurocap-Rail: le ministre des Transports Henri Grethen fait le point avec le Vice-Premier ministre belge Johan Vande Lanotte

22 septembre 2003

Le 22 septembre 2003, le ministre des Transports Henri Grethen a rencontré le Vice-Premier ministre et ministre du Budget et des Entreprises publiques de la Belgique, Johan Vande Lanotte, en vue de faire le point sur le projet Eurocap-Rail.

Au cours des mois écoulés, les gouvernements belge et luxembourgeois ont insisté auprès de la Commission européenne pour que le projet Eurocap-Rail, qui vise l'amélioration de la relation ferroviaire entre les trois villes sièges communautaires Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg et la réduction à 3 heures du temps de parcours d'actuellement 4h30, soit inscrit parmi les trajets prioritaires dans le cadre de la mise en place des réseaux transeuropéens de transports.

Si la partie sud d'Eurocap-Rail entre Luxembourg et Strasbourg fait partie intégrante du TGV-Est européen (en première phase Luxembourg-Metz-Baudrecourt; en deuxième

phase: Baudrecourt-Strasbourg), un important effort d'investissement reste par contre à faire sur la partie nord entre Bruxelles et Luxembourg (et en particulier entre Namur et Libramont).

Les deux ministres ont confirmé leur volonté commune d'insister auprès de la Commission européenne pour faire inscrire le projet Eurocap-Rail sur le relevé des projets prioritaires que la Commission européenne arrêterait.

Par ailleurs, un groupe de travail belgo-luxembourgeois, composé de représentants des deux administrations et des compagnies ferroviaires, a été chargé de vérifier la consistance technique des travaux à retenir ainsi que le coût de leur réalisation en vue de pouvoir se prononcer sur les modalités de mise en œuvre de ce très important investissement.

TRAVAIL ET EMPLOI

Le ministre du Travail et de l'Emploi M. François Biltgen présente le projet de loi relative à la lutte contre le chômage social

16 juillet 2003

Le 16 juillet 2003, le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen a présenté le projet de loi n° 5144 relative à la lutte contre le chômage social aux représentants des organisations patronales, des syndicats et des initiatives en faveur de l'emploi. Le ministre a exposé, en outre, avec l'ensemble des partenaires concernés, les résultats du séminaire relatif aux

initiatives sociales pour l'emploi, qui a eu lieu le même jour.

Le projet de loi a été déposé le 20 mai 2003 à la Chambre des députés. Il tend à doter les initiatives sociales en faveur de l'emploi (Objectif Plein Emploi, Pro-Actif, Forum pour l'emploi, etc.) d'un cadre légal, dans le but :

- de leur donner une assise définitive,
- d'en accroître l'efficacité sur le marché de l'emploi par la coordination de leur développement :
 - réglementation de l'accès aux initiatives,
 - prise en charge globale de la personne,
 - coordination entre l'ensemble des acteurs concernés,
 - traitement égalitaire des entreprises privées et du secteur associatif,
- d'en renforcer l'efficacité sociale,
- d'en élargir le champ d'application aux entreprises du secteur concurrentiel,
- d'en augmenter la transparence financière.

Le projet de loi s'applique aux bénéficiaires qui :

- soit, ne sont pas engagés dans les liens d'un contrat de travail ou d'apprentissage, respectivement ne suivent pas de mesure active en faveur de l'emploi au plus tard après six mois d'inscription à l'Administration de l'emploi,
- soit, ne sont pas engagés dans les liens d'un contrat de travail ou d'apprentissage le premier

jour ouvrable suivant la fin d'une mesure active en faveur de l'emploi,

- soit, qui sont liés par un contrat d'insertion prévu à l'article 8 de la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti et proposé par le Service national d'action sociale.

En juillet 2003, environ 1.200 personnes étaient concernées par ce projet de loi.

Le Comité permanent de l'emploi et le Comité de suivi sont les organes compétents dans ce domaine.

Les missions prioritaires du Comité permanent de l'emploi :

- compétence politique de discuter sur les initiatives prises en matière de lutte contre le chômage social par les employeurs,
- rôle de conseil au gouvernement dans la définition des activités économiques soustraites au champ d'application de la loi,
- rôle de conseil au gouvernement dans les définitions des travaux non satisfaits par le marché du travail,
- rôle de « médiateur » de conflits dans l'application de la loi.

Les missions du Comité de suivi sont les suivantes :

- « régulateur » d'accès aux activités d'insertion et de réinsertion professionnelles (IRP),
- décision en matière de participation aux activités de mise au travail (MAT),
- proposition d'activités IRP et MAT aux employeurs pour les bénéficiaires qui sont sans em-

ploi après sept mois d'inscription à l'ADEM,

- suivi permanent des dossiers des bénéficiaires,
- conseil du ministre dans la gestion administrative et financière des initiatives en matière de chômage social.

Le comité de suivi agit en aval de l'ensemble des dispositions légales et réglementaires visant une activation des demandeurs d'emploi à disposition de l'ADEM. Il n'intervient que de manière tout à fait subsidiaire, pour les seuls cas où aucune activation n'a été entreprise endéans un délai de six, respectivement sept mois. Il peut également décider un renvoi du dossier à d'autres services de l'ADEM.

Le troisième chapitre du projet de loi traite des activités d'insertion ou de réinsertion professionnelle. Il définit le statut et l'indemnisation des bénéficiaires avec la création du contrat de mise à niveau, qui dans des cas exceptionnels peut avoir une durée de trois ans, le déroulement des activités avec l'établissement d'un parcours individuel du bénéficiaire et la nature des activités économiques qui se déroulent en priorité - mais non en exclusivité - dans des domaines où il existe une offre suffisante en termes d'emploi.

Concernant les dispositions financières, le projet de loi définit :

- les conditions du soutien financier de l'Etat,
- l'agrément ministériel,
- les conditions d'obtention, d'octroi, de refus ou de retrait de l'agrément,

- la convention de coopération,
- la notion d'éligibilité des dépenses au sens de la présente loi et ce en différenciant entre activités IRP et MAT,
- les modalités du soutien financier.

Le projet de loi relative à la lutte contre le chômage social prévoit en outre la mise en place d'une entité administrative au ministère du Travail et de l'Emploi en vue de l'exécution de la présente loi et surtout les délais à observer relatifs à la mise en conformité des structures sociétaires, et de l'obtention de l'agrément ministériel.

Genèse du projet de loi

- 3 avril 2001: mise en place d'un groupe de travail tripartite par le Comité permanent de l'emploi,
- 20 mars 2002: approbation des grandes lignes du cadre légal par le Comité permanent de l'emploi,
- 11 avril 2002: approbation des grandes lignes du cadre légal

par le Comité de coordination tripartite,

- 27 juin 2002: rencontre de l'ensemble des acteurs du secteur concerné à Mondorf-les-Bains,
- 7 octobre 2002: adoption des options définitives du cadre légal par le Comité permanent de l'emploi,
- 20 mai 2003: dépôt du projet de loi à la Chambre des députés.

Mme Marie-Josée Jacobs et M. François Biltgen lancent la campagne «Dans le milieu du travail aussi, la différence est dans votre regard»

23 juillet 2003

Le 23 juillet 2003, la ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse Marie-Josée Jacobs et le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen ont présenté la nouvelle campagne du commis-

sariat du gouvernement aux étrangers contre la discrimination dans le monde du travail, campagne intitulée «Dans le milieu du travail aussi, la différence est dans votre regard».

Le monde du travail est régulièrement source de nombreux risques de discriminations, ont remarqué les ministres Jacobs et Biltgen. Les personnes handicapées, les moins de 25 ans ou les plus de 50 ans, ainsi que les minorités seraient le plus souvent victimes des discriminations et défavorisés sur le marché du travail, estima Mme Marie-Josée Jacobs. Le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen nota de son côté que la plus grande discrimination serait celle qui touche les personnes âgées: «Nous n'avons pas beaucoup de personnes âgées au chômage, mais celles qui le sont, courent le risque de rester longtemps dans cette situation».

Aux dires de la ministre Jacobs, cette campagne permet de faire l'état des lieux de la situation et d'informer et de sensibiliser les patrons et les employés sur leurs droits et devoirs dans le cadre des réglementations européenne et luxembourgeoise. De plus, elle serait le reflet d'une politique préventive, puisque le travail répressif à lui seul ne serait pas suffisant, estimèrent les deux ministres.

Contexte européen

La ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse a indiqué que cette campagne est réalisée dans le cadre de la directive européenne 2000/78 en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail.



Marie-Josée Jacobs aux côtés de François Biltgen lors de la présentation de la campagne



Affiche réalisée dans le cadre de la campagne «Dans le milieu du travail aussi, la différence est dans votre regard»

Elle a précisé qu'en 1997, l'article 13 du traité d'Amsterdam avait introduit les instruments légaux pour combattre 5 motifs de discriminations - le handicap, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, l'âge et les orientations sexuelles -, soulignant ainsi les multiples raisons sur lesquelles la discrimination peut se fonder. Pour rendre effectif cet article, l'UE adopta deux directives - la directive 2000/78 et la directive 2000/43 relative à l'égalité de traitement sans distinction de race ou d'origine ethnique - et un programme d'action. D'après la ministre, le programme d'action prévoit notamment de réaliser des campagnes nationales.

Relatif à la transposition en droit national de la directive 2000/78, le ministre du Travail et de l'Emploi a souligné que les phénomènes de

harcèlement seraient insérés dans la nouvelle loi, qui s'appliquerait au secteur privé mais aussi au secteur public. La loi reprendrait par ailleurs les moyens à mettre en œuvre en cas de discrimination ainsi que des dispositions de discriminations positives, telles que les quotas.

La campagne

La campagne comprend 5 affiches et 5 brochures, traitant les 5 motifs de discrimination. Pour la réalisation des affiches, un concours avait été lancé au Lycée technique des arts et métiers et l'idée d'Anna D'Ettoire a été retenue. En tant que récompense, la ministre Jacobs a remis un chèque de 250 euros à la lauréate.

En collaboration avec les acteurs de différentes associations, le commissariat du gouvernement aux étrangers a élaboré les brochures, qui sont disponibles en langue française, et sous peu, en langues anglaise et allemande. Les brochures contiennent des informations pratiques ainsi que des faits et des chiffres souvent méconnus du grand public dans le contexte des motifs et formes de discrimination.

En fonction du cofinancement accordé par la Commission européenne dans le cadre de son programme d'action, il est prévu que cette campagne, qui cible dans une première phase le grand public, se déroule sur plusieurs années, afin de s'adresser ultérieurement de façon plus spécifique aux différents acteurs.

La ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse

Marie-Josée Jacobs a également relevé lors de cette présentation à la presse que la campagne ferait partie d'un travail considérable réalisé dans ce domaine ces dernières années. Elle a cité dans ce contexte la création de la commission des droits de l'homme et la loi de 1997 contre les discriminations.

Comité de conjoncture

Juillet-Septembre

23 juillet 2003

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 23 juillet 2003 sous la présidence de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi pour analyser les nouvelles données statistiques de fin juin 2003 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

4 entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois d'août 2003 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement 4 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 855 personnes, 241 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au 30 juin 2003, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de

7.049, alors qu'à la fin du mois de mai 2003, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 7.169. La diminution était de 120 unités, soit -1,7%. Le taux de chômage passait de 3,6% à 3,5%. La comparaison faite entre les mois de mai et juin 2002 avait donné un recul du chômage de 195 personnes (-3,6%).

Il y a lieu de relever qu'avec 7.049 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 1.872 unités supérieur (soit 36,2%) à la population enregistrée au 30 juin 2002 (5.177 demandeurs d'emploi). L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de juin 2001 et 2002 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 648 unités (+14,3%) en passant de 4.529 à 5.177 pour les mois respectifs. Fin

juin 2003, le taux de chômage est provisoirement évalué à quelque 3,5%.

28 août 2003

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 28 août 2003 sous la présidence de Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie. Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin juillet 2003 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

6 entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de septembre 2003 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorable-

ment 5 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 365 personnes, 230 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au 31 juillet 2003, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de 7.282, alors qu'à la fin du mois de juin 2003, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 7.049. L'augmentation était de 233 unités, soit +3,3%. Le taux de chômage passait de 3,5% à 3,7%. La comparaison faite entre les mois de juin et juillet 2002 avait donné une augmentation du chômage de 308 personnes (+5,9%).

Il y a lieu de relever qu'avec 7.282 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 1.797 unités supérieur (soit 32,8%) à la population enregistrée au 31 juillet 2002 (5.485 demandeurs d'emploi). L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de juillet 2001 et 2002 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 877 unités (+19%) en passant de 4.608 à 5.485 pour les mois respectifs. Fin juillet 2003, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 3,7%.

24 septembre 2003

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 24 septembre 2003 sous la présidence de Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie, et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi



pour analyser les nouvelles données statistiques de fin août 2003 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

6 entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois d'octobre 2003 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement 5 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 300 personnes, 183 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au 31 août 2003, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de 7.248 alors qu'à la fin du mois de juillet 2003, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 7.282. La diminution était de 34 unités, soit -0,5 %. Le taux de chômage était de 3,6 %. La comparaison faite entre les mois de juillet et août 2002 avait donné une augmentation du chômage de 99 personnes (+1,8 %).

Il y a lieu de relever qu'avec 7.248 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 1.664 unités supérieur (soit 29,8 %) à la population enregistrée au 31 août 2002 (5.584 demandeurs d'emploi).

L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois d'août 2001 et 2002 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 933 unités

(+20,1%) en passant de 4.651 à 5.584 pour les mois respectifs. Fin août 2003, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 3,6 %.

Travaux

DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Remarque: les comptes rendus des différentes réunions du Conseil de gouvernement peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet du gouvernement (www.gouvernement.lu) sous la rubrique «Salle de presse». Ci-dessous n'est reprise qu'une sélection des sujets traités par le gouvernement en conseil. Cette sélection a été effectuée afin de donner au lecteur un aperçu d'une partie des activités du gouvernement en conseil.

4 juillet 2003

Social

Le Conseil a approuvé le projet de loi autorisant la **participation de l'Etat à la construction d'un centre de services intégrés de soins** pour seniors à Ettelbruck, qui autorise le Gouvernement à participer, selon les modalités fixées par la convention conclue entre l'Etat et le Centre hospitalier neuropsychiatrique d'Ettelbruck (CHNP), au financement de la construction d'un centre de services intégrés de soins pour seniors sur les terrains faisant actuellement partie du site du CHNP. Le coût total projeté s'élève à €36,20 millions, avec une participation financière de l'Etat, imputable sur le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales, de €34,25 millions.

Ce nouveau centre peut héberger 121 pensionnaires et offre 156 chaises en thérapie. Il y aura par ailleurs 46 lits de soins, 15 lits de réhabilitation et 15 lits «centre intégré pour personnes âgées en psycho-gériatrie», ainsi que 45 lits «centre intégré pour personnes âgées». Le concept thérapeutique se base sur les axes prioritaires développés par l'ONU, à savoir l'indépendance, la participation, les soins, l'épanouissement et la dignité.

Le centre comprendra cinq structures :

- le centre intégré pour personnes âgées destiné à la prise en charge de personnes âgées de 65 ans et plus avec une faible, voire sans dépendance,
- la réhabilitation destinée à la prise en charge diurne de personnes de plus de 60 ans avec une dépen-

dance moyenne pour lesquelles un retour à domicile est envisagé,

- la maison de soins spécialisée destinée à la prise en charge de personnes de plus de 60 ans présentant une dépendance importante,
- les espaces pour pensionnaires atteints de troubles cognitifs majeurs destinés à la prise en charge de personnes atteintes de pathologies démentielles aux stades moyen et avancé,
- les services spécifiques proposant une large palette de techniques et de thérapies gériatriques (musicothérapie, relaxation, memory training etc.).

Aménagement du territoire

Le Conseil a chargé le ministre de l'Intérieur Michel Wolter d'entamer la procédure prévue par l'article 12 de la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire en vue de la réalisation du **plan d'occupation du sol «Aéroport et environs»**. Selon l'article 12 de la loi précitée, le ministre informera ainsi les collègues des bourgmestres et échevins des communes de Betzdorf, Hesperange, Luxembourg, Sandweiler et Schuttrange sur les projets du gouvernement en la matière. Les autorités communales auront ainsi 3 mois pour formuler des observations éventuelles. Des réunions entre les conseils communaux des communes concernées et les Ministres responsables auront lieu le 28 et le 29 juillet 2003.

Education nationale

Le Conseil a approuvé une série de 6 projets de règlements grand-ducaux portant réforme des **conditions d'admission et de promotion aux différents cycles de l'enseignement secondaire technique**, à savoir :

- Projet de règlement grand-ducal déterminant l'évaluation et la promotion des élèves des **classes du cycle inférieur et du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique ainsi que les conditions d'admission aux classes des différents régimes du cycle moyen**. Ce projet prévoit que l'admission aux classes de 10^e est soumise à la condition supplémentaire d'avoir de bonnes notes dans les branches qui sont importantes pour la formation visée.

- Projet de règlement grand-ducal introduisant des **classes à régime linguistique spécifique** au régime technique, au régime de la formation de technicien et au régime professionnel de l'enseignement secondaire technique. Le projet vise l'introduction la possibilité d'enseigner l'allemand et le français à différents niveaux d'exigence (langue dominante et 2^e langue) dès le cycle moyen de l'EST où commence la formation à finalité professionnelle.
- Projet de règlement grand-ducal déterminant l'évaluation et la promotion des élèves dans les **cycles moyen et supérieur du régime technique et du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique**. Avec ce projet il est proposé de rendre contraignant l'avis du conseil de classe dans le sens suivant : si l'élève ne s'y plie pas et si au cours du premier trimestre de 10^e il obtient des résultats qui risquent de provoquer un échec, l'élève doit changer dans une classe d'un niveau mieux adapté à ses facultés.
- Projet de règlement grand-ducal portant institution et organisation des **commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire technique**. Ce projet a pour objet de rendre les commissions nationales plus opérationnelles en confiant la gérance et l'organisation de l'élaboration des programmes à un organe réduit, le bureau, dont l'effectif est fixé en fonction de l'importance de la tâche confiée à la commission.
- Projet de règlement grand-ducal portant institution de **classes d'accueil et de classes d'insertion** dans le cycle inférieur et le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique. L'objectif est de réglementer la scolarisation des élèves d'origine étrangère qui arrivent au Luxembourg à un âge (12 ans et plus) où ils sont admissibles à l'enseignement post primaire. Il prévoit des formations spécifiques adaptées à leur situation tout en acceptant que ces derniers ne puissent plus rattraper leurs camarades.
- Projet de règlement grand-ducal fixant les **branches spécifiques et les branches de promotion spécifiques** pour l'admission à certaines divisions et sections du cycle moyen de l'enseignement secondaire technique. L'objectif du projet est de fixer les branches qui régulent l'admission des élèves en classes

de 10^e en vue de rendre plus judicieuse l'orientation de l'élève au terme de ses études au cycle inférieur.

Transport

A été adopté le projet de règlement grand-ducal modifiant :

- a) le règlement grand-ducal du 31 janvier 2003 sur les **transports par route de marchandises dangereuses** et
- b) le règlement grand-ducal du 3 juin 2003 sur les **transports par rail de marchandises dangereuses**. Le projet transpose en droit national deux directives communautaires de 2003 qui adaptent des directives antérieures en tenant compte des progrès techniques intervenus depuis.

18 juillet 2003

Social

Les membres du gouvernement ont eu un échange de vues sur le 2^e plan d'action national pour l'inclusion sociale qui établit un bilan relatif aux mesures proposées dans le cadre du **1^{er} plan d'action «inclusion»** (2001 à 2003) dont bon nombre de mesures trouvent leur continuation au cours de la période de référence du 2^e plan d'action «inclusion», à savoir de juillet 2003 à juillet 2005. La stratégie de la lutte pour l'inclusion sociale du 2^e plan inclusion est axée sur 5 champs d'action, à savoir :

- l'activation et la participation à l'emploi,
- la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle,
- l'accès au logement,
- le renforcement du dispositif de lutte pour l'inclusion sociale des jeunes âgés de moins de 25 ans se trouvant confrontés à une situation potentielle de pauvreté et/ou d'exclusion sociale,
- l'accès des personnes vulnérables aux ressources, aux droits et aux services.

Finances

Le Conseil a approuvé le **projet de loi relatif à la titrisation** (*Verbriefung*). La titrisation est un instrument financier en pleine expansion dont les origines remontent aux années 1970 aux Etats-Unis. Récemment quelques pays européens se sont dotés d'une législation sur la titrisation (Italie, France, Belgique) de sorte que le gouvernement entend également faire profiter la place financière luxembourgeoise de cet instrument en soumettant ce projet de loi innovateur par rapport aux projets d'autres pays européens, grâce notamment à l'expérience de la place financière luxembourgeoise en matière de fiducie et des organismes à placement collectif (OPC).

De quoi s'agit-il? Une entité spécialement créée à cet effet – appelée «organisme de titrisation» – achète à une entreprise, en général une banque, des actifs dont cette dernière veut se défaire. En contrepartie, l'organisme de titrisation émet des titres qu'il place auprès d'investisseurs. Ces derniers acquièrent ainsi, sous forme de titres, une part des actifs achetés par l'organisme de titrisation, avec la valeur, le rendement et le risque attachés à ces actifs. L'intérêt de l'opération est manifeste: pour celui qui vend les actifs, l'opération lui permet de réarranger son bilan, de se défaire de risques, de trouver des liquidités ou d'alléger ses besoins en fonds propres. Pour celui qui achète les actifs titrisés, l'opération lui permet d'acquérir un investissement diversifié, différent des placements usuels, avec d'autres possibilités de rendement, de gains en valeur, mais aussi de risques qu'il doit pouvoir assumer.

La future loi prendra appui sur la fiducie, bien ancrée en droit luxembourgeois et inconnu sous cette forme dans la plupart des droits européens, et sur le modèle des OPC, en prévoyant la possibilité de créer aussi bien des sociétés de titrisation que des fonds de titrisation. Lorsque l'organisme de titrisation s'adresse au public pour placer ses titres, la future loi luxembourgeoise assurera la protection des investisseurs grâce à la surveillance par la Commission de surveillance du secteur financier.

Transports

Le Conseil a approuvé le projet de loi portant

- 1) transposition en droit luxembourgeois en matière d'**infrastructures de transports** de la directive 97/11/CE du Conseil du 3 mars 1997 modifiant la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement,
- 2) modification de la loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes, telle que modifiée,
- 3) modification de la loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire, telle que modifiée. Le projet de loi sous rubrique prévoit que certains projets de construction routière, ferroviaire et aéroportuaire devront obligatoirement être soumis à l'élaboration d'une étude d'évaluation des incidences sur l'environnement naturel et humain et à une consultation du public suivant les dispositions de l'actuel article 14bis de la loi sur le Fonds des routes (affichage et publication du projet; procès-verbal de la consultation publique et avis de la commune). Sont concernés par ce projet:
 - la construction d'autoroutes et de voies rapides,
 - la construction d'une nouvelle route à quatre voies ou plus ou l'élargissement d'une route existante pour en faire une route à quatre voies ou plus, lorsque la nouvelle route aura une longueur ininterrompue d'au moins 10 km,
 - la construction de liaisons routières entre routes d'ordre supérieur,
 - la construction de voies pour le trafic ferroviaire à grande distance,
 - la construction d'un aéroport dont la piste de décollage et d'atterrissage a une longueur d'au moins 2100 mètres.

Pour d'autres projets de construction, ne tombant pas sous le champ d'application de la directive précitée, le Conseil de gouvernement décidera, sur rapport du ministre ayant dans ses attributions l'aménagement

du territoire et sur avis d'un comité interministériel, s'il y a lieu de procéder à une évaluation des incidences sur l'environnement.

Fonction publique

Ont été adoptés une série de 17 projets de règlements grand-ducaux portant exécution de la nouvelle loi concernant la réforme du statut général des fonctionnaires de l'Etat. Ces projets de règlements grand-ducaux concernent des aspects divers du nouveau statut des fonctionnaires de l'Etat, à savoir :

- la santé et la sécurité au travail,
- la représentation du personnel,
- les conditions et modalités de l'ordre de justification à adresser aux fonctionnaires,
- les délégués à l'égalité entre femmes et hommes,
- les conditions et modalités de renonciation à la récupération des rémunérations indûment touchées,
- le maintien en service au-delà de la limite d'âge,
- le régime des indemnités des fonctionnaires retraités réintégrés dans les administrations et services de l'Etat,
- les emplois dans les administrations de l'Etat et les établissements publics comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou des autres personnes morales de droit public,
- les emplois dans les administrations de l'Etat et les établissements publics pour lesquels la connaissance de l'une ou de l'autre des langues administratives n'est pas reconnue nécessaire en raison de la nature et du niveau de responsabilité de ces emplois,
- la durée normale du travail et les modalités de l'horaire de travail mobile dans les services de l'Etat,
- conditions et modalités de la mise à disposition aux fonctionnaires de l'Etat de vêtements professionnels et de l'allocation d'une indemnité d'habillement,
- le régime des indemnités des employés occupés dans les administrations et services de l'Etat,
- le régime des congés des fonctionnaires et employés de l'Etat,
- les pièces contenues dans le dossier personnel des fonctionnaires de l'Etat,
- les conditions et modalités d'attribution de l'allocation de famille aux fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat,
- la limite d'âge pour l'admission au stage des différentes carrières dans les administrations de l'Etat ainsi que dans les établissements publics,
- la définition des fonctions et les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'Etat.

5 septembre 2003

Social

Le gouvernement a approuvé le **projet de règlement grand-ducal relatif aux modalités de l'administration du patrimoine du régime général de pension**. Le projet de règlement grand-ducal sur l'administration du patrimoine du régime général de pension propose de créer une structure appropriée pour permettre une gestion optimisée de la réserve de compensation du régime général de pension. La gestion des valeurs est confiée au Fonds de compensation, un établissement public, qui opère sous forme d'une société à capital variable d'après les dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 1991 concernant les organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public.

A cette fin, le projet de règlement grand-ducal définit une allocation stratégique des avoirs répartis de façon à assurer un rendement stable de la réserve. Une large partie des liquidités placées aujourd'hui sous forme de dépôts à court terme sera affectée à des portefeuilles de valeurs mobilières dont la gestion est confiée à des professionnels.

Justice

Le Conseil a adopté le **projet de loi ayant pour objet d'augmenter le taux de compétence en premier et dernier ressort des justices de paix** et de modifier certaines dispositions. Ce projet de loi entend modifier plusieurs règles procédurales, essentiellement en matière civile et commerciale. Le projet propose d'abord le changement de certaines règles de compétence. Sont ainsi visés le relèvement du taux de compétence en premier et dernier ressort des justices de paix de €750 à €2.500 et l'adaptation des règles de compétence territoriale des juridictions du travail. Le projet de loi propose également une refonte des délais de distance en procédant à l'harmonisation des délais de distance prévus par les différents textes, au traitement égalitaire des pays membres de l'Union européenne et de l'accélération des procès à connotation internationale par la réduction de la durée de certains délais. Finalement le projet de loi entend modifier les règles de recevabilité du pourvoi en cassation en simplifiant la procédure de cassation par l'alignement des règles de recevabilité en matière de cassation civile et commerciale à celles en matière de cassation pénale.

Santé

Le Conseil a donné son feu vert au projet de loi modifiant la loi du 17 avril 1998 portant **création d'un établissement public dénommé «Centre hospitalier neuropsychiatrique»**. Une convention récemment conclue entre le ministère de la Famille et le CHNP prévoit la réalisation à moyen terme sur le site du CHNP d'un service intégré spécialisé pour seniors (SISS). Le présent projet de loi propose de compléter en conséquence les missions confiées au CHNP. En effet, le besoin de structures spécialisées existe notamment pour les personnes âgées atteintes de pathologies mentales ou démentielles ainsi que pour personnes souffrant d'un handicap mental, fréquemment doublé de troubles psychiques, voire de troubles de la personnalité graves. Le projet porte par ailleurs sur l'amélioration des infrastructures et immeubles existants.

Agriculture

A été adopté le projet de règlement grand-ducal établissant des **dispositions spécifiques pour la lutte contre la peste porcine africaine**. Le projet de règlement grand-ducal propose la transposition en droit national de la directive européenne afférente. La peste porcine africaine est une maladie ayant une importance économique majeure et figure en conséquence sur la liste A de l'Office International des Epizooties. La maladie est déjà présente dans certaines zones limitées de la Communauté, mais elle n'est pas encore apparue au Luxembourg. Dans un souci de prévention, il convient de définir des mesures pour la lutte contre cette maladie.

Agriculture

A été adopté le projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 1971 ayant pour objet de définir et préciser les **éléments nécessaires pour la détermination de la valeur d'un domaine agricole**, dans le contexte du partage d'une exploitation agricole. Les nouvelles valeurs sont fixées à €2,924/ha au minimum et €4,177/ha au maximum.

11 septembre 2003

Social

Le Conseil a approuvé quatre projets de loi concernant la construction ou la transformation de diverses **infrastructures pour personnes âgées et pour enfants** :

- Projet de loi autorisant la participation de l'Etat à la construction d'un centre intégré pour personnes âgées à Grevenmacher, sis dans la Rue des Tanneurs. La participation de l'Etat s'élève à €18,375 millions (ce qui correspond à 80 % du coût total). Le centre aura une capacité de 107 lits.
- Projet de loi autorisant la participation de l'Etat à la construction d'un centre intégré pour personnes âgées à Luxembourg. La participation de l'Etat

s'élève à €20,435 millions (80 % du coût total). Le centre, qui aura une capacité de 119 lits, sera construit par la congrégation des Sœurs Franciscaines sur le site de l'ancienne clinique Sacré-Coeur dont les fonctions ont été transférées dans le nouvel Hôpital du Kirchberg.

- Projet de loi autorisant la participation de l'Etat à la construction d'un centre de services intégrés de soins pour seniors à Luxembourg. La participation de l'Etat s'élève à €20,146 millions (80 % du coût total). Le centre, réalisé par la Congrégation des Sœurs de Ste Elisabeth sur le site de l'ancienne Clinique Ste Elisabeth qui sera démolie, aura une capacité de 115 lits et fonctionne en large partie selon le régime de foyer du jour par l'accueil journalier des pensionnaires et des personnes de passage, par l'accueil pour courts et moyens séjours (p.ex. pour la durée de vacances ou pour une période de convalescence); à côté de la fonction ordinaire pour longs séjours en maison de retraite, des appartements encadrés avec prestations d'assistance et de soins seront proposés.
- Projet de loi autorisant la participation de l'Etat à la transformation, la modernisation et l'extension de l'internat Sainte Elisabeth à Troisvierges, pour des enfants fréquentant l'enseignement primaire. La participation de l'Etat s'élève à €8,106 millions (80 % du coût total). Le projet de transformation de l'internat Sainte Elisabeth est destiné à accueillir 62 enfants en internat, dont 2 enfants handicapés en chaise roulante et 60 enfants en semi-internat.

Ces quatre projets bénéficieront ainsi d'une enveloppe globale de €67,06 millions, imputable sur le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales.

19 septembre 2003

Logement

Le Conseil a approuvé le projet de loi sur le **bail à usage d'habitation principale**. Comme l'application du système actuel n'a pas permis de freiner la hausse des loyers et n'a pas résolu le problème de la pénurie

de logements, le présent projet de loi propose de modifier certaines dispositions de la législation en vigueur. Ces modifications concernent :

- L'abandon de la différenciation entre les immeubles construits avant le 10 septembre 1944 et ceux érigés après au profit d'un système uniforme de fixation des loyers pour les logements de catégorie moyenne, quelle que soit la date de construction, en fonction d'une valeur de référence comme le capital réellement investi, tenant compte de l'évolution du coût de construction et de la dévaluation monétaire.
- Redéfinition de la notion de logement de luxe. Abandon de l'exigence vétuste «d'au moins 7 pièces» comme critère de classification et remplacement par des critères qualitatifs plus facilement vérifiables en pratique pour déterminer si un logement est à considérer comme logement de luxe ou non : situation et surface, coût d'investissement moyen.
- Professionnalisation des commissions des loyers.
- Nouvelles dispositions en matière de déguerpissement. Si la possibilité de demander des sursis en cas de condamnation à déguerpir est maintenue, le projet prévoit désormais un délai après lequel toute demande en sursis ou en prorogation est irrecevable.

Environnement

A été adopté le projet de loi concernant l'**accès du public à l'information en matière d'environnement**. Le projet de loi se propose de transposer en droit national la directive 2003/4/CE concernant l'accès du public à l'information environnementale. Le projet de loi prévoit un droit d'accès en faveur de toute personne physique et morale à l'information environnementale détenue par des autorités publiques ou pour le compte de celles-ci par d'autres organismes.

S'y ajoute dans ce domaine le projet de règlement grand-ducal déterminant la taxe à percevoir lors de la présentation d'une demande en obtention d'une information relative à l'environnement. A côté de la possibilité de consulter sur place les informations demandées, l'intéressé peut se faire délivrer une copie du document recherché. Cette mise à disposition de documents photocopiés est subordonnée, à l'instar

du système institué en 1992, au paiement d'une redevance fixée à 10 cents par page photocopiee.

Fonction publique

Le Conseil a adopté un amendement gouvernemental concernant le projet de loi déterminant les **conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires** occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'Etat. Le projet de loi sous rubrique propose la suppression de la limite d'âge de 45 ans actuellement prévue pour l'admission au service de l'Etat. Le texte proposé ne s'appliquera pas seulement aux «fonctions dirigeantes», dont le projet de loi afférent englobera le présent amendement, mais il abolira définitivement la limite d'âge pour toute la fonction publique. La future législation sera ainsi en conformité avec la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, qui interdit notamment les discriminations fondées sur l'âge qui ne sont pas objectivement justifiées.

26 septembre 2003

Affaires étrangères

Le gouvernement a autorisé le ministre des Affaires étrangères, Madame Lydie Polfer, à entamer la procédure en vue de l'**obtention par le Luxembourg du statut d'observateur près l'Organisation des Etats Américains (OEA)**. L'OEA est une organisation bien établie (signature de la Charte en 1948) avec siège à Washington et compte 35 pays membres. 56 pays ou organisations détiennent le statut d'observateur et jouent un rôle actif dans le cadre de cette organisation, dont les Etats membres de l'Union européenne. Un des principaux éléments plaidant en faveur de l'obtention du statut d'observateur pour le Luxembourg consiste dans un engagement approfondi des relations entre l'Union européenne et l'Organisation des Etats Américains, à l'approche de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2003.

Culture

A été adopté le projet de règlement grand-ducal portant **création du Centre de documentation sur la forteresse de Luxembourg**. Ce texte propose d'asseoir sur une base réglementaire la gestion du musée de la forteresse au site «Dräi Eechelen», en créant une nouvelle section auprès du Service des sites et monuments, responsable de l'aménagement du site. En dehors de l'accueil des visiteurs, de la gérance normale et de l'entretien du musée de la forteresse, le Centre pourra poursuivre les activités suivantes :

- visites guidées en plusieurs langues,
 - organisation d'expositions temporaires, de colloques et de conférences,
 - collaboration avec l'Institut européen des itinéraires culturels en vue, notamment, d'un circuit transfrontalier des sites fortifiés,
 - recherches historiques ayant trait à la forteresse de Luxembourg,
 - collection et mise en valeur de documents historiques.
- Il est par ailleurs prévu d'instituer un comité de coordination scientifique.

Les



DISCOURS

Intervention de Lydie Polfer à un colloque à Grenoble portant sur la diversité des langues et de l'élargissement de l'Union européenne

4 juillet 2003

Votre colloque se tient à un moment décisif pour l'avenir de la construction européenne, à l'aube de l'entrée de 10 nouveaux pays dans l'Union, le plus vaste élargissement jamais entamé. Il coïncide aussi avec la fin des travaux de la Convention et l'ouverture prochaine de la Conférence Inter-gouvernementale qui doit décider de l'architecture future de la nouvelle Europe. Ce moment est également fondamental pour la question des langues dans l'Union, question qui est au centre même de l'unification européenne et qui intéresse directement tous nos citoyens.

En tant que Luxembourgeoise, je suis toujours très heureuse de pouvoir aborder le thème des langues, car il s'agit d'un sujet qui passionne tout particulièrement mes compatriotes. Il serait d'ailleurs difficile pour un Luxembourgeois de ne pas s'intéresser à cette question, car nous sommes habitués à vivre dans un environnement où plusieurs langues cohabitent harmonieusement et à nous exprimer quotidiennement dans 2, 3 parfois 4 langues différentes. S'interroger sur la place des langues et leur interrelation, mais surtout connaître et reconnaître l'importance qui revient au respect de la diversité linguistique nous est devenu en quelque sorte une seconde nature.

En effet, la situation linguistique assez particulière au Luxembourg pourrait, sous certains aspects, servir un jour de laboratoire ou de modèle pour l'Union. Notre langue maternelle est le luxembourgeois mais, tout autour de nous, d'autres langues sont omniprésentes. L'école nous apprend, dès le début de notre scolarité, les langues de nos voisins, germanophones et francophones et, plus tard au niveau secondaire, l'anglais. Nous y côtoyons également les langues des importantes communautés portugaise et italienne.

Grâce à tout cela, nous sommes bien armés pour la vie dans une société multilingue, car, depuis notre plus bas âge, nous sommes conscients que les langues façonnent notre manière de penser et de nous

exprimer, qu'elles véhiculent notre culture et qu'elles peuvent nous offrir en partage celle de nos voisins.

L'Europe telle que nous la concevons est un espace plurilingue et multiculturel. L'Union européenne restera, même après l'adoption d'un nouveau traité, une Union volontaire d'Etats ayant leur propre histoire, leurs propres structures politiques, économiques et sociales, leur propre patrimoine culturel, leur langue ou, le plus souvent, leurs langues, au pluriel.

Pour créer un espace européen où chaque citoyen peut trouver sa place et s'épanouir, le respect de son identité culturelle et linguistique est essentiel. Le corollaire de ce constat est que la connaissance de la langue et de la culture de nos voisins est tout aussi nécessaire pour faire évoluer l'œuvre entreprise en commun, pour favoriser et encourager la tolérance et la compréhension et donner âme à la démocratie.

Dans cette Europe des citoyens, multilingue et pluriculturelle, peu importe le nombre de langues que nous maîtrisons ou le degré d'éloquence que nous atteignons dans plusieurs d'entre elles, il est un fait que nous gardons un lien tout particulier avec notre langue maternelle, qui, en règle générale, nous sert de cadre de référence et constitue notre première attache avec la communauté humaine. «Ma première Nation a été la langue portugaise,» traduit si bien l'écrivain Fernando Pessoa ce sentiment, en ajoutant, «le premier instinct social est celui de la langue maternelle.»

Ce sentiment et cette expérience étaient sans doute à l'origine de l'inscription du principe de l'égalité de toutes les langues officielles de l'Union dans les textes qui régissent le fonctionnement des institutions communautaires. Je voudrais simplement rappeler que le tout premier règlement adopté en 1958 par ce qui était alors la Communauté économique européenne dispose que tous les documents de portée générale sont rédigés dans toutes les langues officielles. De même, le traité instituant la Communauté européenne énonce que tout citoyen de la Communauté peut écrire à toute institution de l'Union dans l'une des langues officielles et recevoir une réponse dans la même langue.

Le souci de garantir que tout citoyen sera à même de comprendre et de lire dans une langue qui lui est familière les documents importants de la législation

européenne est donc ancien et il fait partie intégrante du processus d'unification européenne comme de nos traditions en matière linguistique.

Une meilleure connaissance mutuelle et une compréhension accrue entre Européens, tel était une des missions de l'unification européenne. L'aspiration profonde des pères de l'Europe n'était, d'après la formule célèbre de Jean Monnet pas de coaliser des Etats mais d'unir des peuples. Union dans la différence, union dans la complémentarité, union dans le respect mutuel puisque notre Union est justement une mosaïque de langues et de cultures dont la diversité représente son originalité et sa richesse. A nous non seulement de la préserver mais aussi de la développer et de l'ancrer dans nos habitudes.

L'Union européenne s'est dotée d'institutions à pouvoir décisionnel, susceptibles de s'adapter aussi bien au changement qu'à la diversité. Dans ce contexte, la communication plurilingue constitue précisément un facteur d'intégration, permettant aux représentants des différents Etats de s'exprimer dans la langue qu'ils maîtrisent le mieux pour présenter leurs arguments et défendre leurs idées et leurs intérêts.

L'emploi, sur un pied d'égalité, des langues officielles garantit que chaque citoyen peut facilement s'informer et qu'il peut participer aux débats, condition essentielle à un fonctionnement transparent et démocratique de l'Union. Le respect des droits élémentaires des citoyens ne permet actuellement pas d'imaginer une autre solution.

Afin de garantir ces principes qui sont à la base de nos sociétés participatives, l'Union s'est donnée les moyens requis. La Commission dispose d'un service de traduction qui produit actuellement quelque 1,3 millions de pages par an. Pour ce faire, il emploie environ 1300 traducteurs, ainsi que d'un certain nombre de traducteurs indépendants qui la soutiennent sur une base contractuelle. Le Parlement européen dispose-lui aussi de 450 traducteurs alors que toutes les autres institutions et agences de l'Union ont recours au Centre commun de Traduction, installé à Luxembourg et qui peut compter sur les talents de 150 fonctionnaires.

L'élargissement va probablement porter le volume des traductions à près de 2,4 millions, et rendre nécessaire le recrutement de 40 traducteurs supplémentaires

par nouvelle langue pour les services de la Commission. L'interprétation des quelque 11 000 réunions annuelles qu'organisent la Commission, le Conseil, le Comité économique et social et le Comité des régions est assurée par un Service commun d'interprétation, qui emploie actuellement environ 700 interprètes.

Globalement les services linguistiques estiment que chaque nouvelle langue rendra nécessaire le recrutement de 110 spécialistes pour assurer les traductions et interprétations nécessaires.

L'effort est donc considérable, les moyens mis en œuvre pour rapprocher les citoyens des institutions européennes, pour garantir que chaque citoyen pourra consulter les textes qui le concernent dans sa langue et que les représentants des citoyens dans les institutions puissent s'exprimer et faire valoir leurs arguments dans leur langue maternelle, peut sembler démesuré. Et pourtant, le coût du fonctionnement de l'Union dans les onze langues officielles, toutes institutions confondues, n'est que de deux euros par citoyen et par an. Dépense modeste, mais elle garantit la transparence du processus décisionnel et un fonctionnement démocratique des institutions.

L'élargissement qui doit engendrer un coût légèrement supérieur dans une Union plus vaste, doit-il mettre en question cet acquis et la pratique du multilinguisme ?

Je suis persuadée que non.

L'élargissement constitue certes un défi de taille pour les responsables des services de traduction. Avec l'adhésion de dix nouveaux Etats membres, à partir de 2004, neuf nouvelles langues, et peut-être même dix viendront s'ajouter aux 12 langues officielles. À plus long terme, l'Union doit aussi se préparer à intégrer le bulgare et le roumain, langues des deux pays qui devraient adhérer en 2007.

Les arguments qui plaident en faveur du maintien du système de l'égalité statutaire des langues officielles sont bien connus puisqu'ils sont les mêmes qui nous ont amené à introduire ce système.

Mais l'Union n'évolue pas en vase clos, elle ne vit pas détachée des réalités et des évolutions. Sur le plan de la pratique linguistique nous constatons, ces dix dernières années, une tendance vers une situation hégémonique, implantant l'usage presque exclusif

de l'anglais dans les domaines scientifique et économique. La politique linguistique européenne s'oppose à cette évolution en propageant un modèle de diversification culturelle et linguistique, réaffirmé dernièrement par les traités. Ainsi, l'article 151 du traité fait explicitement référence au «respect de la diversité nationale et régionale» et à la promotion de la «diversité des cultures».

Si depuis longtemps nous savons que la question des langues et de leur utilisation ne peut être réduite à ses aspects pratiques ou organisationnels, l'année européenne des langues (2001) nous a permis de prendre conscience, à tous les niveaux, à la fois de la formidable richesse que constitue la diversité des langues en Europe, et de notre attachement vis-à-vis de notre langue ou de nos langues.

Le génie de l'Europe, ce qui a fait sa force, est d'avoir, dès la Rome antique, laissé se nouer librement le dialogue de ses cultures. Cette diversité, vécue comme une chance, ce sont essentiellement nos langues qui la portent. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que chacune d'elle garde droit de cité dans les discussions et les travaux au sein de l'Union européenne. Nous voulons certes d'une Europe qui parle d'une même et seule voix, mais dans toutes ses langues et avec toute sa conviction.

L'Europe, projet populaire et porté par l'ensemble de nos citoyens, ne peut faire l'économie de la langue de certains de ses citoyens qu'au risque de perdre définitivement leur adhésion et leur engagement.

Pourtant, la pratique linguistique européenne est aussi caractérisée par des tendances favorisant l'utilisation de l'anglais : à l'intérieur des institutions, lors des discussions informelles ou encore lors de consultations entre experts. Les protagonistes de cette évolution avancent qu'un tel modèle rencontrerait un degré d'acceptation relativement élevé, surtout en relation avec l'élargissement.

Nous sommes évidemment tous d'accord pour que l'anglais en tant que lingua franca ait un rôle à jouer, en Europe et ailleurs, comme cela était le cas pour d'autres langues à d'autres époques, mais sa seule connaissance ne saurait être la panacée. L'année européenne des langues nous a révélé entre autre qu'une majorité de nos citoyens ne souhaite pas limiter les connaissances et la pratique à une seule langue passe-partout, mais favorise au contraire la promotion

de la diversité linguistique et un apprentissage plus large des langues. Nous avons tous compris qu'une véritable compréhension et appréciation en profondeur de la culture de nos partenaires passe nécessairement par un contact direct rendu possible grâce à la maîtrise des langues.

Le fait d'apprendre d'autres langues nous encourage à nous ouvrir à d'autres personnes et à comprendre d'autres cultures et d'autres visions. Vous serez d'accord avec moi, j'en suis sûre : ce sont des aptitudes essentielles dans un monde menacé par l'intolérance, la mise en avant des différences, le racisme et la xénophobie.

Au-delà de cette considération d'ordre philosophique, des arguments d'ordre pratique plaident avec force pour un multilinguisme vivant en Europe. Maîtriser plusieurs langues est aussi une condition clé pour améliorer la compétitivité économique de l'Europe, car vaincre les barrières linguistiques est une nécessité pour permettre une plus grande mobilité de nos étudiants et des travailleurs qui souhaitent travailler ou étudier dans un autre Etat membre et tirer avantage de libertés fondamentales offertes par l'Union et la suppression des frontières.

Si j'ai évoqué au début de mon intervention la situation spécifique du Luxembourg, je ne visais point un transfert de notre pratique au niveau européen. L'exemple luxembourgeois peut cependant nous apprendre qu'en matière de pratique linguistique le pragmatisme et les traditions solidement ancrées et acceptées par les citoyens peuvent nous guider dans la recherche d'une solution durable. Le Luxembourg a réussi à trouver au cours de son histoire un tel équilibre basé sur une utilisation conjointe de 3 langues. A ma connaissance il est à ce jour le seul pays en Europe à accorder dans la vie quotidienne une large place à des langues qui ne sont les langues maternelles d'une partie importante de sa population. Notre géographie et notre histoire peuvent certes expliquer cette évolution, mais elles ne sauront prévoir quel sera un jour la pratique linguistique dans l'Union.

Mon expérience de parlementaire européen d'abord, de représentant national au Conseil de l'Union par la suite m'a appris que la diversité linguistique est l'une des particularités les plus attachantes de nos institutions. Pour les citoyens de l'Europe, savoir que leur langue nationale, même si elle est peu usitée hors de

leurs pays, est pleinement reconnue, crée un sentiment de reconnaissance d'identité qui marque favorablement les esprits même les plus sceptiques à l'égard de la construction européenne.

Je crois pouvoir dire que dans tout l'éventail des sensibilités qui composent nos sociétés, chacun s'accorde à refuser une Europe qui tenterait d'uniformiser nos identités culturelles en laissant s'instaurer, ouvertement ou insidieusement, la pratique d'une langue dominante, au seul nom d'une prétendue efficacité.

Cette langue courrait elle-même le risque de se vider de sa finesse, par la force des choses, et d'être réduite au rang de langue vernaculaire minimale. Son usage quasi exclusif entraînerait, de fait, un appauvrissement de la pensée, qui serait préjudiciable à la communauté tout entière. Autant le domaine technique ou commercial peut autoriser une langue de commodité, autant cette commodité ne peut s'appliquer de même manière dans le domaine beaucoup plus subtil de la pensée politique, lors de l'élaboration de normes législatives ou dans le domaine de la culture qui vit pour l'essentiel de l'échange d'idées et d'arguments et qui puise sa force dans un débat enrichissant.

S'il est une leçon que l'exemple luxembourgeois nous suggère c'est qu'une solution durable, car équitable, ne saurait évincer une langue au profit d'une autre.

Dans le paysage linguistique de l'Europe, le Luxembourg et la langue luxembourgeoise se situent sur la frontière entre, d'une part, les langues germaniques et, d'autre part, les langues romanes qui, depuis huit siècles, traverse cette partie du continent. Le luxembourgeois parlé par la grande majorité de la population fait partie des langues germaniques de l'ouest qui ont subi l'influence du français lors de sa progression vers l'est et dont le néerlandais et le flamand constituent les branches les plus importantes.

Depuis le XIV^e siècle, le Luxembourg connaît également une longue tradition française, car ses souverains ont pour la plupart été instruits à la cour des rois de France et les acquisitions territoriales se sont faites principalement dans les Ardennes qui se situent en territoire francophone. La chancellerie des comtes de Luxembourg a également été parmi les premières à abandonner le latin au profit du français et de l'allemand, et elle avait établi un bilinguisme écrit dès 1350. Ce bilinguisme de l'écrit s'est perpétué de nos jours,

où il est même devenu un trilinguisme depuis que l'emploi du luxembourgeois s'est également imposé à l'écrit par un lent processus d'émancipation.

En outre, le Grand-duché de Luxembourg compte de nos jours un grand nombre de résidents étrangers, pratiquement un tiers de sa population, qui parlent d'autres langues que le luxembourgeois, le français ou l'allemand. Selon une enquête gouvernementale récente (1998), 17 % des Luxembourgeois parlent plus d'une langue avec leurs enfants, 53 % parlent plus d'une langue avec leurs amis et 70 % parlent plus d'une langue au travail. C'est donc dire que les Luxembourgeois ne sont guère arrêtés par la barrière des langues.

L'usage des langues n'est pas réglementé par la Constitution mais par une loi adoptée en 1984 fixant une pratique établie de longue date. Aux termes de cette loi «Le luxembourgeois est la langue nationale des Luxembourgeois». Il n'y a pas, au sens juridique du terme, de langue officielle dans le Grand-Duché, mais la langue de la législation écrite est le français, alors que les langues administratives et judiciaires sont le français, le luxembourgeois et l'allemand. Dans les faits, le français est la langue courante de l'Administration et dans les écoles de niveau secondaire notamment à l'écrit ; alors que le luxembourgeois l'emporte à l'oral.

Le sondage révèle par ailleurs que le luxembourgeois est la langue la plus utilisée dans la vie privée, les spectacles, les cérémonies religieuses, les conférences et les tribunaux. Le français reste la langue dominante au travail, dans les relations professionnelles et administratives, dans les cafés, les restaurants et dans les magasins. Par contre, les Luxembourgeois préfèrent l'allemand pour les journaux, la télévision, la lecture en général et à l'école primaire. Dans les faits, la presse du pays donne les nouvelles et les analyses politiques en allemand et en français, présente les annonces administratives ou officielles uniquement en français, tandis que les annonces publicitaires et le carnet mondain ainsi que le courrier des lecteurs sont rédigés indifféremment dans les trois langues du pays.

Au Parlement, les députés s'expriment presque uniquement en luxembourgeois, rarement en français, mais tous les procès-verbaux et toutes les lois ne sont rédigés qu'en français. De même, les réunions

du Conseil des Ministres ne se déroulent qu'en luxembourgeois, mais les procès-verbaux sont consignés en français.

L'Union européenne connaîtra-t-elle un jour un arrangement d'un type similaire ? Il est certainement prématuré de le dire. Par contre, dans la situation actuelle, caractérisée par l'effacement des frontières physiques et des distances, l'ouverture des marchés, l'accélération des communications, l'ampleur des réseaux de diffusion, tout converge vers plus d'échanges et de liberté. Dans l'ère des communications électroniques, la loi des économies d'échelle et de la production de masse se fait moins pressante. En même temps, la mondialisation est la promesse d'horizons nouveaux, de mélanges exaltants et d'échanges entre les cultures et les langues, à condition que nous soyons à même de tirer avantage de ces opportunités.

Par leur action, les pouvoirs publics doivent contribuer à éviter que, dans le sillon de la mondialisation, faute d'action volontariste, tout converge vers le règne du plus fort et le triomphe de ce qui est formaté à l'avance pour le plus grand nombre. Une telle évolution déboucherait en fin de compte sur un affrontement entre un modèle dominant et toutes les autres cultures et langues qui s'en sentiraient marginalisées.

Au moment où se joue une part essentielle de l'avenir des langues et des cultures, donc de nos identités, il revient aux institutions publiques de préserver et d'enrichir le patrimoine des nations, d'honorer le génie de tous nos citoyens, les traditions et les savoirs de nos sociétés et d'assurer leur expression libre et plurielle.

L'année européenne des langues nous a également appris que le combat pour la diversité ne doit pas plier devant le commerce et qu'il faut, par l'éducation, donner à chacun les clés d'une participation accrue. Conscients de la complexité du monde contemporain, il est notre devoir de défendre sa diversité, source de richesse et de progrès. Il y a des frontières que la mondialisation n'a pas le droit d'abolir. Ce sont celles qui nous permettent de passer d'une langue à une autre, d'une culture à une autre, qui nous apprennent qu'il n'y a pas de langue mais des langues, que l'universalité de l'homme s'incarne dans le particulier et que nous devons conserver et développer cette richesse comme un des biens les plus précieux de l'humanité.

Discours de la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges lors de la conférence ministérielle de la Francophonie sur la société de l'information

Rabat, Maroc
4-5 septembre 2003

Monsieur le Président,

A l'instar des orateurs qui m'ont précédée, je voudrais tout d'abord remercier le pays hôte de son accueil chaleureux et de son hospitalité généreuse.

Vous me permettrez sans doute en tant que ministre de la Culture d'exprimer mon admiration devant l'histoire glorieuse du Maroc, sa culture nourrie d'influences multiples, phénicienne, carthaginoise, berbère, chrétienne et islamique, son art raffiné, sa riche littérature arabe et francophone, cette dernière étant illustrée aujourd'hui par des écrivains de renommée internationale, comme Driss Chraïbi et Tahar Ben Jelloun, lequel était récemment en visite au Luxembourg pour une brillante conférence.

Point de rencontre des mondes oriental, africain et européen, le Maroc a toujours échappé à son «insularité» géographique par toutes sortes d'échanges commerciaux et culturels. Il était donc pour ainsi dire prédestiné pour accueillir aujourd'hui, dans ce cadre prestigieux, la conférence ministérielle de la Francophonie préparatoire au Sommet mondial sur la société de l'information.

Les interrogations concernant ce qu'on appelle, par un terme peut-être un peu fallacieux, la «société de l'information» sont multiples et soulèvent de nombreux défis, qui font l'objet du projet de résolution finalisé hier par une réunion d'experts.

Le premier défi étant l'égalité de l'accès à l'information entre les pays développés et les pays en voie de développement. Car le partage équitable de l'information et du savoir constitue la condition sine qua non pour réduire la faim et la pauvreté, prévenir la maladie et la malnutrition, préparer et consolider la démocratie, protéger l'environnement et promouvoir le développement durable.

Mais il s'agit également de réduire la fracture numérique au sein des sociétés développées. En se méfiant toutefois de quelques équations simplistes, voire trompeuses :

L'information n'est pas encore le savoir, mais elle y mène.

Le savoir n'équivaut pas encore à la connaissance, qui en est pour ainsi dire la synthèse : le savoir maîtrisé, intégré dans une vision d'ensemble, scientifique ou philosophique, et qui a pour horizon le bien-être de l'homme, lié à l'avenir notre planète.

L'information n'est donc pas un but en soi, tout comme l'outil informatique d'ailleurs, mais un simple moyen. D'ailleurs, trop d'information tue l'information. Face au déferlement quotidien d'informations dans les médias, ce qui nous manque le plus aujourd'hui, c'est la capacité de les analyser, de discerner leur importance souvent très relative, de déjouer leur pouvoir de manipulation. Tout autant que d'informaticiens, il nous faudra des philosophes pour nous donner des repères, pour construire des Phares dans la future Société de l'information. Il nous faudra peut-être un nouveau Kant pour écrire une «*Critique de la raison informatique*».

Le futur Sommet mondial de la société de l'information ne pourra donc pas se réduire à un débat d'experts, même si cette expertise reste évidemment incontournable. Il devra ouvrir un large débat de société autour de quelques axes de réflexion fondamentaux : l'éducation et le rôle de l'université au XXI^e siècle ; la relation entre la science et les pouvoirs politiques ; les problèmes éthiques concernant les NTI, comme la cybercriminalité, le respect des libertés fondamentales, la protection des données personnelles et de la vie privée...

L'Organisation internationale de la Francophonie me semble une plate forme privilégiée pour aborder tous ces problèmes et apporter sa vision politique, économique et culturelle dans les grands débats de Genève et de Tunis. Pour cela il faudra que l'OIF soit encore plus présente et active dans le cybermonde, sans renier sa propre identité.

A cet effet, elle devra d'abord éviter, au sein de sa propre communauté, la fracture entre les info-riches et les info-pauvres, grâce, notamment au plan d'action qui s'appuie sur le Fonds francophone des inforoutes.

Elle devra ensuite continuer courageusement son combat contre l'uniformisation linguistique et culturelle, en exploitant à fond les possibilités de l'Internet. Elle devra user de tout son poids, qui est considérable, pour imposer dans les débats au Sommet la diversité culturelle et linguistique comme un des principes fondateurs de la société de l'information. Ou plutôt la société du savoir qui (comme l'a dit si bien relevé Abdoul Waheed Khan, sous-directeur général de l'UNESCO pour la communication et l'information, dans une interview récente à Planète Science) «comporte une dimension de transformation sociale, culturelle, économique, politique et institutionnelle, ainsi qu'une perspective de développement plus diversifiée».

Amorcer le grand virage de la société de l'information vers la société du savoir, tel pourrait bien être, en effet, l'une des contributions majeures de la Francophonie à Genève et à Tunis.

Déclaration de Mme Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, à la 5^e Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun

10-12 septembre 2003

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir bien voulu nous donner l'hospitalité dans cet endroit de rêve et d'y accueillir la cinquième conférence ministérielle de l'OMC car, il faut le reconnaître, depuis Seattle il s'agit d'un véritable acte de bravoure que de se lancer dans une telle aventure.

Nous nous sommes tous réunis ici à Cancun avec la double volonté de défendre les intérêts et positions de nos pays respectifs et de trouver ensemble des réponses satisfaisantes aux défis posés par la mondialisation.

Pour être en mesure de trouver ces réponses, il nous faut construire des relations qui reposent sur la connaissance réciproque, sur la confiance, le soutien

et le respect mutuels. Il faut apprendre à dépasser les égoïsmes nationaux et à montrer notre solidarité. Car un système commercial multilatéral n'est juste et équitable que s'il permet à tout le monde, et en particulier aux pays en développement, d'en bénéficier.

Depuis Seattle nous avons accompli un long chemin. Nous avons tour à tour réalisé que la prise en compte de la seule dimension économique n'est pas une condition suffisante à la création d'un cadre sain favorable au développement de règles multilatérales pour la libéralisation des échanges commerciaux. Nous avons compris que le commerce ne doit pas reposer sur la loi du plus fort, mais que même la plus petite voix doit être entendue!

A Doha nous avons réussi à placer le développement au centre de nos travaux et nous nous sommes mis d'accord sur un véritable programme pour le développement. Le Luxembourg soutient pleinement les objectifs y arrêtés, et par ailleurs réserve plus de 0,8 % de sa richesse nationale à l'aide publique au développement. Nous sommes en effet persuadés que le commerce international et l'aide au développement doivent se soutenir mutuellement.

S'agissant du programme de Doha, je me félicite bien évidemment du récent accord sur les ADPIC et la santé publique. Il constitue un signe évident de notre détermination commune de trouver des solutions à des situations très difficiles. Mais il ne faut pas nous leurrer: tant indispensable qu'il s'avère, l'accord ne se limite qu'aux aspects purement commerciaux de la problématique et ne résoudra pas, du jour au lendemain, le fléau du virus HIV dans le monde. Pour cela il faudra des efforts conjoints de la communauté internationale dans d'autres domaines.

Je constate aussi avec satisfaction que de nombreux progrès ont été accomplis ces derniers mois dans le domaine de la mise en œuvre et du traitement spécial et différencié. Je suis confiant que certaines questions essentielles qui sont restées en suspens trouveront une issue heureuse avant la fin de l'année.

Nous sommes avant tout ici réunis pour faire une révision intermédiaire du chantier ouvert à Doha et de le compléter par des négociations supplémentaires dans un certain nombre de domaines. Je suis conscient que de nombreux obstacles se dressent devant nous: il n'y a qu'à penser au volet agricole épinglé,

comme à l'accoutumée, comme la pierre d'achoppement de la conférence.

Connaissant l'importance que ce volet revêt pour la majorité de ses partenaires au sein de l'OMC, l'Union européenne a mis en route un ensemble de réformes et d'adaptations de la Politique agricole commune, afin de la doter d'instruments qui ne sont pas ou peu susceptibles d'entraîner des distorsions des échanges, tout en renforçant le rôle multifonctionnel de l'agriculture européenne. A cet égard il m'importe de souligner que mon pays attache une importance fondamentale à la prise en compte de considérations autres que commerciales. En effet, le consommateur luxembourgeois est viscéralement attaché à la sécurité alimentaire et au bien-être animal.

Mais la prise en compte de considérations autres que commerciales ne doit pas rester limitée au seul secteur agricole. Le Luxembourg souhaite que les considérations environnementales et sociales soient intégrées dans tous les travaux de l'OMC.

Un des sujets que la déclaration de Doha a laissé en marge est celui de la transparence externe de notre organisation et de la manière dont on peut inciter les parlements nationaux à participer plus activement à nos travaux. Il conviendrait d'y réfléchir et de créer un groupe de travail sur la meilleure manière de rendre notre organisation plus transparente et plus facilement compréhensible pour les non-initiés. Il conviendrait également de réfléchir à la possibilité de rendre certaines séances de l'organe décisionnel publiques à l'instar des débats de l'Assemblée générale de l'ONU.

Je disais plus haut que le développement a été placé au cœur de notre organisation. Il nous faut non seulement écouter mais aussi faire preuve de solidarité avec les pays les plus démunis. Ainsi est-il de l'initiative sur le coton présentée par un certain nombre de pays africains. Il convient de réfléchir à ce problème pour trouver le meilleur moyen pour le résoudre d'une manière commune.

Notre organisation ne cesse de s'élargir. L'adhésion du Cambodge et du Népal, que je salue tout particulièrement, porte à 148 le nombre de ses Etats membres. Il s'agit également des premiers pays les moins avancés depuis 1995. La décision de décembre 2002 sur l'accession facilitée des pays les moins avancés porte ainsi ses premiers fruits. La tendance vers l'universalisme de notre organisation se trouvera encore

renforcée par la conclusion rapide des négociations d'adhésion en cours.

Je remercie enfin le Directeur général et le Secrétariat de leurs efforts en faveur de l'assistance technique au commerce. Je me réjouis de l'engagement continu des principaux donateurs pour améliorer la qualité de cette assistance. Mon pays renouvelle son attachement au Fonds de Doha en y apportant une contribution nouvelle significative, à l'image de celle de l'année précédente.

Il me tient finalement tout particulièrement à cœur de rendre hommage au Président du Conseil général, l'Ambassadeur Perez del Castillo de l'Uruguay, qui a présidé les travaux préparatoires à Genève d'une main de maître. J'espère que ses inlassables efforts porteront des fruits ici à Cancun.

Pour terminer, je voudrais souligner que le Luxembourg s'associe aux déclarations faites par le représentant de la Commission européenne et par l'Italie, qui assume la Présidence de l'Union européenne, et souhaite que le calendrier prévu à Doha pour la fin des négociations soit respecté. Notre organisation a un rôle important à jouer pour la réalisation des objectifs fixés au sommet du Millénaire de l'ONU afin de réduire la pauvreté dans le monde de moitié d'ici à 2015. Ne ratons pas le momentum.

Allocution de Mme Lydie Polfer devant la 58^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies

New York
22-25 septembre 2003

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Les Nations Unies restent en deuil, alors qu'un attentat lâche et inhumain a frappé, le 19 août 2003, le quartier général de l'ONU à Bagdad causant la mort d'une vingtaine de personnes, essentiellement du personnel des Nations Unies, dont M. Sergio Vieira de Mello, le Représentant spécial du Secrétaire général. Aujourd'hui nos pensées vont vers ces victimes

qui ont contribué par leur activité, jour après jour, à rendre le monde meilleur au service des idéaux de notre Organisation.

Comme l'a relevé récemment notre Secrétaire général, cet acte horrible soulève d'importantes questions car, et je le cite, «*il s'agit d'un défi direct à la vision de la solidarité mondiale et de la sécurité collective ancrée dans la Charte des Nations Unies et exposée dans la Déclaration du Millénaire*» (fin de la citation).

C'est notre responsabilité, représentants des nations du monde, réunis actuellement pour cette 58^e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, que de relever ce défi et d'essayer d'y apporter des réponses constructives qui ouvrent des voies vers l'avenir.

Monsieur le Président,

En présentant voici quelques mois devant le Parlement luxembourgeois sa Déclaration de Politique étrangère, dans un contexte marqué par les profondes divisions de la communauté internationale qui ont caractérisé la situation internationale au début de cette année, le Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, Mme Lydie Polfer a développé cette réflexion qui définit en même temps l'approche d'ensemble du Gouvernement luxembourgeois à l'égard de la coopération multilatérale – et je cite –

«A l'occasion des débats sur l'Irak, les uns et les autres ont beaucoup débattu du rôle et de la crédibilité de nos institutions communes.

Ont-elles montré leurs limites, ont-elles cessé de fonctionner, sont-elles toujours adaptées à notre époque ? Le multilatéralisme est-il toujours de notre temps ?

Je voudrais apporter une réponse claire à cette question. Oui. Plus que jamais, nous avons besoin d'instances multilatérales qui nous permettent d'œuvrer en commun pour que le droit international soit établi et respecté, avec des règles et procédures internationales garantissant le respect des droits de l'homme et régissant la vie commune de tous les Etats, quelle que soit leur taille. Ce n'est pas un vœu pieux, mais c'est de notre intérêt...

Il nous faut donc non seulement accompagner le développement de ces institutions, mais participer activement à leur renforcement par une collaboration engagée et constructive.

Les Nations Unies sont, bien entendu, le premier lieu où une telle collaboration doit se réaliser.» (Fin de citation).

Mais si la coopération multilatérale reste pour nous la voie privilégiée pour aborder les multiples dossiers internationaux de l'heure, nous nous devons de nous pencher sur les modalités et conditions de cette coopération pour la mettre en phase avec l'évolution du monde et pour ainsi définir un nouveau multilatéralisme pour le XXI^e siècle et ainsi repenser les conditions d'une nouvelle gouvernance mondiale.

Dans cette démarche, la Déclaration du Millénaire définit une feuille de route incontournable, qui nous permet de galvaniser les énergies de la communauté internationale autour d'un certain nombre d'objectifs précis et quantifiés.

Parmi les avancées récentes, je voudrais relever tout particulièrement les travaux entrepris lors de la 57^e session ordinaire de l'Assemblée générale sous l'inspiration du Président Kavan – dont nous saluons l'action innovatrice à la présidence de l'AG –, ou encore la réflexion lancée par le rapport Brahimi sur les opérations de paix.

Tout n'est cependant pas encore achevé et le diplytique formé par les récents rapports du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/58/323) et sur le renforcement de l'ONU (A/57/387) nous fournissent à la fois un cadre analytique et un plan d'action opérationnel de toute première importance, dont il convient d'assurer un suivi concret.

Les Nations Unies doivent rester le forum privilégié pour aborder les défis qui se posent à l'humanité et pour rechercher des solutions communes.

Pour reprendre la formule expressive de M. Kofi Annan «*le défi qu'il nous faut relever consiste à renforcer notre capacité d'action collective et à forger ainsi un destin commun dans un monde en mutation de plus en plus rapide*» (fin de citation).

Il faut conforter le statut du droit international, tout en le développant pour tenir compte de situations et de contextes nouveaux. Nous le faisons avec succès dans les domaines de la protection des droits de l'homme, de la lutte contre le terrorisme, de l'environnement, dans d'autres domaines encore. L'entrée

en fonction de la Cour Pénale Internationale (C.P.I.) constitue une étape majeure que nous saluons et dont nous attendons qu'elle puisse rapidement et pleinement entamer son activité selon les termes de son statut. Nous appelons tous les Etats membres de notre organisation à adhérer à ce statut afin de donner à la C.P.I. cette universalité qui lui permettra d'affronter l'impunité dans les crimes les plus graves.

Il faut poursuivre avec détermination et courage l'effort de réforme et de revitalisation de nos institutions. Beaucoup a déjà été fait, notamment grâce aux efforts de notre Secrétaire général pour ce qui est du Secrétariat, dont les structures ont été modernisées et les procédures rationalisées, même si l'effort mérite d'être poursuivi, notamment en matière financière, budgétaire et de gestion.

C'est à juste titre que notre attention a été attirée la semaine dernière par le Secrétaire général sur l'indispensable rénovation des organes intergouvernementaux de notre organisation, que ce soit le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale ou encore le Conseil économique et social.

S'agissant plus particulièrement de l'Assemblée générale, vous-même, Monsieur le Président – à qui j'entends exprimer toutes mes félicitations pour votre accession à cette fonction importante –, avez soumis un certain nombre d'initiatives destinées à revitaliser notre rencontre annuelle afin de lui redonner cette place centrale qui devrait être la sienne en tant que lieu primordial de rencontre, de débat et de synthèse de la communauté internationale.

Soyez assuré qu'en tant que Vice-président de l'Assemblée générale, le Luxembourg apportera son plein appui à vos efforts!

Pouvoir travailler selon des méthodes de travail renouvelées, sur un ordre du jour allégé et centré sur les véritables exigences de l'heure, nous paraît une condition essentielle d'une insertion accrue, et partant, d'une plus grande pertinence de l'Assemblée générale dans le débat international.

Dans un autre domaine également, des progrès importants ont été accomplis: le maintien et la consolidation de la paix. La présentation en l'an 2000 du rapport Brahimi a lancé un processus de réflexion et de débat particulièrement intense et a conduit à la

prise d'un certain nombre de décisions cruciales pour une conduite plus efficace des opérations de paix. L'adoption de la résolution 1327 du Conseil de sécurité et de la résolution 337 sur la prévention des conflits armés par l'Assemblée générale, le 3 juillet 2003, constituent des événements particulièrement significatifs que nous saluons et dont nous soutenons la mise en œuvre concrète et pratique.

Si le débat a considérablement évolué sur les plans politique et conceptuel, il faut mettre en exergue l'admirable action conduite par les Nations Unies sur le terrain, et ce dans des conditions souvent difficiles. Il convient de rappeler qu'actuellement notre organisation gère de par le monde une quinzaine d'opérations de maintien de la paix mobilisant près de 40.000 casques bleus et personnels civils. Nous pouvons tirer une légitime fierté, sans complaisance aucune, de cette action, et les missions conduites au Timor oriental, au Kosovo et en Sierra Leone ont illustré l'impact décisif que l'ONU peut avoir quand elle dispose de mandats clairs et de moyens adéquats.

Là encore, beaucoup reste à faire et les situations difficiles que continuent à connaître des pays comme l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire, le Libéria ou encore la région des Grands lacs, sans omettre ce qu'il est convenu d'appeler les «conflits oubliés», continuent à exiger une attention accrue de la communauté internationale. En contribuant à l'effort commun, en particulier au Kosovo et en Afghanistan, le Luxembourg s'est montré prêt à assumer sa part de responsabilité dans ce contexte.

Une attention particulière devra être accordée à l'avenir à la problématique de la transition entre l'intervention dans l'urgence, dans des situations de crise, et la gestion des contextes post-confliktuels. Intégrer toutes les dimensions notamment politique, humanitaire, sécuritaire et économique dans une même approche, perfectionner les instruments et les méthodologies adaptées à ce type de défi nous semble constituer une tâche urgente et nécessaire.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement luxembourgeois est animé de la conviction que la noble tâche de la préservation de la paix doit être fondée sur une conception large et complexe de la sécurité. En effet, aux risques de confrontations militaires traditionnelles se sont ajou-

tées des menaces nouvelles, parmi lesquelles le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive se placent au tout premier plan.

Deux ans après les attentats meurtriers du 11 septembre qui ont suscité une émotion universelle, nous pouvons constater que de grands progrès ont été accomplis en matière de lutte contre le terrorisme. Une position de principe ferme et une approche multidimensionnelle restent indispensables pour appréhender et combattre ce phénomène diffus et destructeur. Le Luxembourg entend prendre toute sa part dans cet effort qui doit être poursuivi sans relâche et dans le contexte duquel notre organisation joue un rôle majeur.

Les risques de prolifération des armes de destruction massive continuent à susciter des préoccupations légitimes auprès de nos populations. Les responsables politiques du monde entier ont la responsabilité d'affronter cette menace sérieuse pour la paix et la sécurité en mettant en place et en renforçant les régimes internationaux indispensables pour y faire face. L'Union européenne, quant à elle, a décidé, sur base de la Déclaration du Conseil européen de Thessalonique, de développer une stratégie à long terme contre la prolifération et elle a d'ores et déjà adopté des principes de base et un plan d'action concret pour donner corps à cette stratégie.

De même, les efforts internationaux de limitation et de réduction des armements, notamment les armes de petit calibre, doivent être poursuivis et amplifiés.

Mais devant l'urgence immédiate et tragique des conflits violents et des attentats terroristes, il ne faudrait pas perdre de vue une autre cause, plus structurelle, d'instabilité et d'insécurité à l'échelle globale, je veux parler de la réalité persistante de la pauvreté et du sous-développement. Dans un monde où chaque année encore près de 15 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent des suites de la misère, il ne saurait y avoir de relâche dans le combat pour le développement. La Déclaration du Millénaire, les conclusions du Sommet de Johannesburg, le Consensus de Monterrey nous ont montré le chemin à suivre et les objectifs à atteindre pour mettre en place un véritable partenariat mondial pour le développement.

Les dimensions de cette problématique primordiale sont multiples et interdépendantes et nous n'en citons que trois :

- La lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, dans laquelle le Luxembourg s'est vigoureusement engagé et qui a été, à juste titre, au centre de l'attention lors du débat plénier à haut niveau qui a introduit la présente session de l'Assemblée générale.
- Le commerce international : à cet égard, l'échec de la 5^e Conférence ministérielle de l'OMC de Cancún constitue indéniablement une grande déception. Si nous voulons arriver à un système commercial équilibré et plus juste, nous devons impérativement reprendre le dialogue sur les objectifs à atteindre et la voie pour y arriver.
- Enfin, le financement du développement, qui, d'après le rapport sur le suivi du Sommet du Millénaire, reste «nettement inférieur à ce qu'il devrait être pour que les objectifs puissent être atteints», même si l'on peut se féliciter d'une reprise récente du volume de l'A.P.D. Pour sa part, le Luxembourg participe à cet effort de solidarité mondial en consacrant plus de 0,8 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement, comptant par ailleurs atteindre l'objectif d'un pour cent vers la moitié de la décennie.

Si le développement reste le nouveau nom de la paix, nous ne devons pas perdre de vue d'autres facteurs d'instabilité que sont les problèmes écologiques, les nouvelles maladies contagieuses, la criminalité transnationale et la corruption, et enfin, les violations graves et répétées des droits de l'homme et des menaces contre la démocratie et la bonne gouvernance.

N'oublions pas à cet égard les sages paroles de M. Annan selon lesquelles «*un plus grand respect des droits de l'homme, plus de démocratie, plus de justice sociale seront, à long terme, la prophylaxie la plus efficace contre la terreur*».

Face à ces menaces multiples et diverses, la définition d'un véritable «programme de sécurité commune» à l'échelle mondiale, défini au sein des instances multilatérales, constitue un objectif primordial. L'Union européenne, cet acteur international qui est actuellement engagé dans un vaste processus d'élargissement et d'approfondissement constitutionnel, a amorcé la discussion d'un concept stratégique de sécurité et de défense qui ne manquera pas de constituer un apport majeur au débat international en la matière.

Monsieur le Président,

Depuis plus d'un an, l'attention internationale s'est à nouveau concentrée sur la situation en Irak. Inutile, je crois, de retracer devant cette audience la suite des événements qui a conduit au printemps de cette année au déclenchement de la guerre dans cette région meurtrie du monde. Nous gardons tous le souvenir des divisions profondes qui se sont manifestées au sein de la communauté internationale pendant cette période, divisions qui ont menacé d'ébranler les bases même de notre organisation. Indépendamment de la posture que nous avons pu, les uns et les autres, adopter à l'occasion de ces événements, il nous faut désormais diriger le regard vers l'avant pour déterminer les perspectives d'un avenir meilleur pour le peuple irakien. Tel est l'objectif qui doit désormais nous réunir.

Nous gardons cette conviction fondamentale que dans ce contexte les Nations Unies doivent jouer un rôle central, et ce sur base d'un mandat clair et substantiel et doté des moyens adéquats. Alors qu'il revient en premier lieu au peuple irakien de décider de son avenir, nous nous retrouvons tous sur le constat qu'un transfert aussi rapide que possible de la souveraineté aux Irakiens eux-mêmes doit être mis en œuvre.

Dans cette phase de transition et de reconstruction à la fois politique, socio-économique et diplomatique, un processus rapide et graduel de transfert des pouvoirs et des responsabilités à des institutions légitimes et reconnues par le peuple irakien doit être mis en place. Ce processus devra comprendre notamment la rédaction et l'adoption d'une nouvelle Constitution et la tenue, dès que les conditions seront réunies, d'élections démocratiques libres. Parmi les conditions de base qui doivent soutenir ce processus citons le rétablissement des conditions de vie essentielles et de la sécurité dans la vie quotidienne des Irakiens, la reconstruction des infrastructures de base ainsi qu'une relance rapide de l'activité économique.

Si une responsabilité première revient dans ce contexte au Conseil de sécurité et à ses membres, la renaissance d'un Irak indépendant, démocratique, prospère et pacifique est un intérêt partagé par tous les Etats membres de notre organisation. De concert avec ses partenaires de l'Union européenne, le Gouvernement luxembourgeois reste confiant qu'à travers

une large mobilisation la communauté internationale pourra apporter un appui décisif à cet objectif.

Année après année, notre Assemblée générale doit se préoccuper de la situation au Moyen-Orient et notamment du conflit israélo-palestinien, tant les progrès vers une paix juste et durable restent difficiles. Même devant le regain des tensions et les actes de violence et de terrorisme répétés que nous dénonçons avec indignation, nous avons le devoir et la responsabilité de persévérer dans la recherche de solutions permettant de fonder la réconciliation entre les Etats et les peuples de la région. Il ne saurait y avoir de «fatigue» dans la recherche de la paix! L'Union européenne reste prête et déterminée à jouer son rôle, notamment à travers son action au sein du Quartette. Nous restons convaincus que la voie tracée par la Feuille de route reste la voie adéquate pour sortir de l'impasse actuelle. Encore faut-il que tous les acteurs directement concernés fassent preuve de bonne foi et de la volonté de relancer le processus de paix en créant les conditions de confiance et de sécurité indispensables. S'est-là l'appel urgent que nous leur lançons, c'est-là la tâche urgente à laquelle nous devons nous atteler.

Monsieur le Président,

Face aux guerres et aux conflits violents, face aux menaces nouvelles, face aux violations des droits de l'homme, face à la pauvreté et au sous-développement, le droit et le multilatéralisme sont un recours parfois fragile, mais néanmoins irremplaçable pour les nations. S'il convient d'essayer de remédier avec énergie aux faiblesses et insuffisances de la coopération multilatérale, celle-ci reste une source d'espoir pour les hommes et les femmes du monde entier. Cet espoir nous ne pouvons pas le décevoir, telle est la responsabilité première qui nous incombe lors de cette 58ème session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies!

Je vous remercie de votre attention.

Discours de la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges lors de la présentation devant le Conseil de l'Europe du portail web de l'Institut européen des instituts culturels

23 septembre 2003

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de me retrouver dans cette enceinte quelques années après avoir fait partie, en tant que députée luxembourgeoise, de votre Assemblée Parlementaire.

Avant de participer à vos débats parlementaires, j'étais persuadée que le Conseil de l'Europe avait joué un rôle considérable dans la réconciliation des peuples et des nations après la fin des conflits de la Seconde Guerre Mondiale, et en garantissant dans notre Europe de l'Ouest le respect des valeurs de démocratie et le respect des droits de l'homme.

En tant que membre de l'Assemblée parlementaire de 1984 à 1989, j'ai pu être témoin des grands changements qui se préparaient à l'Est. Gorbatchev a utilisé devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le terme de «grande maison commune» et le pape Jean-Paul II a fait un vibrant appel pour la paix devant notre assemblée. Etait-ce prémonitoire: la Commission de la culture de l'époque avait proposé le premier itinéraire culturel à Saint-Jacques de Compostelle.

Je me suis aussi persuadée qu'à côté des Conventions, des Chartes, des Recommandations qui amenaient à un partage du Droit, il nous fallait des outils de travail pratiques et concrets, si je peux dire «touchables» par les Européens là où ils vivent et qui les réconcilient avec l'idée d'une intégration qui leur fait souvent peur.

Vous comprendrez donc pourquoi, lorsqu'en 1995 le Conseil de l'Europe a souhaité trouver un pays qui accueille et amplifie l'expérience considérable du programme des itinéraires culturels, le Grand-Duché de Luxembourg a donné les moyens nécessaires à

un nouvel Institut Européen des Itinéraires culturels pour remplir cette mission. Six années après son ouverture dans un patrimoine historique de la Ville de Luxembourg, sur le parcours même d'un des itinéraires les plus fréquentés – plus de cent-vingt mille visiteurs par an –, l'itinéraire «Wenceslas», mon Gouvernement n'a pas regretté son action.

Il a aménagé un local – la Tour Jacob – pour y accueillir un Centre de Ressources, aujourd'hui incontournable et auquel l'Europe entière fait appel chaque jour. Il a dégagé les moyens pour la rémunération d'un personnel compétent et particulièrement dévoué compte tenu de l'énorme tâche dont il a la responsabilité. Il a demandé à cet Institut de travailler également, à partir du Luxembourg, à renforcer de manière pratique, dans le cadre des thèmes des itinéraires culturels, les accords de coopération bilatérale que nous entretenons avec d'autres pays européens, comme la Roumanie, la Bulgarie ou la Lituanie, pour n'en citer que trois parmi les plus ardents supporters de ce programme.

Il a enfin dégagé des moyens complémentaires, pendant la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Europe, pour que cet Institut dispose d'un outil moderne d'information à distance par la mise en place d'un site web qui permet déjà aujourd'hui au grand public, comme aux porteurs de projets, collectivités territoriales ou structures privées, de bénéficier, là où ils travaillent, de la majeure partie de l'information non seulement documentaire, mais pratique dont ils ont besoin.

Lors de l'inauguration de ce site en mars dernier, j'ai été convaincue qu'il fallait absolument que votre attention soit attirée sur une réalisation qui donne enfin toute la visibilité nécessaire à un travail quotidien, acharné, mais par essence modeste et silencieux. La presse et les médias s'attachent à juste titre à parler des événements et des célébrations symboliques, comme les Journées européennes du Patrimoine, dont vous recueillez les échos. Elle parle forcément moins de ce qui se déroule chaque jour pour aménager un itinéraire et le valoriser en termes européens, faire travailler ensemble dans le cadre de grandes diagonales européennes des porteurs de projets venus de cultures et d'horizons dont, il y a encore quelques temps, les pays étaient en guerre, comme c'est le cas pour le Sud-Est Européen. De ce fait les

gouvernements ne connaissent et ne reconnaissent pas toujours ce travail à sa juste valeur, parce qu'il se déroule au sein même des territoires, et dans le cadre de politiques décentralisées.

L'Institut Européen des Itinéraires culturels est un exemple démonstratif que nos pays, quand ils le souhaitent, peuvent résoudre, en bonne entente avec le Conseil de l'Europe, la question de la pérennité des programmes les plus pertinents qu'a lancé l'Institution. Et je pense que mon pays n'est pas le seul à l'avoir compris, si j'en juge par les réactions positives que l'Institut a enregistrées pour que cette expérience soit transférée et adaptée dans d'autres territoires géographiques de l'Europe.

A chaque fois que cela a été possible, l'Institut a donc travaillé en étroite collaboration et par le biais de Conventions - les dernières en date ont été signées la semaine passée avec la Région Toscane et avec l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard - avec des relais territoriaux, des centres de recherche, des réseaux culturels et patrimoniaux qui font que tous les thèmes élus sont mis en œuvre par des actions concrètes, illustratives, utiles pour le développement culturel et le tourisme local, en s'articulant à la recherche universitaire qui leur donne un contenu actualisé et fondé sur la recherche des valeurs européennes. Je souligne au passage que l'Institut sait aussi mobiliser avec ses partenaires, les jeunes européens.

L'Institut a de plus reçu mission de son Conseil d'Administration d'amplifier et de conforter encore mieux ces réseaux de partenaires en les accueillant au sein d'un Groupement européen d'Intérêt Economique pour assurer encore mieux les tâches d'assistance technique et de formation. Là encore le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du Grand-Duché de Luxembourg s'implique fortement, avec à ses côtés, le Ministère des Affaires Etrangères et celui du Tourisme.

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs,

Si j'ai souhaité venir vous rencontrer aujourd'hui, ce n'est pas seulement pour faire la démonstration concrète devant vous d'un exemple réussi du transfert et

de l'amplification d'un programme, grâce à la mise en place d'un Accord politique bilatérale efficace entre un pays et le Conseil de l'Europe.

C'est que nous sommes, ensemble, devant une décision d'importance.

Il s'agit de décider si cet Accord bilatéral peut devenir un Accord Partiel élargi portant création d'un «Centre européen des itinéraires et du paysage culturel», reliant deux initiatives du Conseil de l'Europe qui s'adressent tout autant à la coopération transfrontalière, au dialogue entre les cultures et les religions, à l'aménagement du territoire, au bien être de nos concitoyens, qu'au partage des valeurs intellectuelles et à la mise en valeur d'un patrimoine commun.

Il s'agit certainement d'un enjeu culturel et territorial, mais il s'agit d'abord d'un enjeu politique.

Ce n'est certes pas un hasard si la grande majorité des pays de l'Europe centrale et orientale et si les pays du Caucase ont été parmi les premiers à soutenir cette initiative de la Présidence luxembourgeoise.

Soyez persuadés que je comprends parfaitement les réticences ou les hésitations de certains pays de l'Ouest de l'Europe. Je l'ai dit tout à l'heure, cette initiative trouve d'abord son application la plus concrète dans le cadre des politiques de décentralisation, ce qui veut dire que certains Etats centraux n'ont parfois même pas de compétence directe sur ces questions. Je comprends tout autant la contrainte que peut représenter le fait que dans ce type d'Accord les quotas imposés fassent que certains pays ont l'impression d'être obligés d'apporter des contributions beaucoup plus fortes que les autres. Je comprends enfin que certains pays qui ne souhaitent pas s'associer à ce nouvel Accord aient acquis l'impression qu'ils ne seront plus concernés à l'avenir par ce programme dans lequel des porteurs de projets de leur pays sont pourtant partie prenante.

Je voudrais d'abord rassurer ces derniers. Les itinéraires culturels sont et resteront transfrontaliers et pan-européens et les réseaux qui les portent continueront à intégrer autant de partenaires qu'il le faut pour les mettre en œuvre. C'est dans la nature même d'un programme fondé sur les échanges d'expérience et l'assistance mutuelle.

Mais je voulais porter un message qui me tient à cœur : donnons-nous ensemble les moyens d'éten-

dre une expérience positive dont les résultats sont tangibles. Faisons en sorte qu'elle profite à de nouveaux territoires de l'Europe! C'est dans la découverte mutuelle, par le voyage des Européens vers de nouveaux horizons de l'Europe, des «anciens» pays membres du conseil de l'Europe vers les «nouveaux», tout autant que l'inverse, que nous entraînons l'adhésion des citoyens aux valeurs que nous défendons depuis si longtemps.

La Convention européenne de la Culture fêtera l'année prochaine en décembre ses cinquante ans. Je crois que ce serait particulièrement fort et symbolique qu'un des programmes les plus concrets qu'elle a généré soit renforcé par une nouvelle mobilisation politique pour laquelle le Luxembourg peut vous assurer qu'il fera en sorte de renforcer sa contribution et son aide.

Laissez-moi terminer enfin par le fait que je suis de plus en plus persuadée que l'Union européenne peut se joindre à cette nouvelle initiative. Madame Viviane Reding, Commissaire européenne chargée de la Culture, de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, qui a déjà participé à certaines réunions organisées par l'Institut Européen des Itinéraires culturels, vient très récemment de rendre une visite à l'Institut pour, au-delà de la bonne volonté qu'elle a déjà affirmée, se rendre compte de plus près des développements des ressources, de la qualité du site web et des conséquences pratiques de ce programme. Autant que je le sache, sa réaction est très positive. Elle attend maintenant un signal de notre part pour envisager sur le plan administratif des mesures concrètes. En tout cas, notre site web sera accessible à partir du portail Culture de la Commission, ce que je considère comme un très grand progrès des relations entre les deux institutions.

Je voudrais vous dire également qu'en attendant la décision du Comité des Ministres sur le projet de texte de l'Accord Partiel, le Luxembourg a déjà fait en sorte de continuer son effort en ce qui concerne l'Institut. Celui-ci doit s'agrandir dans quelques semaines en s'installant dans un équipement dont nous sommes particulièrement fiers : le Centre Culturel de Rencontre de l'Abbaye de Neumünster. Deux structures y auront leur activité permanente, dans le cadre d'un programme que nous avons intitulé : «Dialogue des cultures - Culture du dialogue» : l'Institut des itinéraires culturels - et le secrétariat de l'Accord Partiel

que j'appelle de mes vœux - ainsi que le récent Institut Pierre Werner qui sera le premier exemple en Europe de fusion entre les centres culturels de trois pays : l'Allemagne, la France et le Luxembourg. Il s'agit là d'une complémentarité de missions et de travail à laquelle je pense que nos deux grands voisins sont sensibles.

Deux autres événements pourront apporter à l'Institut une visibilité internationale :

- la Présidence luxembourgeoise du Conseil des Ministres de l'Union européenne en 2005,
- l'année 2007 où Luxembourg sera la Capitale européenne de la Culture, projet que nous étendrons à la Grande Région SarLorLux, Rhénanie-Palatinat, Communautés francophone et germanophone de Belgique.

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs

Je suis certaine que vous comprendrez avec moi l'enjeu devant lequel nous sommes placés et j'espère que, même en cette période où les budgets de nos pays ne permettent pas toujours d'affronter de nouvelles dépenses, vous réalisez que nous parlons ici d'un patrimoine partagé, mais aussi de dialogue culturel, d'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens et de l'aménagement durable des territoires. Toutes choses qui méritent un investissement et qui génèrent non seulement du bien être mais des emplois.

Je vous remercie de votre attention, j'espère vos questions et demande vos remarques. Mais avant cela je donnerai la parole au Directeur de l'Institut, Monsieur Michel Thomas-Penette qui vous présentera brièvement le site web que l'Institut a préparé pour la valorisation de nos efforts communs.

La



CHRONOLOGIE

Juillet

Débat parlementaire sur les résultats de la Convention sur l'avenir de l'Europe 1 ^{er} juillet 2003		Le ministre du Travail et de l'Emploi M. François Biltgen présente le projet de loi relatif à la lutte contre le chômage social 16 juillet 2003	82
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker au sujet du projet de Constitution de l'UE 1 ^{er} juillet 2003	25	Visite de travail de Mme Lydie Polfer à Washington : rencontre avec Colin Powell 16 juillet 2003	49
Lancement officiel du portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche 2 juillet 2003	45	Le Centre national de l'audiovisuel présente les projets et chantiers numériques en cours 23 juillet 2003	56
Le ministre délégué aux Communications M. François Biltgen fait le bilan sur l'industrie cinématographique luxembourgeoise 3 juillet 2003	74	Mme Marie-Josée Jacobs et M. François Biltgen lancent la campagne «Dans le milieu du travail aussi, la différence est dans votre regard» 23 juillet 2003	84
Mme Lydie Polfer à un colloque portant sur la diversité linguistique au sein de l'Union européenne 4 juillet 2003	72	Ouverture officielle de l'autoroute reliant le Luxembourg à la Sarre 24 juillet 2003	78
Intervention de Lydie Polfer au sujet de la diversité des langues et de l'élargissement de l'Union européenne, Grenoble, France 4 juillet 2003	47	Le Luxembourg approuve les nouvelles recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) 25 juillet 2003	70
Présentation des premiers résultats de recherche du Fonds national de la recherche (FNR) 7 juillet 2003	101	Présentation de la brochure «L'Environnement en chiffres 2002-2003» 30 juillet 2003	66
Visite officielle à Luxembourg de Pat Cox, président du Parlement européen 8 juillet 2003	75	Projet de budget pour 2004 31 juillet 2003	23
M. Henri Grethen présente la campagne «Mettez la ceinture! C'est la loi» 9 juillet 2003	48		
Visite officielle du Premier ministre de la République française, M. Jean-Pierre Raffarin 11 juillet 2003	8		
Présentation du Rapport mondial du PNUD sur le développement humain 2003 14 juillet 2003	53		

Août

Visite de Mme Erna Hennicot-Schoepges auprès de son homologue bavarois M. Hans Zehetmaier 3-4 août 2003	78		
Construction d'une antenne ferroviaire entre Belval-usines et Belvaux-mairie 5 août 2003	8		
La ministre Erna Hennicot-Schoepges en visite officielle à Budapest 10-11 août 2003	53		

Le ministre des Transports M. Henri Grethen
visite deux chantiers de la Ligne
à Grande Vitesse Est-européenne
27 août 2003

38

Septembre

Visite de S.A.R. le Grand-Duc au Japon
1-5 septembre 2003

26

La ministre Hennicot-Schoepges rencontre
André Rossinot, maire de Nancy,
et les présidents des universités lorraines
2 septembre 2003

65

Visite officielle du ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture et du Développement rural
Fernand Boden en Slovénie
2-4 septembre 2003

52

La ministre Erna Hennicot-Schoepges
à la conférence ministérielle de la Francophonie
sur la société de l'information
4-5 septembre 2003

58

Discours de la ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Erna Hennicot-Schoepges lors de la conférence
ministérielle de la Francophonie sur la société
de l'information, Rabat, Maroc
4-5 septembre 2003

105

Mme Lydie Polfer à la réunion informelle
des ministres des Affaires étrangères de l'UE
5-6 septembre 2003

50

Echange de coopération transfrontalière
d'instituteurs de l'enseignement primaire
entre la Sarre et le Luxembourg
8 septembre 2003

61

Mme Lydie Polfer et M. Fernand Boden
à la 5^e Conférence ministérielle de l'OMC
à Cancún
10-12 septembre 2003

106

Déclaration de Mme Lydie Polfer,
Vice-Premier ministre et ministre des Affaires
étrangères, à la 5^e Conférence ministérielle
de l'OMC à Cancún
10-12 septembre 2003

31

Visite à Luxembourg du Président
de la République de Bénin, Mathieu Kérékou
11 septembre 2003

39

Signature des statuts de l'Institut culturel
franco-germano-luxembourgeois Pierre Werner
12 septembre 2003

58

La rentrée scolaire 2003-2004
12 septembre 2003

62

Visite à Luxembourg du président
de l'Assemblée de l'Union de
l'Europe occidentale, Marcel Glesener
15 septembre 2003

51

Le ministre des Transports Henri Grethen
présente un nouveau programme de mesures
destinées à intensifier la lutte contre
les accidents de la route
17 septembre 2003

35

Présentation du rapport annuel 2002
de la coopération luxembourgeoise
au développement
18 septembre 2003

55

Jean-Claude Juncker salue l'initiative
franco-allemande pour relancer
la croissance en Europe
19 septembre 2003

45

Le Premier ministre Juncker et
le ministre du Trésor et du Budget Frieden
aux assemblées annuelles du FMI
et de la Banque mondiale
20-24 septembre 2003

33

Projet Eurocap-Rail: le ministre des Transports
Henri Grethen fait le point avec le Vice-Premier
ministre belge Johan Vande Lanotte
22 septembre 2003

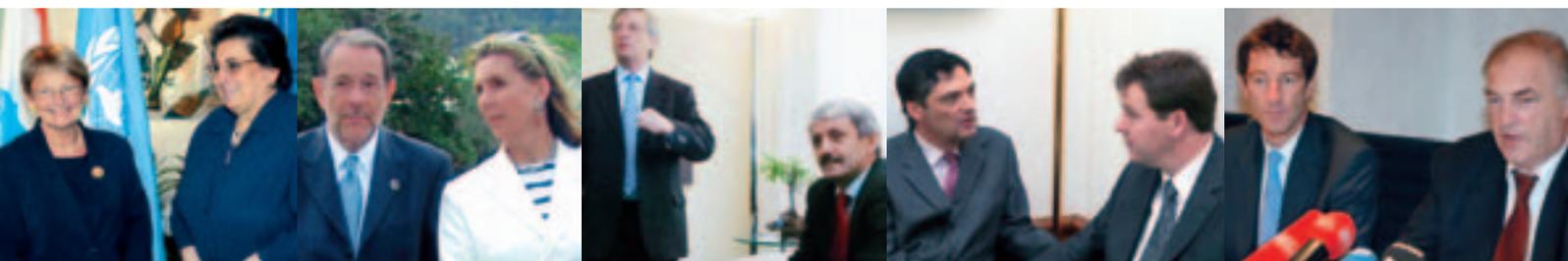
82

Le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer
à l'Assemblée générale de l'ONU à New York
22-25 septembre 2003

32

Service Information et Presse

3, Rue du Saint Esprit
L-1475 Luxembourg
Tél.: (+352) 478 21 81
Fax: (+352) 47 02 85
info@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu



LE GOUVERNEMENT
du Grand-Duché de Luxembourg